

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

PAYSAGES, EAU ET
BIODIVERSITÉ



PROGRAMME 113

PAYSAGES, EAU ET BIODIVERSITÉ

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Stéphanie DUPUY-LYON

Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Responsable du programme n° 113 : Paysages, eau et biodiversité

Le programme « Paysages, eau et biodiversité » est le support des actions engagées pour garantir la préservation et l'usage équilibré de l'eau, des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et marine, des paysages et des ressources minérales non énergétiques, grâce à une forte territorialisation, un accroissement de la transversalité entre les différentes composantes de la qualité écologique et l'intégration des enjeux environnementaux le plus en amont possible dans les projets d'aménagement ou d'urbanisation. Les bons résultats obtenus sur l'ensemble des axes, y compris concernant les opérations de police, sont à souligner dans un contexte de crise sanitaire qui a fortement limité les déplacements des services. Le programme s'appuie fortement sur les opérateurs dont la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) assure la tutelle : les agences de l'eau, les parcs nationaux, le Conservatoire du littoral, l'Office français de la biodiversité (OFB), créé le 1er janvier 2020, mais aussi sur les nombreux partenariats avec les collectivités territoriales, les entreprises, les associations. Le déploiement des nouvelles Agences régionales pour la biodiversité et les stratégies régionales pour la biodiversité devraient permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs œuvrant dans les secteurs d'activités potentiellement causes du déclin de la biodiversité, avec pour objectif d'enrayer cette tendance.

Analyse des résultats 2020 en matière de performance

En 2020, la DGALN poursuit activement les actions visant à préserver, gérer et valoriser à la fois des sites et paysages remarquables et exceptionnels du patrimoine français, mais aussi des paysages du quotidien, pour conforter l'attractivité du territoire français et favoriser l'épanouissement de chacun et le vivre ensemble.

Concernant la valorisation au niveau national et international des sites remarquables, la DGALN a accompagné en 2020 deux territoires candidats pour une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des biens naturels. Par son action, trois nouveaux sites ont été classés également et deux nouveaux labels Grands Sites de France ont été attribués et deux autres renouvelés.

Concernant les paysages au quotidien, en 2020, le club Plans de paysage (128 membres) a accueilli 21 nouveaux membres, lauréats de l'appel à projets (AAP) "plans de paysage". Sur ces 21 nouveaux membres, 6 ont bénéficié d'un financement de l'ADEME au titre du volet thématique « transition énergétique » de l'AAP. Un important travail a également été mené afin d'améliorer la prise en compte des critères paysagers dans les projets d'installations d'éoliennes terrestres (refonte du volet paysager du guide d'impact sur l'éolien terrestre, notamment).

Enfin, afin de redonner aux acteurs des capacités d'actions, la DGALN a accompagné le projet de décentralisation de la police de la publicité extérieure afin que les maires disposent désormais des outils nécessaires pour faire appliquer la réglementation au regard des spécificités de leur territoire.

Les actions de la DGALN pour préserver et gérer efficacement et durablement la ressource eau se sont traduites en 2020 par la mise en œuvre des mesures prévues par les Assises de l'eau lors des séquences de 2018 et de 2019, le lancement de la concertation sur le plan d'actions nitrates (PAN), la poursuite des travaux engagés sur le Plan Écophyto II+, le renforcement du dispositif réglementaire pour protéger les captages d'eau prioritaires, l'aboutissement de la première phase de la révision de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) relevant de la loi sur l'eau, le suivi de la deuxième année de mise en œuvre des 11èmes Programmes d'intervention (2019-2024) des agences de l'eau, le lancement des travaux préparatoires à l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et des programmes de mesure, des travaux destinés à faciliter la mise en solution de la réutilisation des eaux non conventionnelles, la publication d'une carte inédite d'anticipation du risque sécheresse et le suivi des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et des problématiques de gestion quantitative de l'eau.

En matière de protection des espaces, la DGALN a conduit, tout au long de l'année 2020, les travaux d'élaboration de la stratégie nationale pour les aires protégées, qui structure la politique nationale de préservation des espaces naturels pour les dix prochaines années (la stratégie a été publiée en janvier 2021). A cette occasion, la DGALN a

conduit une large concertation de quinze mois qui a rassemblé l'ensemble des parties prenantes, dont les instances nationales de la biodiversité. L'objectif est de développer un réseau d'aires protégées fonctionnel sur tout le territoire national tant en métropole qu'en outre-mer. Au sein des différents types d'espaces protégés, le réseau Natura 2000 regroupe en 2020 1 773 sites, s'étendant sur plus de 7 millions d'hectares terrestres (soit 12,9 % du territoire national métropolitain) et sur plus de 12 millions d'hectares marins (soit 34 % de la surface marine – ZEE). Concernant les parcs nationaux, le 11^{ème} parc national des forêts de Bourgogne et de Franche-Comté a connu sa première année d'exercice en 2020.

En matière de **chantiers internationaux** la DGALN s'est fortement impliquée dans la stratégie Biodiversité de l'UE (SBUE), la stratégie agricole de l'UE (F2F) et le congrès mondial de la nature avec la mise en place du vote électronique des motions.

Concernant **les milieux marins et littoraux** face aux pressions exercées par les activités, la DGALN a coordonné les travaux des groupes de travail sur l'érosion côtière, pour traduire concrètement les orientations fixées par le Conseil de défense écologique. Elle a également contribué en 2020 à l'établissement du Plan d'action "zéro déchet plastique en mer 2020-2025" et à la charte "plage sans déchet plastique". La DGALN a mené plusieurs projets en 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pour la protection des récifs coralliens des outre-mer français.

En matière de **biodiversité terrestre et marine**, la DGALN a continué en 2020 à mettre en œuvre la deuxième Stratégie Nationale pour la Biodiversité et le plan biodiversité qui ont pour but de préserver, renforcer et valoriser la biodiversité, et repose sur le partage des connaissances et l'engagement des acteurs.

La gestion des agréments et projets de création concernant les Conservatoires Botaniques Nationaux ont été poursuivis. 6 plans nationaux d'action (PNA) ont été mis en œuvre (création et renouvellement) et l'élaboration de 11 nouveaux plans est lancée, en application du Plan Biodiversité de 2018 qui prévoit qu'à échéance 2020, des PNA soient élaborés pour les espèces les plus en danger. Des actions visant à adapter et intégrer dans les usages et l'économie pastorale et rurale ont été conduites pour faciliter l'acceptation sur les territoires de la présence des grands prédateurs tels que le loup et l'ours.

En ce qui concerne **les ressources minérales non énergétiques et le bois**, la DGALN a œuvré en 2020 pour favoriser un développement minier responsable, concilier l'usage de la forêt avec la biodiversité et autres impératifs écologiques, et favoriser le recyclage des métaux stratégiques. Ainsi, un délégué ministériel forêt-bois rattaché à la DGALN a été nommé en 2020.

Synthèse de l'analyse des résultats des indicateurs du programme

Les résultats des indicateurs relatifs au bon état des masses d'eau sont en progression constante depuis 2018 et les cibles sont quasiment atteintes, voire dépassées en ce qui concerne le nombre de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) avec 153 réalisés soit 9 de plus que la cible, ce qui montre la forte dynamique de ces outils et de leur intérêt au niveau local.

Si l'érosion de l'abondance des oiseaux communs a été ralentie, ce qui montre l'efficacité des politiques de lutte contre la dégradation des milieux, les objectifs de tendance à la hausse ne sont pas atteints. Les actions de mobilisation des acteurs œuvrant dans les secteurs d'activités potentiellement à l'origine du déclin de la biodiversité, menées dans le cadre du programme 113 grâce à la dynamique des Agences régionales pour la biodiversité (ARB) et les stratégies régionales pour la biodiversité devraient donner des résultats rapidement. Ces résultats sont également dépendants de l'évolution des pratiques agricoles.

Concernant les aires protégées, **le nombre de sites Natura 2000 en animation est en léger recul** (autour de 88%), notamment en raison des difficultés à mettre en place le dispositif outre-mer. Le réseau des aires protégées et sous protection forte augmente, dans le cadre de l'objectif présidentiel qui est d'atteindre en 2022 30% d'aires protégées sur le territoire national et les eaux sous juridiction ou souveraineté française, dont un tiers sous protection forte. Les indicateurs associés ont été redéfinis et seront mis à jour en 2021.

La cible des indicateurs sur les retours à la conformité suite à des contrôles de police de l'eau et de la nature est atteinte en 2020 avec une augmentation très sensible du pourcentage de retour à la conformité. Ces bons résultats s'expliquent à la fois par un meilleur suivi informatique des contrôles et par le nombre élevé de contrôles sur la publicité qui font l'objet de régularisations rapides. Ce bon résultat est à souligner dans un contexte de contraintes et de limitations de déplacements liés à la crise sanitaire.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau
INDICATEUR 1.1	Masses d'eau en bon état
OBJECTIF 2	Préserver et restaurer la biodiversité
INDICATEUR 2.1	Préservation de la biodiversité ordinaire
INDICATEUR 2.2	Effort de protection des espaces naturels terrestres et maritimes
INDICATEUR 2.3	Retour à la conformité en police de l'eau et de la nature

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau

INDICATEUR

1.1 – Masses d'eau en bon état

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Bon état sur le paramètre biologique invertébré	%	81	82	84	79	79,4	84
Bon état sur le paramètre ammonium	%	95	95,4	98	98	97,4	98
Nombre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mis en oeuvre	Nb	131	140	131	145	153	130

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1.1.1 « Bon état sur le paramètre biologique invertébré »

Source des données : Les données de surveillance sont collectées par les agences de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la surveillance imposée par la directive-cadre sur l'eau (DCE)

Mode de calcul : L'indicateur calculé pour une année N correspond au ratio suivant :

Numérateur : nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau (sauf HER9A, masses d'eau artificielles et masses d'eau fortement modifiées) classés en état bon ou très bon pour le paramètre « invertébrés » (I2M2), calculé sur la base des données des années N-1 et N-2 et des règles de l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique ;

Dénominateur : nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau (sauf HER9A, masses d'eau artificielles et masses d'eau fortement modifiées) sur lesquels l'indicateur réglementaire pour le paramètre « invertébrés » (I2M2) est calculable.

L'indice I2M2 (indice invertébrés multi-métrique) est l'indice défini dans l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié relatif à l'évaluation de l'état écologique des eaux pour évaluer le paramètre « macro-invertébré dans les cours d'eau ».

Sous-indicateur 1.1.2 « Bon état sur le paramètre ammonium »

Source des données : Les données de surveillance sont collectées par les agences de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la surveillance imposée par la directive-cadre sur l'eau (DCE)

Mode de calcul : L'indicateur calculé pour une année N correspond au ratio suivant :

Numérateur : nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau classés en état bon ou très bon pour le paramètre « ammonium » (NH4+) calculé sur la base des données des années N-1 et N-2 et des règles de l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique ;

Dénominateur : nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau échantillonnés, i.e. faisant l'objet d'un suivi pour le paramètre ammonium » (NH4+).

Sous-indicateur 1.1.3 « Nombre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mis en œuvre »

Source des données : Renseignements issus de la base de données GESTEAU par les DREAL. Organisme chargé de la collecte : L'Office International de l'Eau.

Mode de calcul : nombre de SAGE approuvés

L'indicateur de performance associé aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mesure l'avancement au niveau national de la gestion intégrée et concertée de la ressource en eau conduite à l'échelle des sous-bassins. Il porte sur le nombre de SAGE mis en œuvre (approuvés par arrêté préfectoral ou interpréfectoral), c'est-à-dire entrés en vigueur et produisant des effets concrets (en termes d'effets juridiques ou de réalisation d'actions).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 1.1.1 « Bon état sur le paramètre biologique invertébré »

Jusqu'à 2020, cet indicateur se basait sur les résultats de l'indice biologique global normalisé (IBGN). Toutefois, suite à un changement intervenu dans les règles d'évaluation de l'état des eaux inscrites dans l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié, cet indicateur se basera désormais sur l'indice invertébrés multimétrique (I2M2), plus sensible aux pressions et donc plus à même de témoigner d'une amélioration de l'état au fur et à mesure des actions de restauration entreprises. Dans la mesure où ces deux indicateurs sont calculés à partir des mêmes données, il a été possible de recalculer le sous-indicateur 1.1.1 sur l'ensemble des années passées, à la fois pour la cible et pour la réalisation sur la base de l'I2M2 afin de ne pas générer de rupture de pente à l'occasion du passage de l'IBGN à l'I2M2. Ainsi, les résultats affichés toutes années confondues dans le présent document ont bien été recalculés avec l'I2M2.

La légère augmentation de l'I2M2 observée depuis 2016 se confirme, l'indicateur tendant progressivement vers les 81%.

Sous-indicateur 1.1.2 « Bon état sur le paramètre ammonium »

L'indicateur ammonium est en progression de deux points sur 2020 (97,4%) par rapport à 2019 mais légèrement inférieur à la cible du PAP de 98%. Il est le témoin des investissements réalisés dans les systèmes d'assainissements industriels et urbains, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la directive eaux résiduaires urbaines, ainsi que ceux réalisés dans le cadre de la modernisation des bâtiments d'élevage.

Sous-indicateur 1.1.3 « Nombre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mis en œuvre »

153 SAGE mis en œuvre en 2020 (soit 13 de plus qu'en 2019) ce qui dépasse la cible attendue. Cette progression est à souligner car les SAGE sont un levier pour mettre en place des actions de protection des milieux aquatiques dans les sous bassins hydrographiques à enjeux prioritaires.

Parmi ces 153 SAGE, 14 d'entre eux sont en phase de révision et 67 sont identifiés dans les SDAGE 2016-2021 comme nécessaires pour l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par la DCE. On relève aussi que le nombre total de SAGE en vigueur et en élaboration s'élève à 193, ce qui correspond à une couverture géographique de 50,1 % du territoire national. Cela témoigne de la forte dynamique de ces outils et de leur intérêt au niveau local.

OBJECTIF**2 – Préserver et restaurer la biodiversité****INDICATEUR****2.1 – Préservation de la biodiversité ordinaire**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Evolution de l'abondance des oiseaux communs, catégorie des oiseaux inféodés à certains milieux	%	70	69	77	72	69	77
Nombre de sites Natura 2000 en phase d'animation	Nb	1702	1732	1768	1750	1568	1 768

Commentaires techniques**Commentaires techniques****Sous-indicateur 2.1.1 : "Évolution de l'abondance des oiseaux communs, catégorie des oiseaux inféodés à certains milieux"**

L'indice d'abondance apporte des données objectives sur la présence des oiseaux dans certains milieux spécifiés. L'indicateur d'évolution annuelle de l'abondance correspond à la moyenne des taux de variations de ces populations d'oiseaux.

Il est issu d'un mode de collecte directe sur le terrain, (indicateur issu de la base Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), livré par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui coordonne le programme depuis 1989. L'indicateur fait référence à une liste d'oiseaux classés par catégories

et habitats. Au total, 115 espèces sont utilisées pour construire cet indicateur. Si une espèce est plus abondante dans un habitat que ce que prédirait une répartition homogène dans les trois habitats, elle est dite « spécialiste » de cet habitat (milieux agricoles, bâtis et forestiers). Si une espèce ne présente pas de biais de répartition entre les habitats, elle est dite généraliste.

Environ un millier d'observateurs répartis à travers la France métropolitaine mettent en œuvre un protocole de terrain standardisé pour caractériser l'avifaune.

En cohérence avec les indicateurs de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, il a été décidé de ne retenir que la population des oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles et forestiers, dans la mesure où ils représentent davantage les enjeux liés à la conservation de la diversité des milieux. Ainsi depuis 2013 l'indicateur a été restreint sur certaines catégories d'oiseaux de milieux forestiers et agricoles afin de refléter davantage les espèces menacées et donc la menace sur la diversité biologique. Pour tenir compte des variations interannuelles liées notamment au climat, une moyenne glissante sur les trois années est utilisée pour déterminer la valeur de l'année de calcul et lisser les variations. Par ailleurs, pour fiabiliser la valeur de l'indicateur issue d'une remontée de nombreuses données de terrain et d'une analyse complexe, il est décidé de calculer l'indicateur de l'année N sur la base du recensement des trois années précédentes. Ce nouveau mode de calcul s'applique à partir de l'année 2020.

Sous-indicateur 2.1.2 : "Nombre de sites Natura 2000 en phase d'animation"

Source des données : informations transmises par les DREAL et système d'information Natura 2000

Mode de calcul : Nombre de sites Natura 2000 pour lesquels un animateur est désigné ou en cours de désignation.

L'indicateur intègre l'ensemble des sites Natura 2000, terrestres et marins. Depuis 2019, le nombre de sites a baissé en raison de fusion entre sites, sans diminution de la superficie du réseau français. Le réseau est passé 1773 au 31/12/2019 à 1755 sites au 31/12/2020.

INDICATEUR

2.2 – Effort de protection des espaces naturels terrestres et maritimes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pourcentage du territoire métropolitain sous protection forte	%	1,37	1,51	1,49	1,49	Non déterminé	1,48
Pourcentage des eaux sous juridiction, incluses dans le réseau national d'aires marines protégées	%	22,91	23,57	30	30	Non déterminé	30

Commentaires techniques

Commentaires techniques :

Les deux indicateurs (2.2.1 et 2.2.2) ont vocation à être mis à jour suite à la publication, en janvier 2021, de la stratégie nationale aires protégées. En effet, cette dernière fixe un double objectif national : atteindre 30 % d'aires protégées sur le territoire national et les eaux sous juridiction ou souveraineté française, dont un tiers sous protection forte. En 2020, le réseau d'aires protégées constitue environ 23,5 %* du territoire national, et les zones sous protection forte n'atteignent pas les 2 %* (* : chiffres en cours de consolidation).

Nouveaux indicateurs :

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2021 Cible PAP 2021
Pourcentage du territoire national en aire protégée	%	N'est pas un indicateur de contexte	Hausse	ND	ND	ND	ND	23,5 *	Hausse
Pourcentage du territoire national sous protection forte	%	N'est pas un indicateur de contexte	Hausse	ND	ND	ND	ND	< 2 *	Hausse

* : chiffres à consolider

Sous-indicateur 2.2.1 : « Pourcentage du territoire national en aire protégée »

Source des données : Muséum National d'Histoire Naturelle

Mode de calcul : l'indicateur est calculé par le ratio suivant :

Numérateur : surface du territoire national couvert par une aire protégée au sens de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Dénominateur : surface du territoire national (terre et eaux sous juridiction ou souveraineté)

Sous-indicateur 2.2.2 : « Pourcentage du territoire national sous protection forte »

Source des données : Muséum National d'Histoire Naturelle

Mode de calcul : l'indicateur est calculé par le ratio suivant :

Numérateur : surface du territoire national couvert par une zone de protection forte au sens de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Dénominateur : surface du territoire national (terre et eaux sous juridiction ou souveraineté)

INDICATEUR

2.3 – Retour à la conformité en police de l'eau et de la nature

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pourcentage de retours à la conformité sur l'ensemble des contrôles administratifs non conformes de l'année précédente	%	Sans objet	30	45	40	49,5	45

Commentaires techniques

Indicateur 2.3 : « Pourcentage de retours à la conformité sur l'ensemble des contrôles administratifs non conformes de l'année précédente »

Source des données : LICORNE (Logiciel informatique sur les contrôles relatifs à la nature et à l'eau)

Mode de calcul : l'indicateur est calculé par le ratio suivant :

Numérateur : nombre de retours à la conformité constatés en 2019 et en 2020 sur les contrôles "non conformes" de 2019.

Dénominateur : nombre de contrôles "non conformes" renseignés par les DDT(M) et DREAL/DEAL/DRIEE) en 2019 et donnant lieu à un RMA.

L'indicateur de l'année 2020 prend en compte les contrôles dont la date de réalisation appartient à l'année 2019. Sur l'ensemble de ces contrôles, les retours à la conformité constatés janvier 2019 et décembre 2020 sont retenus.

Par convention, il est retenu un délai de 2 ans qui correspondent à l'année civile. Il ne s'agit donc pas d'un délai glissant de deux ans à compter de la non-conformité.

Il s'agit donc ici de mesurer les retours rapides à la conformité.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 2.1.1 : "Evolution de l'abondance des oiseaux communs, catégorie des oiseaux inféodés à certains milieux"

Cet indicateur d'évolution de l'abondance des oiseaux communs est un indice agrégé qui reflète les variations d'abondance d'un ensemble d'espèces d'oiseaux présents de façon courante sur le territoire. Les oiseaux étant le plus souvent au sommet des chaînes alimentaires au sein d'un écosystème, les variations qu'ils connaissent sont une bonne indication de l'évolution globale des espèces et des milieux existants en France.

L'indicateur réagit à l'ensemble des pressions qui s'exercent sur la biodiversité : intensification agricole, consommation d'espaces par l'artificialisation des sols et l'urbanisation, dont la plupart ne dépendent pas des politiques dédiées de conservation de la nature mises en œuvre par le ministère de la transition écologique et solidaire. L'impact des conditions climatiques d'une année sur cet indice constitue aussi une hypothèse de dégradation de l'indicateur.

Entre 1989 et 2016, l'érosion de l'indice d'abondance des oiseaux communs s'élevait à plus d'un point par an (chute de 100 à 69). Depuis 2016, cette érosion a quasiment stoppé, l'indicateur d'abondance oscillant entre 69 et 71. Ces résultats reflètent l'impact des actions de lutte contre la dégradation des milieux.

Néanmoins, les objectifs de tendance à la hausse (72 pour 2020) ne sont pas atteints, la fluctuation de l'indice dépendant fortement des actions de mobilisation des acteurs menées dans le cadre du programme 113 et de leurs effets. Il s'agit en particulier des acteurs œuvrant dans les secteurs d'activité potentiellement causes du déclin de la biodiversité par la destruction et la fragmentation des habitats, la surexploitation des ressources naturelles, la diffusion de pollutions, etc. et dont l'évolution des pratiques a des effets positifs. En 2020, cette évolution des pratiques a été soutenue notamment par le déploiement du programme "Territoires engagés pour la nature" et par une dynamique croissante des agences régionales de la biodiversité (ARB) et des stratégies régionales pour la biodiversité, dynamique qui renforce la mise en réseau et la collaboration entre les Régions et les acteurs locaux. Les effets de ces actions de mobilisation, quoique non perceptibles encore en 2020 sur l'indice d'abondance des oiseaux communs, devraient se faire sentir à moyen terme.

Au-delà de la politique environnementale, les politiques d'aménagement du territoire et les politiques agricoles prenant en compte les enjeux de protection du patrimoine naturel ont aussi des conséquences favorables pour la biodiversité en général et les populations d'oiseaux en particulier.

Sous-indicateur 2.1.2 : "Nombre de sites Natura 2000 en phase d'animation"

L'année 2020 a été marquée par la préparation de la transition vers la prochaine programmation financière européenne qui sera exceptionnellement d'une durée de 2 ans (2021-2022). Le nombre de sites a évolué en raison de la fusion entre plusieurs sites, notamment dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, dans l'objectif d'en améliorer la gestion. Le réseau est considéré comme suffisant moyennant quelques compléments, notamment en mer. Le rapport de synthèse sur l'évaluation de l'efficacité du réseau Natura 2000 a été publié et conclut à un effet positif du réseau sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires (les oiseaux notamment sont en état plus favorable dans le réseau que hors réseau et le déclin des prairies est freiné dans le réseau).

En 2020, le réseau regroupe au total 1 773 sites, s'étendant sur plus de 7 millions d'hectares terrestres (soit 12,9 % du territoire national métropolitain) et sur plus de 12 millions d'hectares marins (soit 34 % de la surface marine – ZEE). Sur terre, la quasi-totalité des sites terrestres est dotée de documents d'objectifs (DOCOB). Il convient de les mettre en œuvre à travers le financement d'actions d'animation et des contrats Natura 2000. En mer, les services de l'État accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'objectifs avec l'appui de l'Office français de la biodiversité, à qui a été confié le rôle d'opérateur et d'animateur prioritaire, pour le compte de l'État et sous l'autorité des préfets. 88% des sites sont en phase d'animation, ce qui représente un résultat en léger retrait par rapport aux années antérieures.

Sous-indicateur 2.2.1 : « Pourcentage du territoire métropolitain sous protection forte »

REPLACE PAR : « Pourcentage du territoire national en aire protégée »

En 2020, le réseau des aires protégées a été étendu grâce notamment :

- aux extensions des réserves naturelles nationales du rocher de la Jaquette et de la RNN des Sagnes de la Godivelle ;
- à la création de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau ;
- à la création d'un arrêté de protection d'habitats naturels venant préserver le massif du Mont-Blanc ;
- à la création de 2 parcs naturels régionaux (PNR) : PNR du mont Ventoux et PNR de la baie de Somme-Picardie maritime.

Sous-indicateur 2.2.2 : « Pourcentage des eaux françaises sous juridiction, incluses dans le réseau national d'aires marines protégées »

REPLACE PAR : « Pourcentage du territoire national sous protection forte »

En 2020, le réseau sous protection forte a été étendu grâce notamment :

- aux extensions des réserves naturelles nationales du rocher de la Jaquette et de la RNN des Sagnes de la Godivelle ;
- à la création de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau ;
- à la création d'un arrêté de protection d'habitats naturels venant préserver le massif du Mont-Blanc.

Indicateur 2.3 : « Pourcentage de retours à la conformité sur l'ensemble des contrôles administratifs non conformes de l'année précédente »

L'année 2020 a été marquée par une augmentation très sensible du pourcentage de retours à la conformité. La cible pour l'année 2020 est atteinte. Deux éléments d'explication peuvent être avancés pour expliquer cette progression :

- D'abord, il est constaté une saisie plus systématique des données de retour à la conformité dans la base LICORNE, à la faveur de la mise en place encore récente d'un indicateur spécifique à la police de l'eau et de la nature ;
- Ensuite, la volumétrie très importante des contrôles consacrés à la réglementation publicité en 2020, contrôles pour lesquels les régularisations peuvent être très rapides, a largement contribué à la progression de l'indicateur. En 2020, les retours à la conformité pour la seule police de la publicité s'établissent à 69%.

En 2020, les services de police de l'eau et de la nature ont dû s'adapter aux contraintes de déplacements liées au contexte de crise sanitaire. Dans un premier temps, les contrôles sur le terrain qui pouvaient être reportés ont pu être reportés, tandis que les interventions qui demeuraient nécessaires ont été maintenues. En outre, les délais associés à certaines mesures de police administrative ont été prorogées de sorte à permettre à la personne mise en cause de régulariser sa situation. Il en résulte une incidence importante quant à l'activité de la police de l'eau et de la nature en 2020 mais également en 2021 s'agissant du suivi des non-conformités.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Sites, paysages, publicité	3 420 172 1 176 114	85 000	3 082 549 4 008 844		6 587 721 5 184 958	6 587 721
02 – logistique, formation et contentieux	5 668 754 1 821 306	-6 285	1 529		5 668 754 1 816 550	5 668 754
07 – Gestion des milieux et biodiversité	73 484 802 79 510 479	2 991 240 760 607	106 097 821 107 620 549	993 618 1 436 632	183 567 481 189 328 267	192 816 006
Total des AE prévues en LFI	82 573 728	3 076 240	109 180 370	993 618	195 823 956	205 072 481
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+8 523 918 (hors titre 2)			+8 523 918	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+10 319 287 (hors titre 2)			+10 319 287	
Total des AE ouvertes		214 667 161 (hors titre 2)			214 667 161	
Total des AE consommées	82 507 899	754 322	111 630 922	1 436 632	196 329 775	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Sites, paysages, publicité	3 679 279 1 685 019	115 000	2 790 200 3 410 998		6 584 479 5 096 017	6 584 479
02 – logistique, formation et contentieux	5 661 580 1 099 407		1 529		5 661 580 1 100 937	5 661 580
07 – Gestion des milieux et biodiversité	73 523 480 75 842 762	3 034 148 769 310	112 230 741 106 324 878	989 527 1 416 097	189 777 896 184 353 047	199 026 421
Total des CP prévus en LFI	82 864 339	3 149 148	115 020 941	989 527	202 023 955	211 272 480
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+8 541 918 (hors titre 2)			+8 541 918	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+14 635 751 (hors titre 2)			+14 635 751	
Total des CP ouverts		225 201 624 (hors titre 2)			225 201 624	
Total des CP consommés	78 627 188	769 310	109 737 405	1 416 097	190 550 000	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>						
<i>Consommation 2019</i>						
01 – Sites, paysages, publicité	3 519 345 2 049 680	85 000	2 983 623 3 390 868		6 587 968	6 587 968 5 440 547
02 – logistique, formation et contentieux	5 645 267 7 115 727	17 345	4 500		5 645 267	5 645 267 7 137 572
07 – Gestion des milieux et biodiversité	41 396 168 50 534 223	3 278 387 478 596	106 183 942 100 987 038	1 009 081 2 408 621	151 867 578	163 407 838 154 408 477
Total des AE prévues en LFI	50 560 780	3 363 387	109 167 565	1 009 081	164 100 813	175 641 073
Total des AE consommées	59 699 629	495 941	104 382 406	2 408 621		166 986 596

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>						
<i>Consommation 2019</i>						
01 – Sites, paysages, publicité	3 647 104 1 857 740	115 000	2 845 221 3 211 543		6 607 325	6 607 325 5 069 283
02 – logistique, formation et contentieux	5 645 267 7 224 214	8 833	4 500		5 645 267	5 645 267 7 237 547
07 – Gestion des milieux et biodiversité	37 849 055 41 405 444	3 320 577 1 309 159	105 472 318 101 701 198	1 006 270 2 667 238	147 648 220	159 588 480 147 083 039
Total des CP prévus en LFI	47 141 426	3 435 577	108 317 539	1 006 270	159 900 812	171 841 072
Total des CP consommés	50 487 398	1 317 992	104 917 241	2 667 238		159 389 869

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	59 699 629	82 573 728	82 507 899	50 487 398	82 864 339	78 627 188
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	58 503 658	40 372 728	39 104 489	49 264 617	40 663 339	34 984 043
Subventions pour charges de service public	1 195 971	42 201 000	43 403 410	1 222 781	42 201 000	43 643 145
Titre 5 – Dépenses d'investissement	495 941	3 076 240	754 322	1 317 992	3 149 148	769 310
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	495 941	2 172 733	754 322	1 317 992	2 178 501	769 310
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	903 507	0	0	970 647	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	104 382 406	109 180 370	111 630 922	104 917 241	115 020 941	109 737 405
Transferts aux ménages	34 073	0	66 568	51 388	0	26 305
Transferts aux entreprises	12 548 289	17 293 194	12 463 142	12 232 946	17 725 259	12 041 994
Transferts aux collectivités territoriales	25 650 814	26 488 306	25 680 598	23 785 978	26 451 381	25 708 435
Transferts aux autres collectivités	66 149 230	65 398 870	73 420 614	68 846 929	70 844 301	71 960 672

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 408 621	993 618	1 436 632	2 667 238	989 527	1 416 097
Prêts et avances	50 000	0	0	50 000	0	0
Dotations en fonds propres	2 358 621	993 618	1 436 632	2 617 238	989 527	1 416 097
Total hors FdC et AdP		195 823 956			202 023 955	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+18 843 205			+23 177 669	
Total*	166 986 596	214 667 161	196 329 775	159 389 869	225 201 624	190 550 000

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	-5 472 008	9 248 525	8 523 918	-1 219 800	9 248 525	8 541 918
Total	-5 472 008	9 248 525	8 523 918	-1 219 800	9 248 525	8 541 918

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		1 787 290		1 787 290				
03/2020		50 165		50 165				
05/2020		5 401 889		3 317 499				
06/2020		50 454		50 454				
07/2020		115 396		2 199 786				
09/2020		5 355		5 355				
10/2020		282 530		282 530				
11/2020		114 177		114 177				
12/2020		805 219		823 219				
Total		8 612 474		8 630 474				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/01/2020		459 284						
Total		459 284						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2020		12 860 201		13 522 044				
Total		12 860 201		13 522 044				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020				4 361 905				
Total				4 361 905				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/12/2020					88 556		88 556	
Total					88 556		88 556	

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					3 343 876		3 343 876	
24/11/2020		505 847		505 847				
Total		505 847		505 847	3 343 876		3 343 876	

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						162 169		410 169
Total						162 169		410 169

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		22 437 806		27 020 270		3 594 601		3 842 601

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
520118	Exonération, sous certaines conditions, de droits de mutation à titre gratuit, à concurrence des trois quarts de leur montant, en faveur des successions et donations intéressant les propriétés non bâties qui ne sont pas de nature de bois et forêts et situées dans les sites NATURA 2000, les zones centrales des parcs nationaux, les réserves naturelles, les sites classés et les espaces naturels remarquables du littoral Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 793-2-7°</i>	9	9	9
110257	Réduction d'impôt sur le revenu au titre des dépenses réalisées sur certains espaces naturels en vue du maintien et de la protection du patrimoine naturel Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 60 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2013 - code général des impôts : 199 octovicies</i>	ε	ε	ε
130213	Déduction des dépenses d'amélioration afférentes aux propriétés non bâties Revenus fonciers <i>Bénéficiaires 2018 : 400 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 31-I-2°-c quater</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		9	9	9

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2019	Chiffre initial 2020	Chiffre actualisé 2020
060106	Exonération en faveur des parcelles NATURA 2000 Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 E</i>	1	1	1
060107	Exonération en faveur de certains terrains situés dans le coeur d'un parc national sis dans un département d'outre-mer Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2016 - code général des impôts : 1395 F</i>			
Coût total des dépenses fiscales		1	1	1

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2019	Chiffre initial 2020	Chiffre actualisé 2020
060106	Exonération en faveur des parcelles NATURA 2000 Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 E</i>	1	1	1
060107	Exonération en faveur de certains terrains situés dans le coeur d'un parc national sis dans un département d'outre-mer Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2016 - code général des impôts : 1395 F</i>			
Coût total des dépenses fiscales		1	1	1

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sites, paysages, publicité		6 587 721 5 184 958	6 587 721 5 184 958		6 584 479 5 096 017	6 584 479 5 096 017
02 – logistique, formation et contentieux		5 668 754 1 816 550	5 668 754 1 816 550		5 661 580 1 100 937	5 661 580 1 100 937
07 – Gestion des milieux et biodiversité		183 567 481 189 328 267	192 816 006 189 328 267		189 777 896 184 353 047	199 026 421 184 353 047
Total des crédits prévus en LFI *	0	195 823 956	195 823 956	0	202 023 955	202 023 955
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+18 843 205	+18 843 205		+23 177 669	+23 177 669
Total des crédits ouverts	0	214 667 161	214 667 161	0	225 201 624	225 201 624
Total des crédits consommés	0	196 329 775	196 329 775	0	190 550 000	190 550 000
Crédits ouverts - crédits consommés		+18 337 386	+18 337 386		+34 651 624	+34 651 624

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

La consommation du programme 113 en crédits LFI s'établit pour l'exercice 2020 à 189,9 M€ en AE et 181,4 M€ en CP soit respectivement 97 % et 90% des crédits ouverts en LFI. En intégrant les fonds de concours, l'exécution est de 196,3 M€ en AE et 190,5 M€.

Au regard des crédits disponibles après application de la réservation de précaution et les mouvements réglementaires (transferts), ce taux passe respectivement à 98% et 91 %. Le taux pour les CP atteint 95 % après neutralisation des 7 M€ correspondant au paiement des indemnités des propriétaires de l'immeuble "Le Signal" à Soulac-sur-Mer qui n'interviendront qu'en 2021.

Les retraits d'engagement sur exercices antérieurs (REJB n'ayant pas fait l'objet d'un recyclage, cf infra) viennent minorer le niveau de consommation de l'exercice courant à hauteur de 3,44 M€.

Les reliquats de crédits non consommés représentent 18,34 M€ en AE et 34,65 M€ en CP, dont 73 % des AE et 37 % des CP relevant de fonds de concours. Le solde en CP est majoritairement constitué des crédits dédiés au financement de l'indemnité des propriétaires de l'immeuble Le Signal (7 M€) et à l'organisation du congrès mondial de la nature de l'UICN, initialement prévu pour juin 2020 et reporté à septembre 2021 en raison de la crise sanitaire.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	195 314 700	195 314 700	0	201 514 699	201 514 699

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Amendements	0	+509 256	+509 256	0	+509 256	+509 256
LFI	0	195 823 956	195 823 956	0	202 023 955	202 023 955

Les crédits inscrits en PLF 2020 en faveur du programme 113 représentaient 195,31 M€ en AE et 201,51 M€ en CP. L'examen parlementaire a fait évoluer cette dotation au travers des amendements suivants :

- amendement AN-II-893 : il majore les crédits du programme de 0,5 M€ (AE=CP) afin de financer la création de 8 équivalents temps plein travaillé supplémentaires au bénéfice des parcs nationaux ;
- amendement AN-II-26 : il minore les crédits du programme de 9 256 € (AE=CP) au titre du financement du surcoût lié au rendez-vous salarial.

Il en résulte une enveloppe de crédits de 195,82 M€ en AE et 202,02 M€ en CP pour le programme 113.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'a été réalisée.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de l'exercice 2020, le programme 113 a fait l'objet des mouvements réglementaires suivants :

- un transfert sortant de 3,2 M€ (AE=CP) en faveur du ministère de l'agriculture et de l'alimentation correspondant à la contribution du MTE au financement des mesures de protection contre le loup ;
- un transfert sortant de 238 822 € (AE=CP) au profit du programme des interventions territoriales de l'État correspondant à la correction du transfert effectué en LFI 2020 au titre du fonds interministériel pour la transformation de la Guyane ;
- un transfert entrant pour 94 946 € (AE=CP) en provenance du ministère des outre-mer au titre des opérations d'urgence mises en œuvre après le passage des cyclones Irma et Maria ;
- un transfert entrant de 505 847 € (AE=CP) depuis le fonds d'Accompagnement interministériel Ressources humaines destiné au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB).

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

LE PROGRAMME 113 DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DONT IL A LA RESPONSABILITÉ A REÇU DE LA PART DE TIERS LES CONTRIBUTIONS SUIVANTES (EN M€) :

Fonds de concours et objet	Financier	AE	CP
1-2-00163 – Participation à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et des cours d'eau	Agence de l'eau Loire-Bretagne	780 120	798 120
	AFITF	5 000 000	5 000 000
	Reg ion Centre Val de Loire	84 416	84 416
1-1-00821 – Participation de la Communauté européenne à des actions de protection de la nature et de l'environnement (autre	Union européenne	1 192 086	1 192 086

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

que FEDER)			
1-1-00822 – Participation du FEDER aux actions de protection de la nature et de l'environnement (rattachement en AE-CP)	Union européenne	35 060	35 060
1-3-00549 – Contributions internationales aux activités du CAR SPAW	Divers	20 793	20 793
1-2-00594 – Contribution au congrès UICN 2020 (reporté en 2021)	Département des Bouches-du-Rhône	1 500 000	1 500 000
Total		8 612 475	8 630 475

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	7 162 169	7 162 169	0	7 410 169	7 410 169
Surveys	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-7 000 000	-7 000 000	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	162 169	162 169	0	7 410 169	7 410 169

Pour l'exercice 2020, la réserve de précaution initiale a représenté un montant de 7,16 M€ en AE et 7,41 M€ en CP.

Elle a fait l'objet d'un dégel en cours d'exercice à hauteur de 7 M€ en AE afin de permettre au programme de prendre en charge le financement de l'indemnisation des propriétaires de l'immeuble Le Signal. Le solde, 162 169 € en AE a été annulé par la loi de finances rectificative du 30 novembre 2020.

En CP, un dégel de 7M€ a eu lieu en fin d'année à l'occasion du schéma de fin de gestion et n'apparaît donc pas dans ce tableau. Ce dégel accompagné d'un report permet le paiement de l'indemnisation des propriétaires du Signal, qui intervient en 2021. Le solde de 410 169 € en CP a été annulé par la loi de finances rectificative du 30 novembre 2020.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total Actions	153 345 027	56 800 423	37 110 563	28 060 269	34 765 593	168 109 170	161 923 213
01 - Sites, paysages, publicité	4 734 000	2 363 737	2 054 266	854 039	692 124	4 386 411	3 014 462
07 - Gestion des milieux et biodiversité	148 611 027	54 436 686	35 056 297	27 206 230	34 073 469	163 722 759	158 908 751
Total Opérateurs	1 454 571 682	196 580 330	254 418 210	129 185 737	140 425 879	1 376 848 536	730 267 965
Agences de l'eau	1 379 460 000	189 946 007	241 090 311	129 185 737	132 931 360	1 301 736 854	688 033 797
OFB - Office français de la biodiversité	75 111 682	6 634 323	13 327 899		7 494 519	75 111 682	42 234 168
Total	1 607 916 709	253 380 753	291 528 773	157 246 006	175 191 472	1 544 957 706	892 191 178

Génération 2007 - 2014

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Agences de l'eau					755 747	745 400 000	669 105 193
OFB - Office français de la biodiversité					227 284	31 100 000	31 100 000
Total					983 031	776 500 000	700 205 193

Le montant des crédits que le programme 113 et les opérateurs qui lui sont rattachés devaient consacrer au financement des CPER 2015-2020 s'élevait initialement à 1 624,54 M€. Ce montant a été ajusté en raison de la création des contrats de convergence et de transformation pour les Outre-mer qui ont pris en 2019 le relais des CPER 2015-2020. Il s'élève désormais à 1 608 M€.

Pour les Outre-mer, seules les annuités courant de 2015 à 2018 sont prises en compte dans le suivi de l'exécution des CPER 2015-2020.

Ainsi, pour le programme 113 qui s'était engagé à consacrer 17,32 M€ au financement des CPER des Outre-mer, le montant à prendre en considération est de 11,54 M€.

De même, à compter de la contractualisation des contrats de convergence et de transformation (CCT) en outre-mer, les engagements nouveaux de l'AFB puis de l'OFB sont portés sur les CCT (cf. infra). En conséquence, les CPER 2015-2020 ne portent plus que les paiements liés aux engagements pris antérieurement au 1er janvier 2019. Les engagements au titre des CPER 2015-2020 sont donc définitivement arrêtés à 75,1 M€.

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
07 - Gestion des milieux et biodiversité	7 721 866			2 413 123	2 268 865	4 262 349	3 981 007
Guadeloupe	2 135 133			874 119	708 120	1 367 902	1 201 903
La Réunion	2 565 000			650 641	641 272	1 254 434	1 204 306
Martinique	1 736 200			448 217	448 217	839 767	839 767
Mayotte	1 285 533			440 146	471 256	800 246	735 031
Guadeloupe	19 200 000			3 169 630	716 439	4 668 130	1 165 989
Guyanne	10 400 000					2 791 482	837 445
La Réunion	6 480 000			5 919 773	1 691 924	12 429 550	3 884 911
Martinique	6 480 000			9 049 785	2 459 713	11 400 782	3 239 076
Mayotte	36 240 000			625 000	187 500	892 150	267 645
OFB - Office français de la biodiversité	78 800 000			18 764 188	5 055 576	39 025 529	11 448 097
Saint-Martin						6 843 435	2 053 031
Total	86 521 866			21 177 311	7 324 441	43 287 878	15 429 104

Le montant que le programme 113 et l'OFB devaient consacrer au financement des contrats de convergence et de transformation (CCT) des Outre-mer entre 2019 et 2022 avait été initialement arrêté à 66,22 M€.

Cependant, les moyens du programme 113 afférents au financement du CCT de la Guyane ont fait l'objet d'un transfert en base du PLF 2019 vers le programme 162 « interventions territorialisées de l'État ». La contribution de l'OFB fait l'objet quant à elle d'un versement par la voie d'un fonds de concours au programme 162 depuis la gestion 2020.

De fait, le montant des engagements pris par le programme 113 et l'OFB ont été ajustés : ils s'élèvent désormais à 54,92 M€.

Dans le tableau ci-dessus, pour ce qui est du CCT de la Guyane, seuls sont recensées pour l'OFB les engagements opérés en 2019 et les paiements afférents à ces engagements (à compter de 2020, le suivi des dépenses de cet établissement est assuré par le responsable du programme 162).

Les crédits contractualisés pour l'OFB au titre des CCT 2019-2022 s'élèvent à 78,8 M€, dont 7,6 M€ au titre de la contribution de l'OFB au PITE Guyane (sur une enveloppe de 10,4 M€ programmés pour le CCT Guyane).

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 214 667 161	CP ouverts en 2020 * (P1) 225 201 624
AE engagées en 2020 (E2) 196 329 775	CP consommés en 2020 (P2) 190 550 000
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 459 052	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 47 637 500
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 17 878 334	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 142 912 500

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 93 402 370					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 3 423					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 93 405 793	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 47 637 500	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 45 768 293	
AE engagées en 2020 (E2) 196 329 775	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 142 912 500	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 53 417 275	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 99 185 568	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 41 657 939
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 57 527 629

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le solde au 31 décembre 2020 des engagements non couverts par des crédits de paiement est arrêté à la somme de 99,2 M€. Le montant des restes à payer du programme 113 est en augmentation par rapport au constat fait à la fin 2019 (93,40 M€).

Les engagements antérieurs non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 sont principalement constitués :

- du dispositif NATURA 2000 qui représente 28,3 M€ soit près de 28,5 % du total. Parmi ces engagements figurent, d'une part pour 8,28 M€, les aides versées dans le cadre des contrats Natura 2000, d'autre part les actions consacrées à l'élaboration et l'animation des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 pour 16,07 M€. Ce dernier montant s'explique par la budgétisation de ce dispositif qui fait l'objet d'un engagement de la totalité des AE sur le premier exercice puis le mandatement sur 3 ans ;
- des actions menées dans le cadre des milieux et espaces marins pour environ 27 M€, soit 27 % du total des restes à payer. Il s'agit notamment de la politique de protection du trait de côte et du domaine public maritime (DPM) et de la mise en œuvre de la directive cadre stratégie sur les milieux marins (DCSMM). Le DPM représente près de 16 M€ dont 7 M€ correspondant à l'indemnisation des copropriétaires de l'immeuble le Signal à Soulac-sur-Mer en Gironde ;
- des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des actions portant sur la connaissance et la préservation de la biodiversité pour 19 M€ (dont 8,5 M€ concernent l'organisation du congrès mondial de la nature de l'UICN qui aura lieu en 2021), soit 19 % de la totalité des engagements restant à couvrir ;
- des mesures territoriales dans le domaine de l'eau pour 8 M€ soit 8 % de la totalité des restes à payer (notamment des opérations de restauration de la continuité écologique des cours d'eau) ;
- des actions menées dans le cadre la protection des sites et paysages pour 7,90 M€ soit 8 % du montant des restes à payer ;
- des dispositifs mis en œuvre en matière d'espaces protégés et de la trame verte et bleue (TVB) pour environ 7 M€ soit 7 % de l'ensemble des engagements restant à couvrir sur le programme. Parmi ces restes, figurent les subventions d'investissement versées aux parcs nationaux pour 1,7 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Sites, paysages, publicité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Sites, paysages, publicité		6 587 721 5 184 958	6 587 721 5 184 958		6 584 479 5 096 017	6 584 479 5 096 017

L'action 1 « Sites, paysages et publicité » recouvre les activités de protection et de gestion des paysages et sites classés.

L'objectif est d'inciter les acteurs concernés par la conservation des sites et paysages remarquables et exceptionnels ainsi que par la gestion des paysages du quotidien à adopter des mesures de protection ou de gestion. Il s'agit, en complément des instruments réglementaires (classement de site, « Opérations grands sites »), de mettre en œuvre des outils partagés ayant pour finalité non seulement de contribuer à la valorisation des paysages exceptionnels mais aussi de prendre en compte le paysage quotidien dans les politiques sectorielles. Ainsi, sur la question de la transition énergétique et plus particulièrement de l'énergie éolienne, plusieurs livrables ont été produits en 2020 pour améliorer la prise en compte du paysage dans les projets d'énergies renouvelables (ENR).

La connaissance du paysage se traduit notamment dans les atlas de paysages et les observatoires photographiques du paysage (OPP). Fin 2020, le territoire métropolitain est désormais entièrement couvert par les atlas des paysages existants, en cours d'élaboration ou d'actualisation. Les atlas sont un outil important d'aide à la décision en aménagement et doivent permettre de traduire les objectifs paysagers dans les politiques sectorielles à travers notamment les démarches paysagères. Il en est de même pour les OPP qui dépassent la simple illustration en ce qu'ils sont représentatifs de ce qui constitue et transforme le territoire. Associés aux archives photographiques existantes, les OPP participent à la création d'une base de données de référence et peuvent constituer le point de départ d'un suivi précis de l'évolution d'un territoire. Ces outils de connaissance font actuellement l'objet d'un travail d'investigation visant à les rendre plus opérationnels et à en faire de véritables outils d'aide à la décision pour les élus.

Cette politique publique contribue, par la protection qu'elle leur apporte, à la valorisation des territoires concernés. Les sites inscrits (4 794 sites pour 1 600 000 hectares soit 2,5 % du territoire national) et les sites classés (2 693 sites sur l'ensemble du territoire dont l'outre-mer pour 1 136 518 hectares, soit 1,8 % du territoire) constituent certes une modeste part de la surface nationale mais, par leur valeur patrimoniale exceptionnelle, ils exercent un rôle déterminant pour l'attractivité touristique de la France et les retombées économiques sur ces territoires.

Les services déconcentrés assurent le classement des sites majeurs identifiés par la liste indicative de la circulaire du 2 octobre 2006, et notamment ceux dont le classement contribue à la protection des biens inscrits ou candidats au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit également de donner une nouvelle dimension au paysage du quotidien en tant que levier de coopération territoriale, économique, écologique et énergétique. Le soutien aux démarches paysagères, qui associent concertation locale et prise en compte de l'ensemble des spécificités d'un territoire, doit donc être encouragé, de même que les initiatives exemplaires sur la publicité notamment les règlements locaux de publicité intercommunaux qui permettent aux collectivités d'adapter la publicité aux enjeux de leurs territoires. La promotion des démarches paysagères comme des règlements locaux de publicité intercommunaux fait l'objet d'appel à projets annuels destinés aux collectivités.

La cible de classement de 2 % du territoire national suppose de classer 260 nouveaux sites. Le classement de 30 000 nouveaux hectares est une cible annuelle pour le triennal.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 420 172	1 176 114	3 679 279	1 685 019
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 420 172	1 185 714	3 679 279	1 685 019
Subventions pour charges de service public		-9 600		
Titre 5 : Dépenses d'investissement	85 000		115 000	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	85 000		115 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 082 549	4 008 844	2 790 200	3 410 998
Transferts aux ménages		23 329		3 024
Transferts aux entreprises	100 000	19 600	100 000	57 804
Transferts aux collectivités territoriales	1 401 520	1 972 179	1 246 584	1 758 307
Transferts aux autres collectivités	1 581 029	1 993 736	1 443 616	1 591 863
Total	6 587 721	5 184 958	6 584 479	5 096 017

L'action 1 « Sites, paysages et publicité », dont la dotation en LFI 2020, est de 6,59 M€ en AE et 6,58 M€ en CP, pour une exécution arrêtée à 5,18M€ en AE et 5,10 M€ en CP (dont 20 k€ en AE et 4 k€ en CP de fonds de concours), s'articule autour des trois politiques suivantes :

- politique du paysage et de la publicité ;
- politique des sites ;
- appui au classement au Patrimoine mondial.

1. Politique du paysage et de la publicité : AE = 2,43 M€ – CP = 2,52 M€ en CP

La politique du paysage portée par le gouvernement répond à deux objectifs majeurs : d'une part garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale, et d'autre part, faire du paysage un outil au service des territoires et d'une approche privilégiée en matière d'aménagement de l'espace.

La prévision de dépenses inscrite en LFI 2020 pour ce qui concerne cette politique représentait 3,06 M€ (AE=CP). La consommation effective constatée est 2,43 M€ en AE et 2,52 M€ en CP, soit sensiblement le même niveau d'exécution qu'en 2019.

En administration centrale, les dépenses constatées représentent 0,92 M€ en AE et 1,04 M€ en CP pour une prévision de 1,82 M€ en AE et 1,64 M€ en CP. Les dépenses de fonctionnement ont été de 0,07 M€ en AE et 0,20 M€ et correspondent à diverses prestations liées à la réalisation de guides, brochures ou encore au développement de sites internet.

Le décalage constaté entre la prévision et l'exécution s'explique essentiellement par l'impact de la crise sanitaire. En effet, la politique publique « paysage » vise notamment à sensibiliser le grand public à la démarche paysagère à travers l'organisation d'événements en lien avec le paysage. Du fait de l'annulation de nombreux événements en raison du contexte sanitaire, certaines manifestations comme les journées du paysage, le Printemps des paysages (en lien avec le Printemps des poètes), ou encore le Tour de France des paysages n'ont pu se tenir ou se sont tenus dans un format dématérialisé, ce qui a considérablement réduit les coûts liés notamment aux frais de déplacements.

Outre l'organisation de tels évènements, le ministère soutient également les acteurs intervenant dans le domaine des paysages tels la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), la Fédération française des paysages (FFP), le Collectif des paysages de l'après-pétrole, le Réseau des grands sites de France (RGSF) ou encore l'association des paysagistes conseils de l'État (APCE) qui accompagnent les actions de l'État via la publication d'ouvrages, la création d'outils visant à mieux intégrer le paysage dans les projets d'aménagement ou encore la promotion de projets ou de travaux exemplaires (organisation de prix du paysage notamment). L'enveloppe destinée en administration centrale à ces structures associatives a représenté 0,35 M€ (AE=CP).

Une contribution a également été versée au Conseil de l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (0,03 M€).

Le soutien financier apporté aux établissements d'enseignement supérieur dont les 5 écoles de formation des paysagistes concepteurs a représenté quant à lui 0,39 M€ (AE=CP). L'aide apportée à ces écoles vise à favoriser le développement des compétences en matière de paysage et d'architecture mais aussi la constitution d'experts de haut niveau dans ces domaines.

Les services déconcentrés, quant à eux, ont mobilisé 1,31 M€ (AE=CP). Il s'agit notamment d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique intégrée des paysages, ce qui passe par différents outils, tels les plans de paysages (notamment à travers un appel à projets lancé chaque année – en 2020, une enveloppe de 0,45 M€ en AE et 0,25 M€ en CP a été ouverte), les atlas de paysages ou encore les OPP.

En 2020, 15 nouveaux territoires ont été récompensés dans le cadre de l'appel à projets « plans de paysages » mentionné ci-dessus, et 6 l'ont été au titre du volet thématique « Transition énergétique » financé par l'Ademe, ce qui porte désormais à 130 le nombre de plans de paysages reconnus dans le cadre de ces appels à projets lancés tous les ans (soit 21 plans supplémentaires par rapport à 2019).

Fin 2020, le territoire métropolitain est désormais entièrement couvert par les atlas des paysages existants, en cours d'élaboration ou d'actualisation. Ainsi sur 101 départements français (métropole et outre-mer), 90 sont couverts d'un atlas de paysages. Près de la moitié de ces atlas nécessite une actualisation, voire pour les plus les obsolètes, une création.

Il est à noter que si les atlas régionaux ne sont pas prévus par le code de l'environnement, de nombreuses régions en sont dotées pour élaborer leurs stratégies paysagères. La plupart de ces atlas couvre les anciennes régions administratives et l'objectif à moyen terme serait leur actualisation aux échelles régionales actuelles.

S'agissant des OPP, la diffusion et la promotion de l'outil ont incité certains territoires à s'en emparer dans le cadre de projets prospectifs d'aménagement (OPP portés par exemple par des antennes locales de l'ONF pour suivre et documenter la modification des espaces forestiers).

En matière d'application de la réglementation de la publicité, la dépense constatée représente 0,20 M€ en AE et 0,17 M€ et porte essentiellement sur un appel à projet « Règlements locaux de publicité intercommunaux – RLPI ».

Enfin, le lancement du site Objectif Paysage en 2020 permet de promouvoir la politique publique du paysage en regroupant un grand nombre de données sur les outils, les acteurs, les publications, les initiatives exemplaires, et bien sûr l'actualité du paysage.

2. Politique des sites, des sites classés et « Opérations Grands Sites » : AE = 2,67 M€ – CP = 2,49 M€

La politique des sites résulte d'une législation mise en place par la loi du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique et confortée par la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites (articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement). Cette politique des sites

d'exception comprend plusieurs phases : la préservation avec l'inscription ou le classement, puis la valorisation et la gestion du site au niveau national ou international avec respectivement les « Opérations grands sites » (OGS) ou l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Les sites classés en 2020 sont les étangs de Saint-Blaise et la forêt de Castillon, classé par décret le 28 février 2020 (Bouches du Rhône, PACA), l'ensemble formé par le parc de la Garenne et les jardins du Roy de Nérac, site classé par décret le 3 juillet 2020, (Lot-et-Garonne, Nouvelle aquitaine), les vallons de l'ouest lyonnais, site classé par décret du 25 septembre 2020, (département du Rhône, AURA).

Le classement a vocation à assurer une protection pérenne des parties naturelles d'un site. Sur le modèle de la législation relative aux monuments historiques, la législation sur la protection des sites comporte un niveau de protection complémentaire au classement : l'inscription. Celle-ci permet de surveiller l'évolution des ensembles bâtis constitués inclus dans les limites du site. Le site inscrit fait l'objet d'une surveillance plus légère, sous forme d'un avis de l'architecte des bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

En LFI pour 2020, la prévision de dépenses pour la politique de préservation des sites était de 1,70 M€ (AE=CP). La consommation effective a été de 1,27 M€ en AE et 1,49 M€ en CP. Cet écart est essentiellement lié à un report d'opérations dû au contexte sanitaire.

Les crédits ont été exécutés quasi intégralement en services déconcentrés (1,07 M€ en AE et 1,36 M€ en CP). Ils ont essentiellement été consacrés au financement de marchés d'études relatives à la préservation, la valorisation et la gestion des sites.

En administration centrale, les dépenses de fonctionnement relatives à la politique des sites ont représenté en AE 0,18 M€ et 0,13 M€ en CP. Une large part a porté sur le développement d'une application informatique pour la gestion des sites d'exception intitulé SITE (0,16 M€ en AE et 0,09 M€ en CP). Il s'agit d'un portail avec deux interfaces :

- une interface de gestion pour les services du ministère notamment DGALN, DREAL dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation ministérielles de travaux en sites classés d'une part et, d'autre part, pour accéder aux informations disponibles sur les autres sites ;
- une interface de visualisation pour le grand public de l'ensemble des sites.

Pour ce qui concerne la valorisation et la gestion des sites, la prévision de dépenses en LFI pour cette politique était de 1,52 M€ (AE=CP). La consommation effective a été de 1,39 M€ en AE et 0,99 M€ en CP.

Les démarches Grands Sites de France (Opérations Grands Sites et label Grand Site de France) concernent les sites classés les plus prestigieux et les plus fréquentés du patrimoine national. Les collectivités qui en sont gestionnaires s'engagent à mettre en œuvre des projets ambitieux de réhabilitation et de gestion de leur patrimoine paysager dans une logique de développement durable.

Ainsi, au 31 décembre 2020, la France compte une soixantaine d'OGS dont 21 reconnus par le label "Grand Site de France". Au titre de l'année 2020, deux nouveaux label ont été attribués : Vallée de la Vézère et l'estuaire de la Charentes et deux labels ont été renouvelés : Pont du Gard et Solutré Pouilly Vergisson.

Les services déconcentrés ont consacré à ces dispositifs en 1,23 M€ en AE et 0,75 M€ en CP.

Pour les Opérations Grands Sites (OGS), au niveau central un montant de 0,16 M€ en AE et 0,24 M€ en CP, a permis l'attribution de subventions, notamment au Réseau des Grands Sites de France (RGSF), à hauteur de 0,10 M€ (AE=CP).

3. Patrimoine Mondial : AE = 0,08 M€ – CP = 0,09 M€

Les dépenses liées à la politique du patrimoine mondial ont été en priorité consacrées à la gestion des biens naturels et mixtes français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, avec par exemple l'organisation en 2020 d'un atelier technique « Enjeux de gestion du Bien Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion ». Les crédits délégués aux services déconcentrés ont contribué à la mise en œuvre des plans de gestion des biens ainsi qu'à des actions de communication autour de la Valeur universelle exceptionnelle de ces biens. Par ailleurs, l'accompagnement des nouvelles candidatures a été poursuivi, notamment par l'appui financier à la collectivité territoriale de Martinique dans le cadre du contrat de convergence et de transformation.

Les crédits ont également été mobilisés dans le cadre du soutien apporté par le ministère aux partenaires dans le domaine du patrimoine mondial : le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM), la section française du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) pour le financement d'études, d'événements, d'actions de formations ou encore d'animations de réseaux.

ACTION

02 – logistique, formation et contentieux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – logistique, formation et contentieux		5 668 754	5 668 754		5 661 580	5 661 580
		1 816 550	1 816 550		1 100 937	1 100 937

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 668 754	1 821 306	5 661 580	1 099 407
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 668 754	1 821 306	5 661 580	1 099 407
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-6 285		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-6 285		
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 529		1 529
Transferts aux autres collectivités		1 529		1 529
Total	5 668 754	1 816 550	5 661 580	1 100 937

1. Logistique et formation : AE = 0,60 M€ – CP = 0,66 M€

Les crédits consacrés à la logistique et la formation ont été exécutés à hauteur de 0,60 M€ en AE et 0,66 M€ en CP, pour une prévision en LFI arrêtée à 0,60 M€ (AE=CP).

L'administration centrale concentre la quasi-totalité de l'exécution. Ces chiffres sont inférieurs à ceux constatés en 2019 essentiellement du fait de la crise sanitaire.

Les dépenses concernent principalement les frais de mission, de représentation et de communication de l'administration centrale, mais également la formation des agents de la direction générale. L'exécution des services en

régions correspond à de mauvaises imputations puisqu'ils ne sont pas concernés par ce volet de la sous-action logistique et formation.

En matière de formation, l'offre de formation nationale a pour objectif de consolider les compétences des agents ou de former de nouveaux agents lors de leur prise de poste. Les actions en maîtrise d'ouvrage locale complètent utilement l'offre nationale en prenant en compte les problématiques locales.

La pandémie a impacté de manière significative le dispositif de formation puisque les CVRH, qui assurent la maîtrise d'œuvre de formation pour la DGALN, ont été fermés entre le 16 mars et 1er septembre 2020. Par ailleurs les contraintes sanitaires strictes imposées n'ont pas favorisées le déploiement des sessions de formation à partir de septembre. Pour pallier ces contraintes, des formations dites « en distanciel » (en classe virtuelle) ont été proposées.

Les crédits ont été consommés à hauteur de 0,05 M€ en AE et 0,08 M€ en CP (pour information les formations « en distanciel » n'engendrent aucun coût).

L'ensemble des actions de formations réalisées en 2020 est au nombre de 42 sessions, pour un total de 933 agents formés, pour 2844 journées/stagiaires. 10 sessions en distanciel ont été réalisées.

Une offre spécifique de 2 formations diplômantes, en partenariat avec les universités (de niveau mastère 1 ou licence 3) a été proposée. Ces formations ont été réalisées entièrement en distanciel à partir du 16 mars. Elles permettent aux agents d'acquérir des connaissances d'expertise et scientifiques qui leur permettent de mieux appréhender leurs missions. Cette démarche crée au sein des services déconcentrés un vivier de personnes ressources (20 agents ont été formés en 2020).

En ce qui concerne le volet gestion des milieux, l'exercice 2020 s'est déroulé dans la continuité des formations des années précédentes avec la poursuite de l'adaptation des compétences des agents. Les formations relatives à la « police de l'environnement » ont vu leur programme évoluer, elles seront démultipliées dans les années à venir pour répondre aux besoins des services.

Pour le volet « sites-paysages-publicité », les formations « sites » ont intégré le programme national.

2. Contentieux de l'ingénierie, de l'eau et de la biodiversité : AE = 1,21 M€ – CP = 0,44 M€

En LFI 2020, la dotation inscrite pour le paiement des contentieux était de 5,06 M€ (AE=CP), soit à un niveau similaire à celui de 2019. En effet, compte-tenu de l'imprévisibilité de ces dépenses, la budgétisation reprend par défaut le niveau des années passées. Néanmoins, la consommation effective a été de 1,21 M€ en AE et de 0,44 M€ en CP. Ce montant est largement en dessous de ceux observés ces dernières années (en 2018 environ 4 M€, en 2019 plus de 6 M€). Cette baisse pourrait s'expliquer d'une part par l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des juridictions administratives et, d'autre part, par le moindre nombre de recours déposés.

Le décalage de budgétisation s'explique essentiellement par le paiement de restes à payer sur des exécutions d'office notamment dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les contentieux pris en charge par le programme 113 se répartissent selon les trois catégories suivantes : les contentieux de l'eau, de la biodiversité et des sites, les contentieux de l'ingénierie publique et enfin les protocoles transactionnels et exécutions d'office.

En premier lieu, les contentieux de l'eau, de la biodiversité et des sites (0,93 M€ en AE et 0,15 M€ en CP) portent sur des thématiques diverses (chasse, nature, domaine public maritime, protection des espèces et des espaces, eau, etc.). Les montants dépensés en 2020 se répartissent entre :

- le domaine public maritime avec 0,83 M€ en AE et 0,05 M€ en CP (0,13 M€ en AE et 0,20 M€ en CP en 2019 et 1,5 M€ en AE et 1,84 M€ en CP en 2018). La baisse s'explique notamment par les mesures prises par l'État ses dernières années pour exécuter les décisions de justice en lieu et place des justiciables condamnés afin de prévenir des dommages éventuels qui pourraient être causés à des tiers et pour lesquels sa responsabilité pourrait être mise en cause. Elles portent sur la démolition de constructions illégales sur le domaine public maritime ;
- l'eau et de la biodiversité avec 0,09 M€ (AE=CP) (près de 6 M€ en 2019 et 0,27 M€ en AE et 0,44 M€ en 2018) ;
- et enfin de la publicité avec 0,01 M€ (AE=CP), soit un niveau équivalent à ceux constatés en 2019 et 2018.

En second lieu, les contentieux de l'ingénierie publique (0,28 M€ en AE=CP), stables au regard de 2019, mais en très nette baisse par rapport à 2018 (2 M€) devraient connaître une assez lente diminution en raison de l'extinction progressive de la responsabilité de l'État dans la mise en œuvre de la garantie décennale (concernant les installations telles que les stations d'épuration, les digues, etc.).

ACTION

07 – Gestion des milieux et biodiversité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Gestion des milieux et biodiversité		192 816 006 189 328 267	192 816 006 189 328 267		199 026 421 184 353 047	199 026 421 184 353 047

L'action n°07 « Gestion des milieux et biodiversité » a pour finalité d'appliquer les directives européennes dans les domaines de l'eau et de la nature, mettre en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020, la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le plan biodiversité lancé en 2019, les décisions prises lors des conférences environnementales assorties d'une feuille de route, et enfin contribuer aux actions internationales dans les domaines de l'eau et de la biodiversité. Elle concourt à la lutte contre la perte de biodiversité, à la qualité des espaces sensibles et à l'atteinte du bon état des eaux souterraines et de surface (y compris littorales).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	82 733 327	79 510 479	82 772 005	75 842 762
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 532 327	36 097 469	40 571 005	32 199 617
Subventions pour charges de service public	42 201 000	43 413 010	42 201 000	43 643 145
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 991 240	760 607	3 034 148	769 310
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 172 733	760 607	2 178 501	769 310
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	818 507		855 647	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	106 097 821	107 620 549	112 230 741	106 324 878
Transferts aux ménages		43 240		23 281
Transferts aux entreprises	17 193 194	12 443 542	17 625 259	11 984 189
Transferts aux collectivités territoriales	25 086 786	23 708 419	25 204 797	23 950 128

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités	63 817 841	71 425 349	69 400 685	70 367 280
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	993 618	1 436 632	989 527	1 416 097
Dotations en fonds propres	993 618	1 436 632	989 527	1 416 097
Total	192 816 006	189 328 267	199 026 421	184 353 047

Les subventions pour charges de service public (SCSP) sont versées exclusivement par l'administration centrale. Ce montant a représenté 43,06 M€ (AE=CP).

Les autres dépenses affichées en catégorie 32 relèvent d'erreurs d'imputations commises en services déconcentrés.

L'action 7 « Gestion des milieux et biodiversité » est composée des six sous actions suivantes :

- espaces et milieux marins (dans laquelle est intégrée, depuis 2019, la sous-action relative aux ressources minérales non énergétiques) ;
- politique de l'eau ;
- trame verte et bleue et autres espaces protégés ;
- Natura 2000 ;
- connaissance et préservation de la biodiversité ;
- opérateurs.

Outre les crédits budgétaires, le programme a bénéficié de participation de la part d'établissements publics sous forme de fonds de concours. Ces contributions ont surtout concerné les politiques de protection du littoral, d'une part, et de mise en œuvre de la continuité écologique des cours d'eau d'autre part (5,86 M€ en AE et 5,88 M€ en CP).

L'Union européenne, dans une moindre mesure, a également contribué au financement des politiques de biodiversité au travers les fonds européens (FEADER et FEDER) pour 1,22 M€ (AE=CP).

Enfin, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a apporté une contribution de 1,5 M€ (AE=CP) dans le cadre de l'organisation à Marseille du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui devait initialement se tenir en juin 2020. En raison de la crise sanitaire, cette manifestation a été reportée à septembre 2021.

Au total, les dépenses réalisées au moyen de fonds de concours ont représenté près de 6,44 M€ en AE et 9,12 M€ en CP.

Les tableaux qui sont présentés infra affichent uniquement les dépenses réalisées à partir des crédits budgétaires de la LFI.

En matière de préservation de la biodiversité, l'année 2020 a été marquée par la poursuite du Plan biodiversité, lancé en 2019, qui a vocation à s'appliquer sur une durée de quatre ans. Le budget annuel alloué aux actions inscrites dans le plan représente 10 M€ (AE=CP). La répartition, par action, des dépenses 2020 dans le cadre de ce plan est la suivante :

en M€

Sous-action	Prévisions		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
Milieux et espaces marins	0,9	0,9	4,4	4,2
Politique de l'eau	0,6	0,6	0,6	0,4

TVB – Espaces protégés	5,0	5,0	2,7	2,6
Connaissance et préservation de la biodiversité	3,5	3,5	2,5	1,9
Total	10,0	10,0	10,2	9,1

L'exécution au-delà des prévisions pour ce qui concerne la sous-action relative aux milieux et espaces marins s'explique par l'accélération des actions dédiées à la lutte contre les pollutions plastiques en mer s'inscrivant dans le cadre de la Directive cadre stratégie milieux marins (DCSMM).

1. Espaces et milieux marins : AE = 23,08 M€ – CP = 14,42 M€

La politique conduite en matière d'espaces marins s'appuie en partie sur la mise en œuvre des engagements pris au niveau communautaire et international par la France, mais également sur des impératifs propres, que ce soit dans les domaines de la protection du littoral ou de la connaissance des milieux marins.

en M€

Dépenses			Prévision LFI		Consommation	
			AE	CP	AE	CP
Titre	Catégorie	Intitulé				
3	31	Fonctionnement courant	6,15	6,17	10,32	3,09
	32	Subventions pour charge de service public	0,00	0,00	0,00	0,00
5	51	Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0,00	0,00	0,04	0,04
	52	Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0,16	0,18	0,00	0,00
6	62	Transferts aux entreprises	8,27	8,28	3,04	2,52
	63	Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00	2,16	1,52
	64	Transferts aux autres collectivités territoriales	5,50	5,44	7,53	7,25
Total			20,09	20,07	23,09	14,42

a) Directive-cadre « stratégie pour les milieux marins » – DCSMM : AE = 7,06 M€ - CP = 6,83 M€

La directive-cadre du 17 juin 2008 (2008/56/CE du 17 juin 2008) fixe un objectif d'atteinte ou de maintien du bon état écologique des eaux marines au plus tard en 2020. Cette politique nouvelle constitue le pilier environnemental de la politique maritime intégrée de l'Union européenne.

Dans le cadre de son application, les prévisions inscrites en LFI représentaient 9,45 M€ en AE et 9,49 M€ en CP pour une exécution constatée de 7,06 M€ en AE et 6,83 M€ en CP (soit à un niveau équivalent à 2019). Cette sous-exécution s'explique notamment par un redéploiement vers le dispositif POLMAR qui a nécessité un abondement pour faire face aux accidents maritimes qui ont eu lieu sur notre littoral.

Les dépenses de fonctionnement exécutées à hauteur de 0,56 M€ en AE et 0,70 M€ en CP, portent notamment sur des travaux de reprographie, des analyses, l'achat de fournitures mais également des études, des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la rédaction de guides ou encore la construction d'application informatique dans le cadre des programmes de mesures en application de la DCSMM (application OSMOMM).

Les dépenses d'intervention, pour un montant de 6,51 M€ en AE et 6,14 M€ en CP, se sont concentrées en administration centrale avec 6,02 M€ en AE et 5,78 M€ en CP des dépenses. Il s'agit pour l'essentiel de subventions accordées à des établissements publics en charge de la mise en œuvre de la DCSMM.

L'IFREMER, le SHOM et le BRGM ont été sollicités pour apporter leurs appuis techniques et scientifiques sur cette politique publique de long terme :

- Pour mener à bien les missions d'expertise et d'assistance qui lui sont confiées dans le domaine des milieux marins, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de la DCSMM, l'IFREMER a été doté à lui seul de près de 2,4 M€ en AE et 2 M€ en CP. L'IFREMER en collaboration avec l'OFB, est ainsi chargé de la coordination des travaux scientifiques et techniques sur le bon état écologique menés par différents établissements publics tels, entre autres, le MNHN, le SHOM, l'ANSES ou encore le CNRS ;
- A côté de l'IFREMER, le SHOM a également été associé à la mission d'appui à la mise en œuvre de la DCSMM. Une enveloppe de 0,96 M€ en AE et 0,75 M€ en CP lui a été allouée dans ce cadre ;
- Enfin, le troisième établissement public intervenant, dans une moindre mesure, dans la mise en œuvre de la DCSMM est le BRGM. En 2020, les dotations qui lui ont été versées ont représenté 0,18 M€ en AE et 0,16 M€ en CP.

Outre, ces deux établissements, il a été également fait appel à l'expertise de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) ainsi que plusieurs universités (Université de la Rochelle – UMS Pelagis, Université Bretagne Sud et Université de Bretagne Occidentale).

L'Agence de services et de paiement (ASP) a été mobilisée dans le cadre la gestion des contreparties de l'État au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui participe au financement d'actions s'inscrivant dans le cadre de la DCSMM telle l'acquisition de connaissances.

Par ailleurs, des associations telles le CEDRE, Mer-Terre, Surfrider, FNE ou encore Humanité et biodiversité ont également été sollicitées en tant qu'acteurs de terrain. L'enveloppe consacrée à ces acteurs incontournables a représenté 1,4 M€ (AE=CP) dont près de 0,70 M€ au CEDRE qui joue un rôle majeur en matière de lutte contre les déchets marins.

b) Domaine public maritime naturel (DPM), protection du littoral et gestion intégrée du trait de côte : AE = 11,39 M€ – CP = 3,54 M€

Les prévisions inscrites en LFI, pour ce qui concerne le littoral, représentaient 3,44 M€ (AE=CP). L'exécution constatée est de 11,39 M€ en AE et 3,54 M€ en CP. L'écart en AE s'explique par l'indemnisation effectuée en faveur des copropriétaires de l'immeuble le Signal à Soulac-sur-Mer en Gironde dont l'érosion marine nécessite sa démolition. Le protocole transactionnel passé entre l'État et les collectivités locales permet de procéder l'indemnisation des copropriétaires. En 2020, l'enveloppe dégagée par l'État a fait l'objet d'un engagement à hauteur de 7 M€ ; les paiements interviendront en 2021.

Les dépenses engagées en matière d'études, de travaux d'entretien, d'aménagement et de sécurisation réalisés dans le cadre du domaine public maritime naturel (DPMn) et de protection du littoral ont représenté 2 M€ en AE et 1,81 M€ en CP.

Par ailleurs, des subventions ont été également allouées pour un montant total de 2,3 M€ en AE et 1,73 M€ en CP. Parmi ces subventions figure pour 1,12 M€ (AE=CP) la contribution du MTES au Syndicat mixte du Mont Saint-Michel dans le cadre du fonctionnement du barrage du Couesnon dans le département de la Manche.

À ces crédits budgétaires, il convient d'ajouter les opérations financées au moyen du fonds de concours provenant de l'AFITF à hauteur de 3,95 M€ en AE et 3,94 M€ en CP. Il s'agit de subventions accordées à des collectivités territoriales telles des communautés de communes, des communautés d'agglomération ou des syndicats mixtes aux fins d'études ou de travaux pour la protection du littoral (endiguement, renforcement dunaire, ...), mais également d'études et recherches commandées par les services en régions ou encore d'acquisition de matériels.

Sur ces financements de l'AFITF, le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CELRL) a bénéficié d'une allocation de 1,36 M€ (AE=CP) afin, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale du trait de côte, d'élaborer un programme d'actions pour soutenir les opérations expérimentales sur la libre évolution du trait de côte qui sont conduites de façon innovante par cet établissement et ses partenaires gestionnaires.

c. Natura 2000 en mer : AE = 0,52 M€ – CP = 0,25 M€

La dépense sur ce dispositif (0,52 M€ en AE et 0,25 M€ en CP) est relativement conforme à la prévision en CP (0,46 M€ en AE = CP).

Les sites Natura 2000 à composante marine dotés de DOCOB sont au nombre de 152 à fin 2020.

d) Études et connaissances des milieux marins : AE = 0,27 M€ - CP= 0,25 M€

La prévision de dépenses inscrite en LFI était de 0,89 M€ en AE et 0,86 M€ en CP pour une exécution constatée de 0,27 M€ en AE et 0,25M€ en CP.

Les actions ont toutes quasiment été réalisées par les services déconcentrés dont une majorité en Outre-mer. Il s'agit de commandes d'études, d'analyses ou de cartographies auprès de laboratoires, de cabinets d'études dans le but d'améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes marins, notamment sur les zones protégées au titre de la directive cadre eau (eaux conchylicoles, eaux de baignade, ...).

La recherche en matière de résilience des écosystèmes marins revêt également une importance particulière dans le domaine de la connaissance des milieux marins.

e) Action de préservation des espèces marines : AE = 1,94 M€ – CP = 1,64 M€

En LFI, la prévision de dépenses sur ce dispositif était de 2,59 M€ en AE et 2,57 M€ en CP. La consommation effective s'est élevée à 1,94 M€ en AE et 1,64 M€ en CP.

La moitié de ces dépenses a été réalisée par les services déconcentrés (0,27 M€ en AE et 0,46 M€ en CP), notamment à travers l'appui en faveur d'associations œuvrant dans la mise en œuvre des 8 plans nationaux d'actions (esturgeon européen, tortues marines, albatros d'Amsterdam, Dugong, ...).

À côté de ces PNA, la protection des récifs coralliens tient une place d'importance dans les politiques de préservation des espèces marines notamment du fait de son érosion. Cette action passe notamment par le soutien en faveur d'associations dans le cadre de l'Initiative Française pour les récifs coralliens (IFRECOR). C'est l'exemple de Reef Check France (RCF).

Il est à noter que la préservation des récifs coralliens (action 37 a) ainsi que la protection des cétacés (action 43) font partie du plan biodiversité lancé en 2019. Le financement qui leur a été consacré est respectivement de 0,43 M€ en AE et 0,34 M€ en CP, et 0,05 M€ (AE=CP).

Enfin, les actions mises en œuvre à la Réunion dans le cadre du plan requin ont représenté 0,17 M€ en AE et 0,20 M€.

e) Lutte contre les pollutions marines : AE = 1,91 M€ (AE=CP)

La prévision inscrite en LFI était de 3,25 M€ en AE et 3,26 M€ en CP. La sous-consommation constatée résulte notamment de l'absence de déclenchement du plan POLMAR, pour lequel une dotation de 0,87 M€ était spécialement ouverte.

Par ailleurs, le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), dont l'expertise en matière de lutte contre les pollutions est reconnue mondialement est soutenu par le ministère à hauteur de 1,79 M€ (AE=CP). Cette dotation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 18 du Plan biodiversité qui prévoit l'amélioration de la récupération des macro-déchets et des particules de plastique avant qu'ils n'arrivent en mer.

2. Politique de l'eau : AE = 16,23 M€ – CP = 15,72 M€

Dépenses			Prévision LFI		Consommation	
			AE	CP	AE	CP
Titre	Catégorie	Intitulé				
3	31	Fonctionnement courant	10,39	10,46	11,37	11,62
	32	Subventions pour charge de service public	0,00	0,00	-0,06	0,05
5	51	Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2,17	2,18	0,73	0,68
	52	Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0,28	0,23	0,00	0,00
6	62	Transferts aux entreprises	2,25	2,14	0,95	0,93
	63	Transferts aux collectivités territoriales	0,11	0,11	1,18	0,66
	64	Transferts aux autres collectivités territoriales	0,66	0,70	2,06	1,78
Total			15,87	15,82	16,23	15,72

a) Soutien à la politique de l'eau : 2,66 M€ en AE et 2,39 M€ en CP

Les dépenses ont été consacrées à hauteur de 1,47 M€ en AE et 1,33 M€ en CP au fonctionnement courant. Il s'agit notamment des actions mises en œuvre dans le cadre de l'application de la directive cadre sur l'eau (DCE) à travers par exemple l'élaboration ou la révision des SDAGE et la mise en place du système d'informations pour le suivi de la mise en œuvre de la planification dans le domaine de l'eau (application OSMOSE). Les services de l'État dans les départements et régions ultra-marins (DROM), où la problématique de l'eau est particulièrement prégnante (sécheresse, potabilité, représentent à eux seuls 0,76 M€ en AE et 0,94 M€ en CP des crédits dépensés en fonctionnement.

Les dépenses d'intervention ont quant à elles représenté 0,34 M€ en AE et 0,30 M€ en CP. Au total, la dotation allouée aux territoires ultra-marins dans le cadre de cette politique a représenté 1,10 M€ en AE et 1,24 M€ en CP.

Par ailleurs, 0,73 M€ en AE et 0,63 M€ en CP ont été alloués aux associations sous forme de subventions dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique (FNE, ANEB, LPO, FNSAFER...) ou d'établissements publics comme l'IRSTEA ou l'INRAE.

Enfin, le MTE a participé au financement à hauteur de 0,13 M€ (AE=CP) de la Commission internationale pour la protection du Rhin et la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman.

b) Police de l'eau : AE = 4,15 M€ – CP = 3,88 M€

En matière de police de l'eau, l'exécution a été de 4,15 M€ AE et 3,88 M€ en CP (pour une prévision de 4,70 M€ en AE=CP).

Les dépenses effectuées par les services déconcentrés (2,14 M€ en AE et 2,06 M€ en CP) relèvent essentiellement du fonctionnement : contrôles, notamment les analyses chimiques, et l'acquisition de matériels.

En administration centrale, les crédits (2 M€ en AE et 1,82 M€ en CP) ont notamment été consacrés au remboursement du prestataire interne du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en charge de la réalisation et la maintenance d'outils informatiques sur la police de l'eau et de la nature pour 0,68 M€ en AE=CP (exemple du portail LANCELEAU et des applications associées, telles CASCADE ou ROSEAU, en partenariat avec le ministère de l'agriculture), et, pour le reste, aux financements de prestations pour la réalisation d'applications telle ANAE dans le cadre de la mise en œuvre, en commun avec les services « ICPE » de la nouvelle procédure d'autorisation environnementale ou encore dans le cadre du déploiement de guichets uniques numériques IOTA/AP 2022.

c) Bon état des eaux souterraines et superficielles : AE = 0,59 M€ en AE – 0,55 M€ en CP

En matière de bon état des eaux, les crédits exécutés ont représenté une dépense de 0,59 M€ en AE et 0,55 M€ en CP (pour des prévisions initiales de 1,05 M€ en AE=CP).

Les dépenses, similaires à celles constatées en 2019, ont exclusivement été réalisées en services déconcentrés notamment par les laboratoires des DREAL, et portent sur leur activité de production en régie axée sur l'expertise et le développement de méthodologie en matière d'hydrobiologie. Il s'agit bien souvent d'acquisition de matériels, de réalisations d'analyses scientifiques voire des prestations d'études.

d) Plans d'action dans le domaine de l'eau : AE = 0,46 M€ – CP = 0,38 M€

Les prévisions inscrites en LFI s'élevaient à 0,76 M€ (AE=CP) pour une réalisation finale de 0,46 M€ en AE et 0,38 M€ en CP.

Les plans d'action visent à déterminer les politiques à conduire pour atteindre les objectifs fixés par les directives (plans assainissement, micropolluants ou résidus de médicaments ou encore programmes d'actions nitrates). Pour ce faire le ministère s'entoure de l'expertise d'établissements publics scientifiques (IGN, IRSTEA, BRGM ou INRAE) de cabinets d'étude ou encore d'associations œuvrant dans le domaine de l'eau telle l'OIEau.

Les dépenses ont largement été le fait de l'administration centrale à travers la commande de rapports d'évaluation (par exemple en matière de nitrates) ou de prestations de maintenance informatique.

e) Domaine public fluvial non navigable (DPF) : AE = 5,74 M€ – CP = 5,91 M€

En matière de domaine public fluvial (DPF) non navigable, relevant de la compétence de l'État, l'exécution s'est élevée à 5,74 M€ en AE et 5,91 M€ en CP, et concerne exclusivement les services en région. Les prévisions initiales étaient de 5,54 M€ en AE et 5,49 M€ en CP. Les opérations réalisées portent essentiellement sur des travaux d'entretien courant et régulier des cours d'eau, de mise en sécurité pour l'accessibilité et la préservation des berges naturelles (par conséquent, hors du périmètre de gestion de l'établissement public Voies navigables de France – VNF).

La nécessité de ces interventions est accrue par la survenance de phénomènes climatiques brutaux et par la multiplication des ouvrages dans le lit mineur, qui ralentissent le courant, réduisent les débits et empêchent l'énergie naturelle du cours d'eau de faire une grande partie du travail de régulation naturelle.

Les inondations survenues dans l'Aude en 2018 constituent un exemple de ces phénomènes. Elles ont nécessité la mobilisation, par redéploiement budgétaire interne au programme, de moyens importants (plus de 7 M€) afin notamment de réaliser les premiers travaux de désembaclement du DPF sur le fleuve de l'Aude. En 2020, 1 M€ y ont été consacrés.

Pour ce qui concerne le Plan Loire grandeur nature (PLGN), spécialement dédié à l'entretien régulier du DPF sur le bassin hydrographique de la Loire, les dépenses ont représenté 1,07 M€ en AE et 1,17 M€ en CP.

En complément, en application des règles européennes (DCE, règlement instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes) et française (loi sur l'eau et les milieux aquatiques, Grenelle de l'environnement), l'État a engagé un vaste plan national d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau avec l'appui financier des agences de l'eau.

La principale opération est en cours en Normandie : il s'agit, dans le département de la Manche, de l'arasement du barrage de Vézins sur la Sélune et la renaturation de la vallée éponyme. Le coût total de cette opération représente un montant de 40 M€ totalement financée par fonds de concours de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. En 2020, 1,12 M€ en AE et 2,59 M€ en CP relevant de ces fonds de concours ont été mobilisés.

En complément des crédits budgétaires, les crédits de fonds de concours provenant des agences de l'eau ont été exécutés à hauteur de 2 M€ en AE et 4,59 M€ (y compris opération de la Sélune).

f) Zones humides et aquatiques : AE = 0,62 M€ – CP = 0,64 M€

La prévision de dépenses concernant cette politique était en LFI de 0,81 M€ en AE et 0,82 M€ en CP. La consommation effective s'est élevée à 0,62 M€ en AE et 0,64 M€ en CP.

Les dépenses en matière de protection des espaces humides s'inscrivent dans le cadre du 3ème plan d'actions en faveur des milieux humides. En administration centrale, elles ont surtout porté sur des subventions versées aux associations participant à la mise en œuvre du plan ou à l'animation du réseau des sites RAMSAR : FNE, Fondation du Tour du Valat, FCEN, MEDWET, RAMSAR France.

Au niveau déconcentré, les dépenses à hauteur de 0,34 M€ en AE et 0,31 M€ en CP, se sont également concentrées sur le soutien aux associations ou syndicats mixtes en charge de la gestion de zones humides notamment dans le cadre des pôles relais zones humides.

g) Schémas de carrière, études sur les ressources minérales non énergétiques : AE = 2 M€ – CP = 1,96 M€

La prévision en LFI était de 1,81 M€ (AE=CP), l'exécution en est assez proche.

Les dépenses enregistrées en administration centrale (1,47 M€ en AE et 1,34 M€ en CP) se sont concentrées sur le financement d'acteurs de premier plan en matière de gestion des ressources minérales, notamment l'IFREMER et le BRGM.

En dehors du rôle important qu'il joue dans la mise en œuvre de la DCSMM, le BRGM est également chargé de contribuer aux politiques publiques en matières de ressources minérales (notamment à travers son expertise dans la sécurité d'approvisionnement en matières premières minérales). Les subventions en sa faveur ont principalement été versées par l'administration centrale (0,72 M€ en AE et 0,73 M€ en CP) pour la conduite de travaux sur les ressources minérales (intelligence économique, sécurisation de l'approvisionnement de la France et des territoires d'outre-mer en ressources minérales).

En administration centrale, outre le BRGM, d'autres établissements scientifiques sont sollicités : l'IFREMER, pour la réalisation de travaux sur les granulats marins (0,11 M€ en AE=CP).

L'exercice 2020 a vu la poursuite du chantier relatif au cadastre minier numérique ouvert – CAMINO. Il s'agit d'un service public numérique de l'administration des mines pour mieux gérer les projets. Ce service s'adresse aux entreprises du secteur minier, aux citoyens et à leurs représentants (élus et ONG) concernés par les projets miniers ainsi qu'aux administrations et opérateurs publics en charge de l'administration des mines. Le coût en 2020 a été de 0,23 M€ en AE et 0,15 M€ en CP.

Dans les services déconcentrés, dont l'exécution totale a été de 0,53 M€ en AE et 0,62 M€ en CP, le BRGM est également sollicité particulièrement dans le cadre de la réalisation des schémas régionaux des carrières. En Guyane, par exemple, il est davantage tourné vers la gestion durable de la filière minière, notamment aurifère.

3. Trame verte et bleue et autres espaces protégés : AE = 40,17 M€ – CP = 40,95 M€

Les crédits mobilisés visent à soutenir la mise en œuvre de la démarche Trame verte et bleue (TVB), les espaces naturels protégés et les dispositifs associés.

En M€

Dépenses

Prévision LFI		Consommation	
AE	CP	AE	CP

Titre	Catégorie	Intitulé				
3	31	Fonctionnement courant	6,60	5,92	0,70	0,53
	32	Subventions pour charge de service public	0,00	0,00	0,01	0,01
5	51	Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0,00	0,00	0,01	0,01
6	62	Transferts aux entreprises	5,93	5,93	6,80	6,75
	63	Transferts aux collectivités territoriales	16,90	16,99	11,09	12,42
	64	Transferts aux autres collectivités territoriales	11,52	10,71	20,12	19,81
7	72	Dotations en fonds propres	0,99	0,99	1,44	1,42
Total			41,94	40,54	40,17	40,95

a) Trame verte et bleue (TVB) et schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) : AE = 1,43 M€ – CP = 1,20 M€

En LFI, la prévision de dépenses dédiées à la mise en œuvre de ce dispositif représentait 3,42 M€ en AE et 2,66 M€ en CP.

Les dépenses ont été très largement exécutées en régions (1,08 M€ en AE et 0,92 M€ en CP) sous la forme de subventions en faveur de syndicats mixtes en charge de la gestion d'espaces protégés, de collectivités de communes ou encore de métropoles urbaines (notamment dans la prise en compte de la TVB dans l'élaboration des documents d'urbanisme) qui engagent dans la mise en œuvre de la TVB.

Les associations locales bénéficient également du soutien de l'État en faveur de la mise en œuvre de la TVB et du rétablissement de la continuité écologique (conservatoires d'espaces naturels, association gestionnaires de RNN, agences d'urbanisme,...).

b) Espaces naturels protégés : AE = 38,74 M€ – CP = 39,75 M€

En LFI la dépense prévue dans le cadre des espaces naturels protégés représentait 38,52 M€ en AE et 37,88 M€ en CP. La consommation effective a été plus importante à 37,86 M€ en AE et 38,94 M€ en CP.

Ces dépenses ont porté essentiellement sur les cinq grands types d'aires protégées suivantes :

- Les parcs naturels régionaux (PNR) : AE= 7,34 M€ – CP= 7,38 M€

Le soutien apporté par l'État aux PNR prend la forme d'une subvention moyenne annuelle de fonctionnement (0,12 M€) versée au syndicat mixte gestionnaire du site. En 2020, l'enveloppe totale allouée aux 56 PNR (dont deux ultramarins) a atteint 6,71 AE et 6,75 M€ en CP, un peu plus qu'en 2019.

Il est à noter qu'en 2020 deux nouveaux parcs ont été créés : Mont Ventoux et Baie de Somme Picardie portant le nombre total de PNR à 56.

En complément, la Fédération des parcs naturels régionaux (FPNRF), qui constitue la tête de réseau des PNR, a reçu également, en tant qu'animateur du réseau, un appui de l'État à hauteur de 0,63 M€ (AE=CP).

- Les réserves naturelles nationales (RNN) : AE=20,51 M€ – CP=21,65 M€

Le financement par l'État des réserves naturelles nationales (RNN), au nombre de 167, a représenté en 2020 19,98 M€ en AE et 20,02 M€ en CP, soit en moyenne 0,12 M€ par RNN.

A cela doit s'ajouter le montant alloué à la collectivité d'outre-mer Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) au titre du fonctionnement de la RNN des terres australes françaises, plus grande réserve naturelle française avec 99 % de la surface totale des RNN, soit 1,10 M€ en CP.

Enfin, l'association Réserves naturelles de France (RNF) qui fédère le réseau des réserves naturelles a bénéficié d'un soutien financier de 0,53 M€ (AE=CP).

- Les conservatoires régionaux des espaces naturels (CREN) : AE=1,97 M€ – CP=1,95 M€

Les associations chargées de la gestion des CREN, au nombre de 21, ont reçu en 2020 un soutien financier de la part de l'État de 1,97 M€ en AE et 1,95 M€ en CP. Ces aides sont destinées à couvrir une partie du fonctionnement de ces structures, mais également leurs programmes d'acquisition, d'équipement, de restauration et de mise en valeur des espaces naturels. Les CREN seront encouragés à diversifier leurs financements, notamment auprès des collectivités territoriales et de l'Union européenne, afin de réduire à terme les subventions de l'État.

La Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN) qui représente et anime le réseau des CREN a reçu une subvention de 0,38 M€ (AE=CP) dans le cadre de cette mission.

- Les forêts : AE= 6,62 M€ – CP= 6,54 M€

Les moyens mobilisés dans le cadre de la politique forestière l'ont été sous la forme de subventions essentiellement allouées à l'opérateur majeur qu'est l'Office national des forêts (ONF – 5,79 M€ en AE et 5,72 M€ en CP).

Elles ont notamment été accordées dans le cadre des missions suivantes :

- mission d'intérêt général biodiversité : 2,67 M€ en AE et 2,62 M€ en CP) ;
- mission d'intérêt général départements d'outre-mer : 0,42 M€ en AE et 0,40 M€ en CP ;
- RENECOFOR (système de suivi de l'évolution et de l'adaptation des écosystèmes forestiers aux pollutions et au changement climatique) : 0,20 M€ (AE=CP).

Ainsi qu'au titre de l'indemnisation de 2,50 M€ (AE=CP) versée à l'ONF dans le cadre de la création du parc national de Forêts. Il s'agit là de la première annuité sur les quatre prévues pour un total de 10 M€. Cette indemnisation s'inscrit dans le cadre du plan biodiversité (action 36).

Hors ONF, le Domaine national de Chambord a également reçu un appui dans le cadre de sa mission de gestionnaire du domaine de Rambouillet (0,36 M€ en AE=CP).

Enfin, un soutien à hauteur de 0,46 M€ (AE=CP) a également été apporté aux organismes agissant dans la gestion forestière (GIP ECOFOR, FNE, CNPF, Institut de formation forestière et communale, ...).

- Les parcs nationaux (PN) : AE=2,29 M€ - CP=2,22 M€

Hors subventions de fonctionnement versées par l'OFB, les parcs nationaux bénéficient de dotations en fonds propres en provenance du budget général. La prévision était de 0,99 M€ (AE=CP) pour une exécution de 1,44 M€ en AE et 1,42 M€ en CP.

La dotation en fonds propres allouée aux parcs nationaux en 2020 a été augmentée de 0,5 M€ en gestion 2020. En effet, un abondement pérenne à hauteur de ce montant lié à un amendement parlementaire concernant les effectifs des parcs nationaux (cf. ci-dessous la partie « consolidation des emplois ») a été entériné en LFI 2020 et a été affecté en gestion à la dotation en fonds propres. Fin 2020 les restes à payer sur l'enveloppe de dotation en fonds propres des parcs nationaux s'élèvent à 1,6 M€.

Les dotations en fonds propres ont couvert en 2020 des besoins en investissements immobiliers essentiellement :

- finalisation des travaux tranche 1 de la maison du parc de Maripasoula et la finalisation des travaux de la maison du parc de Camopi, finalisation des travaux de rénovation scénographique de la maison de parc de Tinée-Vésubie, aménagement des abords et de la boutique paysanne de la maison du mont Aigoual à hauteur de 0,37 M€ ;
- travaux divers et réhabilitation de refuges (Prariond notamment) pour 0,35 M€ ;
- réhabilitation de bâtiments patrimoniaux (villa Michel Simon) et financement d'une partie des études et des travaux de restauration et de valorisation du fort du Pradeau sur la presqu'île de Giens à hauteur de 0,25 M€;
- réfection des toitures et travaux d'aménagement des bâtiments (intérieurs et extérieur) de sièges de deux parcs nationaux à hauteur de 0,24 M€ ;
- requalification de l'aire de stationnement de Vallouise (0,06 M€) ;
- financement de la réalisation d'une plateforme d'observation de la 2ème chute du Carbet, installation de mouillages écologiques sur des sites très fréquentés par le public ou le développement du balisage réglementaire des engins de pêche (0,05 M€).

Les parcs nationaux ont également bénéficié de crédits d'intervention à hauteur de 0,88 M€ en AE et 0,81 M€ en CP sous la forme de subvention de fonctionnement.

4. Natura 2000 : AE = 25,83 M€ – CP = 25,19 M€

Les crédits mobilisés visent à mettre en œuvre la politique communautaire pour la conservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels. En 2020, l'exécution a été de 25,83 M€ en AE et 25,19 M€ en CP, pour une prévision respectivement de 32,83 et 33,73 M€. L'écart à la prévision de la LFI est moindre qu'en 2019 mais reste substantiel.

Dépenses			Prévision LFI		Consommation	
			AE	CP	AE	CP
Titre	Catégorie	Intitulé				
3	31	Fonctionnement courant	7,11	7,74	6,10	5,87
	32	Subventions pour charge de service public			0,27	0,35
5	51	Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État			0,01	0,01
	52	Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0,07	0,13		
6	61	Transferts aux ménages			0,02	0,02
	62	Transferts aux entreprises	0,39	0,28	0,05	0,10
	63	Transferts aux collectivités territoriales	6,49	6,61	4,74	4,87
	64	Transferts aux autres collectivités territoriales	18,77	18,97	14,65	13,98
Total			32,83	33,73	25,83	25,19

a) Elaboration et l'animation des documents d'objectifs (DOCOB) - contrats Natura 2000 : AE = 22,46 M€ – CP = 21,97 M€

Les dépenses en matière d'élaboration, de révision et d'animation des DOCOB ont représenté 18,39 M€ en AE et 17,78 M€ en CP. Elles ont toutes été effectuées au niveau régional.

Une partie de la consommation de crédits du programme 113, contrepartie nationale à la contribution du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), pour la sous-action Natura 2000 est liée au versement de fonds à l'ASP, en charge du paiement de ces aides aux bénéficiaires de cette politique.

D'autres paiements ont été versés directement vers d'autres acteurs que l'ASP, portant, tout comme ceux versés à l'ASP, à la fois sur les contrats et sur l'élaboration et l'animation des DOCOBS, illustrant les difficultés rencontrées localement pour mettre en place le dispositif Natura 2000 dans le cadre de sa régionalisation. En effet, en l'absence de possibilité de mobilisation locale des fonds européens et afin de répondre aux exigences communautaires sur ce dispositif, il a été choisi de financer certaines opérations à 100 % par des crédits du programme 113.

Les dépenses consacrées à la conclusion de contrats Natura 2000 ont été de 4,07 M€ en AE et 4,19 M€ en CP. Ces contrats sont généralement conclus sur une durée de 5 ans. Leur gestion financière est majoritairement confiée à l'ASP. L'enjeu est de développer ces contrats Natura 2000, porteurs directs d'actions au bénéfice de la biodiversité.

b) L'appui à la politique Natura 2000 : AE = 2,47 M€ – CP = 2,30 M€

Cette ligne regroupe les conventions d'appui technique, naturaliste ou méthodologique, pour l'évaluation de l'état de conservation, les inventaires ou l'évaluation des incidences Natura 2000, ainsi que des études ou inventaires ponctuels.

Au niveau national, elle a porté sur le soutien à l'animation du réseau des acteurs Natura 2000 (mise en place d'un système d'information commun, logistique du séminaire annuel, élaboration de guides méthodologiques, financement d'études, appui technique de l'ASP) pour 0,15 M€ en AE=CP.

Elle inclut l'aide apportée au Centre thématique européen sur la diversité biologique (CTE) de l'Agence européenne pour l'environnement, dont l'antenne « biodiversité », hébergée par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), est notamment chargée de la réalisation des expertises relatives à la suffisance et à la cohérence des réseaux Natura 2000 européens (0,15 M€ en AE=CP) mais également celle en faveur de la FPNRF (0,10 M€ en AE =CP).

Le financement de l'application SIN2 qui concerne le suivi des projets Natura 2000 a quant à lui représenté une dépense de 0,12 M€ en AE et 0,14 M€ en CP.

Au niveau déconcentré, elle a financé (2,12 M€ en AE et 1,91 M€ en CP) les travaux d'analyse de la cohérence du réseau, l'évaluation de l'état de conservation du réseau et les inventaires nécessaires notamment au titre du rapportage prévu par les textes communautaires et en réponse aux demandes de la Commission.

c) La politique LIFE « nature et biodiversité » : AE = 0,90 M€ – CP = 0,92 M€

Les dépenses qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif LIFE ont représenté quant à elles 0,90 M€ en AE et 0,92 M€ en CP, soit à un niveau proche des prévisions (0,99 M€ en AE et 1,08 M€ en CP).

En services déconcentrés, niveau de mise en œuvre des projets LIFE, la réalisation a été de 0,52 M€ en AE et 0,54 M€ en CP.

En administration centrale, la dépense s'est élevée à 0,38 M€ (AE=CP). Elle a concerné des subventions accordées à des projets LIFE, tels LIFE Barge Baie de l'Aiguillon (PNR Marais poitevin), LIFE Tourbières du Jura, LIFE Habitats Calanques ou encore LIFE Avaloirs (PNR Normandie Maine).

Au total, 11 projets LIFE ont été financés en 2020.

Des subventions ont également été versées à l'association RNF pour son action dans le cadre du projet LIFE Naturadapt, visant à adapter la gestion de réserves naturelles au changement climatique ou encore en faveur de la LPO dans le cadre du projet LIFE BIODIV'OM qui porte sur l'enrayement de la perte de la biodiversité dans certains DOM.

En complément des crédits budgétaires, les crédits de fonds de concours provenant du FEADER ont été exécutés à hauteur de 0,49 M€ en AE et 0,56 M€ en CP.

5. Connaissance et préservation de la biodiversité : AE = 34,52 M€ – CP = 35,88 M€

En LFI 2020, la prévision de dépenses en matière de connaissance et de préservation était de 30,63 M€ en AE et 37,41 M€ en CP. L'exécution constatée a été quant à elle de 34,52 M€ en AE et 35,88 M€ en CP.

Parmi les dépenses inscrites dans cette sous-action, figure le financement de l'organisation du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UCN) qui devait initialement se dérouler à Marseille en juin 2020 et qui se déroulera finalement en septembre 2021.

Dépenses			Prévision LFI		Consommation	
			AE	CP	AE	CP
Titre	Catégorie	Intitulé				
3	31	Fonctionnement courant	1,03	1,03	3,59	5,07
	32	Subventions pour charge de service public			0,06	0,08
5	51	Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État			0,01	0,01
	52	Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0,31	0,31		
6	61	Transferts aux ménages			0,02	
	62	Transferts aux entreprises	0,35	1,01	1,46	1,51
	63	Transferts aux collectivités territoriales	1,58	1,49	3,86	3,44
	64	Transferts aux autres collectivités territoriales	27,36	33,58	25,51	25,76
Total			30,63	37,41	34,52	35,88

a) Inventaires et expertises : AE = 19,47 M€ – CP = 18,70 M€

Les dépenses constatées dans le cadre de la réalisation des inventaires et expertises ont représenté 19,47 M€ en AE et 18,70 M€ en CP, pour des prévisions inscrites en LFI à 13,94 M€ en AE et 14,44 M€ en CP.

- Acquisition des connaissances

L'acquisition, le partage, et la valorisation de connaissances sur la biodiversité contribuent à l'atteinte de l'un des principaux objectifs (objectif 18) fixés par la Stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en 2011.

Les dépenses réalisées dans le cadre du volet relatif à l'acquisition des connaissances ont représenté 7,84 M€ en AE et 7,37 M€ en CP.

La majorité de ces dépenses a été réalisée en services déconcentrés (4,78 M€ en AE et 4,44 M€ en CP). Elles ont en partie porté sur des commandes de prestations (études, diagnostics) et d'acquisition de matériels.

L'essentiel des dépenses réalisées par les services en régions ont concerné l'octroi de subventions dans le cadre missions réalisées par des associations locales ou par des opérateurs publics tels le BRGM, l'ONF ou des universités.

Les syndicats mixtes, collectivités de communes et autres conservatoires d'espaces naturels ont également été sollicités sur leurs zones de compétences.

En administration centrale, les dépenses (3,06 M€ en AE et 2,93 M€ en CP) ont davantage été orientées vers le soutien aux opérateurs de premier plan dans la recherche en matière de biodiversité, tels le MNHN, l'IGN, l'IRSTEA, le CNRS, l'INRAE ou encore des universités.

Par ailleurs, le Domaine National de Chambord reçu une subvention de 0,61 M€ (AE=CP) afin d'assurer ses activités scientifiques et cynégétiques et de pourvoir à la gestion du domaine de Rambouillet.

- Réalisation d'inventaires

L'acquisition, le partage, et la valorisation de connaissances sur la biodiversité contribuent à l'atteinte de l'un des principaux objectifs (objectif 18) fixés par la Stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en 2011.

Ce champ d'action est largement investi par les 11 conservatoires botaniques nationaux (CBN). L'appui qui leur a été apporté en 2020 a représenté 4,38 M€ en AE et 4,35 M€ en CP.

Outre le financement des CBN, les actions menées en matière de connaissance et de préservation de la biodiversité ont notamment porté sur la réalisation d'inventaires ou d'études faunistiques et floristiques qui s'inscrivent dans la démarche d'acquisition des connaissances, laquelle est fondamentale en matière de protection de la biodiversité. Ces dispositifs sont souvent mis en œuvre par les CBN sur leur zone de gouvernance (exemple des inventaires des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique – ZNIEFF ou les cartographies des habitats).

- Valorisation des connaissances

En matière de valorisation des connaissances, les moyens financiers mobilisés ont été de 3,38 M€ en AE et 3,41 M€ en CP.

En administration centrale, ces moyens (1,48 M€ en AE et 1,58 M€ en CP) ont, entre autres, porté sur le développement d'outils informatiques de bases de données (1,14 M€ en AE et 0,54 M€ en CP).

Des associations, de dimension nationale, sont également parties prenantes dans le cadre de ce dispositif à travers notamment la réalisation d'enquêtes, rapportage, observatoires. Ces subventions pour 0,83 M€ (AE=CP), ont notamment concerné la LPO, TELA BOTANICA, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), Humanité et biodiversité, la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM), l'association pour le

développement d'outils naturalistes et informatique pour la fonge (ADONIF) ou encore l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE).

Le MTE a également apporté dans le cadre de cette politique une contribution de 0,20 M€ (AE=CP) à deux organismes internationaux : le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Dans les services déconcentrés, l'exécution s'est élevée à 1,90 M€ en AE et 1,83 M€ en CP une large partie en faveur d'associations locales notamment pour la mise en œuvre de projets sur les connaissances.

- Mobilisation des acteurs de la biodiversité

Les moyens mis en œuvre dans le cadre du soutien apporté aux structures ou associations nationales ou internationales pour des opérations destinées à favoriser la mobilisation des acteurs et des experts ont représenté 3,86 M€ en AE et 3,57 M€ en CP.

La plus grande partie a été initiée en administration centrale (3,16 M€ en AE et 2,99 M€ en CP) en partenariat avec des établissements publics (MNHN, OFB) ou des associations à l'envergure nationale (comité français de l'UICN, LPO, FNE, Robin des bois, ...).

b) Préservation des espèces : AE = 13,64 M€ – CP = 13,22 M€

La politique de préservation des espèces se décline au travers des trois dispositifs suivants :

- Plans nationaux d'actions (PNA)

Les dépenses consacrées à la mise en œuvre des 62 plans nationaux d'actions (PNA), couvrant plus de 200 espèces, ont représenté 5,95 M€ en AE et 6,07 M€ en CP, conformément aux prévisions inscrites en LFI.

La très grande majorité des moyens a été engagée en services déconcentrés, niveau d'exécution territoriale des PNA (4,77 M€ en AE et 4,93 M€ en CP).

En administration centrale, le reliquat (1,18 M€ en AE et 1,14 M€ en CP) a contribué au financement de plusieurs associations qui couvrent des PNA au niveau national (LPO, Oiseau migrateurs du paléarctique occidental – OMPO, Plantes et cités, Fondation Tour du Valat, OFB, ...).

Au niveau international, le MTE intervient également dans la politique de préservation des espèces par l'intermédiaire de contributions à des organisations internationales de premier plan telles l'UNEP ou le Conseil de l'Europe dans le cadre de la convention de Berne pour la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.

- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

L'exécution a été de 1,23 M€ en AE et 1,04 M€ en CP. La quasi-totalité des crédits dépensés dans le cadre de cette politique est le fait des services déconcentrés (1,07 M€ en AE et 0,87 M€ en CP), près de la moitié dans les départements ultra marins qui sont fortement touchés par cette problématique (0,48 M€ en AE et 0,42 M€ en CP).

- Politique des grands prédateurs

Le coût de la prise en charge de la politique des grands prédateurs a augmenté de 3,50 M€ en 2018 à 8M€ en 2019. Pour 2020, il s'élève à 6,45 M€ en AE et 6,11 M€ en CP. A ces dépenses, il convient d'ajouter le transfert de 3,20 M€ (AE=CP) vers le ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre de la contribution du ministère de l'écologie aux mesures de protection contre les attaques de prédateurs pilotées par le MAA.

Une partie du montant consacré à cette politique a porté sur l'indemnisation des éleveurs dont les troupeaux domestiques sont victimes des attaques de grands prédateurs (loups, lynx, ours). En 2020 le montant versé à l'ASP, dans le cadre de son rôle de payeur des indemnisations a représenté 4 M€.

Outre l'indemnisation, le MTE finance un certain nombre d'autres dépenses telles les mesures de protection en lien avec la prédation : clôtures, chiens de protection, études de vulnérabilité des élevages, le coût des études et expérimentations prévues par le PNA, coordination par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (dont l'enveloppe pour les Parcs nationaux et le défraiement des louvetiers) ; ou encore, en Occitanie le financement de la feuille de route « pastoralisme et ours ».

Le MTE apporte également des subventions aux associations intervenant dans le domaine du pastoralisme telles FERUS ou FADEAR pour 0,2 M€.

Au total, la prise en charge de la politique des grands prédateurs par le ministère de l'écologie a représenté en 2020 un coût proche de 10 M€ conforme à la prévision.

c) Organisation du Congrès mondial de la nature 2020 : AE = 1,33 M€ en AE – CP = 3,90 M€

La France a été désignée pays hôte du congrès mondial de la nature de l'UICN qui devait initialement se tenir à Marseille en juin 2020. Le budget alloué à l'organisation de cette manifestation mondiale a été arrêté à 20 M€ (AE=CP) avec notamment un cofinancement de la part des ministères des affaires étrangères et des outre-mer à hauteur de 4,80 M€.

Néanmoins, la crise sanitaire apparue en 2020 a bouleversé l'organisation de la manifestation dont la tenue a été reportée en septembre 2021.

L'exécution constatée en 2020 s'est résumée aux dépenses incontournables préalables à la tenue du congrès (location du site, aménagement, convention d'accueil UICN, organisateur professionnel de congrès, ...).

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	15 168 261	16 163 693	17 000 000	17 000 000	16 624 776	15 924 343
Subventions pour charges de service public		105 000			250 000	344 000
Transferts	15 168 261	16 058 693	17 000 000	17 000 000	16 374 776	15 580 343
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)	25 000	36 486			228 906	172 399
Transferts	25 000	36 486			228 906	172 399
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)	452 724	213 848			-1 496	190 081
Transferts	452 724	213 848			-1 496	190 081
ONF - Office national des forêts (P149)	7 136 674	7 126 752	5 500 000	5 500 000	7 491 507	7 389 945
Subventions pour charges de service public	155 959	103 350			5 000	65 249
Transferts	6 980 715	7 023 402	5 500 000	5 500 000	7 486 507	7 324 696
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	105 900	105 900			100 360	88 660
Transferts	105 900	105 900			100 360	88 660
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	908 807	1 557 758	900 000	450 000	737 811	731 754
Transferts	908 807	1 557 758	900 000	450 000	737 811	731 754
Météo-France (P159)					197 800	98 900
Transferts					197 800	98 900
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	1 948 681	1 955 871			444 186	788 438
Transferts	1 948 681	1 955 871			444 186	788 438
Etablissement public du Marais poitevin (P113)	491 317	491 317	501 000	501 000	486 901	486 901
Subventions pour charges de service public	491 317	491 317	501 000	501 000	486 901	486 901
OFB - Office français de la biodiversité (P113)			41 350 000	41 450 000	43 997 163	44 045 223
Subventions pour charges de service public			41 200 000	41 200 000	41 200 000	41 200 000
Transferts			150 000	250 000	2 797 163	2 845 223
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	606 829	651 290	600 000	600 000	1 016 134	784 334
Transferts	606 829	651 290	600 000	600 000	1 016 134	784 334
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	92 999	60 000			124 800	114 360
Transferts	92 999	60 000			124 800	114 360
Parcs nationaux (P113)	4 678 173	4 973 194	1 693 618	1 689 527	4 387 387	4 318 009
Subventions pour charges de service public					22 999	9 000
Dotations en fonds propres	2 358 621	2 617 238	993 618	989 527	1 436 632	1 416 097
Transferts	2 319 553	2 355 957	700 000	700 000	2 927 756	2 892 912
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	26 000	26 000			525 223	411 722
Transferts	26 000	26 000			525 223	411 722
Universités et assimilés (P150)	1 507 658	1 151 594			2 835 029	2 067 248
Transferts	1 507 658	1 151 594			2 835 029	2 067 248

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	85 750	85 750			58 000	58 000
Transferts	85 750	85 750			58 000	58 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	2 361 416	2 518 968	1 000 000	1 000 000	2 727 830	2 706 640
Subventions pour charges de service public					1 370 000	1 370 000
Transferts	2 361 416	2 518 968	1 000 000	1 000 000	1 357 830	1 336 640
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	1 290 770	1 241 290	1 600 000	1 600 000	1 403 654	1 391 417
Transferts	1 290 770	1 241 290	1 600 000	1 600 000	1 403 654	1 391 417
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	368 132	473 015	1 000 000	1 000 000	343 498	422 492
Transferts	368 132	473 015	1 000 000	1 000 000	343 498	422 492
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	2 045 092	2 106 735	2 300 000	2 300 000	2 419 866	2 168 970
Transferts	2 045 092	2 106 735	2 300 000	2 300 000	2 419 866	2 168 970
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		2 831	50 000	50 000	366 994	330 121
Transferts		2 831	50 000	50 000	366 994	330 121
Groupe Mines Télécom (P192)					50 605	
Transferts					50 605	
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	240 250	261 727			201 057	200 000
Transferts	240 250	261 727			201 057	200 000
Total	39 540 433	41 204 020	73 494 618	73 140 527	86 767 992	84 889 956
Total des subventions pour charges de service public	647 276	699 667	41 701 000	41 701 000	43 334 900	43 475 150
Total des dotations en fonds propres	2 358 621	2 617 238	993 618	989 527	1 436 632	1 416 097
Total des transferts	36 534 537	37 887 115	30 800 000	30 450 000	41 996 460	39 998 709

Les crédits versés aux opérateurs depuis le budget général ne représentent qu'une partie du financement global des opérateurs du programme 113.

En effet les ressources affectées constituent l'essentiel du financement global des opérateurs que ce soit (les chiffres sont présentés en encaissements budgétaires) :

- directement et intégralement pour deux opérateurs, dont intégralement pour les agences de l'eau (2 180 M€ de redevances des agences de l'eau en 2020 hors part de redevances pour pollutions diffuses prélevée et reversée à l'OFB au titre du financement annuel du volet national du programme Ecophyto plafonné à 41 M€) et le CELRL (37,5 M€ de droit à la francisation et à la navigation en 2020). Depuis 2020 les plafonds des redevances cynégétiques et du droit de timbre, affectés à l'ONCFS jusqu'en 2019, ont été transférés aux agences de l'eau afin de diversifier les redevances des agences de l'eau et d'élargir ces ressources à des contributions dans le champ des atteintes à la biodiversité (l'Agence de l'eau Adour-Garonne mutualisant ces recouvrements), portant ainsi le plafond global des recettes des agences de l'eau à 2 157 M€ ;
- ou indirectement avec la contribution des agences de l'eau à l'OFB à hauteur de 331,89 M€ en 2020, ainsi que la contribution de l'OFB aux parcs nationaux à hauteur de 66,5 M€ en 2020. La contribution des agences de l'eau à l'OFB a augmenté de 51,62 M€ par rapport à 2019 afin de compenser le transfert des taxes affectées indiquées ci-dessus. La contribution de l'OFB aux parcs nationaux a augmenté quant à elle de 3,2 M€ par rapport à 2019, afin d'une part de pouvoir financer le parc national de Forêts d'une dotation de fonctionnement de 1,5 M€ et d'autre part afin de compenser une partie du surcoût généré par la mise en œuvre des mesures générales et catégorielles (PPCR, quasi-statut, RIFSEEP et future requalification des ATE en TE) et de réévaluer les dotations de fonctionnement de certains établissements publics de parcs nationaux..

Le financement des opérateurs doit de ce fait être appréhendé de manière plus globale, dans le cadre du respect de la norme globale de dépenses.

Les crédits alloués aux opérateurs depuis le budget général par le programme 113 en 2020 s'élèvent globalement à 86,77 M€ en AE et 84,89 M€ en CP (hors prestations et marchés), contre 40,25 M€ en AE et 42,48 M€ en CP en 2019. Ce montant représente environ 44% des AE et 45% des CP du programme 113 en 2020, contre 24% des AE et 27% des CP en 2019.

Les montants indiqués en tant que **subventions pour charges de service public (SCSP)** pour l'ASP, l'ONF ou les parcs nationaux sont des erreurs d'imputation des services déconcentrés et auraient dû être comptabilisés en « transferts ».

Le montant total des SCSP (hors erreurs d'imputation) versées en 2020 aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité par le programme 113 s'élève à 43,057 M€ pour l'OFB, l'EPMP et le MNHN, contre 0,49 M€ en 2019, du fait essentiellement de l'attribution d'une SCSP à l'OFB afin de compenser la baisse de la redevance cynégétique suite à la réforme de la chasse qui accompagne la création de l'établissement, le transfert de missions aux fédérations de chasse (transfert des plans de chasse des services déconcentrés), et financer les dépenses liées à l'éco-contribution (actions « Biodiversité » conduites par les fédérations de chasseurs), contenues dans la loi du 24 juillet portant création de l'OFB et transférant certaines missions aux fédérations de chasseurs. La SCSP versée au MNHN à hauteur de 1,37 M€, arbitrée en cours de gestion, est destinée à financer des missions d'intérêt général inscrites dans le contrat pluriannuel passé entre le MNHN et l'Etat sur 2019-2023, afin d'affirmer le positionnement de l'établissement en tant qu'acteur majeur en matière d'observation, d'infrastructure, d'expertise et de sciences participatives sur la biodiversité, et développer les activités de valorisation et de transfert technologique.

Les crédits versés sous forme de **transferts** en 2020 par le programme 113 à ses opérateurs sous tutelle (qui font l'objet d'une présentation détaillée dans la partie « opérateurs » du RAP) s'élèvent à un montant de 6,17 M€ en AE et 6,53 M€ en CP (parcs nationaux pour 2,89 M€ en CP dont 0,7 M€ pour le conservatoire botanique national de Porquerolles, CELRL pour 0,79 M€ en CP et OFB pour 2,85 M€ en CP), contre 4,69 M€ en AE et 5,04 M€ en CP en 2019, soit une hausse globale de 1,5 M€ environ en AE et CP.

Par ailleurs, le programme a versé en 2020 35,83 M€ en AE et 33,47 M€ en CP en crédits de transferts à un ensemble d'établissements publics sous cotutelle ou n'étant pas sous la tutelle du programme pour la conduite de ses politiques, contre 32,55 M€ en AE et 34,29 M€ en CP en 2019. Ces financements ont été notamment destinés à l'ONF pour cofinancer ses missions d'intérêt général Biodiversité et Outre-mer et la compensation financière à hauteur de 2,5 M€ (à compter de 2019 jusque 2022) dans le cadre de la création du 11e parc national, ainsi qu'à l'ASP pour le financement des contrats Natura 2000 et de l'indemnisation des éleveurs victimes de grands prédateurs (loup, ours), ou encore à l'IFREMER dans le cadre d'un programme d'actions 2019-2023 d'appui scientifique et technique pour la mise en œuvre de la DCSMM.

Les crédits de dotations en fonds propres (compte budgétaire 72) ont été versés aux parcs nationaux à hauteur de 1,44 M€ en AE et 1,42 M€ en CP, contre 2,36 M€ en AE et 2,62 M€ en CP en 2019 du fait de l'absence de consommations exceptionnelles de crédits fin 2020, selon la répartition suivante :

<i>Établissement</i>	<i>CP</i>
Parc national des Calanques	100 000
Parc amazonien de Guyane	309 000
Parc national de Port-Cros	150 000
Parc national de la Guadeloupe	144 445
Parc national des Cévennes	107 967
Parc national des Ecrins	55 000
Parc national des Pyrénées	149 686
Parc national du Mercantour	50 000
Parc national de la Vanoise	350 000
<i>TOTAL parcs nationaux</i>	<i>1 416 097</i>

La dotation en fonds propres allouée aux parcs nationaux en 2020 a été augmentée de 0,5 M€ en gestion 2020. En effet, un abondement pérenne de 500 000 € lié à un amendement parlementaire concernant les effectifs des parcs nationaux (cf. ci-dessous la partie « consolidation des emplois ») a été entériné en LFI 2020 et a été affecté en gestion

à la dotation en fonds propres. Fin 2020 les restes à payer sur l'enveloppe de dotation en fonds propres des parcs nationaux s'élèvent à 1,6 M€.

Les dotations en fonds propres ont couvert essentiellement en 2020 des besoins en investissement immobilier pour accueillir le public et les agents des parcs nationaux :

- travaux sur maisons de parc destinées à accueillir du public et refuges (0,77 M€) : finalisation de la tranche 1 de travaux de construction de la maison de parc du parc amazonien de Guyane à Maripasoula et finalisation des travaux de la maison de parc de Camopi, finalisation des travaux de réhabilitation scénographique à St Etienne de Tinée au parc national du Mercantour, aménagement des abords et de la boutique paysanne de la maison du mont Aigoual au parc national des Cévennes, rénovation de la plateforme d'observation de la 2eme chute du Carbet au parc national de la Guadeloupe, travaux divers et réhabilitation de refuges au Parc national de la Vanoise (Prariond notamment)

- travaux sur bâtiments patrimoniaux (0,25 M€) : réhabilitation de la villa Michel Simon au parc national des Calanques, lancement des travaux de réhabilitation du Fort du Pradeau au parc national de Port-Cros

- travaux sur bâtiments destinés à accueillir les agents (0,24 M€) : finalisation des travaux du siège du parc national des Pyrénées, réfection des toitures et travaux d'aménagement des bâtiments et cour du siège au parc national des Cévennes,

- autres travaux (0,1 M€) : requalification de l'aire de stationnement de Vallouise au parc national des Ecrins, installation de mouillages écologiques sur des sites touristiques très fréquentés au parc national de la Guadeloupe et développement du balisage réglementaire des engins de pêche.

Enfin, une subvention exceptionnelle de 0,094 M€ a été allouée au parc national de la Guadeloupe destinée à financer une partie des réparations suite aux dégâts occasionnés par les ouragans Maria et Irma de septembre 2017. Ces dépenses sont couvertes par le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE), créé par le règlement du conseil n°2012/2002 du 11 novembre 2002 pour venir en aide aux Etats-membres touchés par une catastrophe naturelle. Un transfert de crédit de la DGOM (programme 123) a été effectué sur le programme 113, qui a ensuite procédé au versement de ces crédits au parc national de la Guadeloupe.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Agences de l'eau	0	1 566	12	0	12	0
	0	1 536	13	0	13	0
	0	1 522	9	0	9	0
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	0	140	21	3	2	25
	0	140	24	7	2	26
	0	140	15	1	2	25
Etablissement public du Marais poitevin	0	8	0	0	0	0
	0	8	0	0	0	0
	0	8	0	0	0	0
OFB - Office français de la biodiversité	0	2 639	134	67	12	21
	0	2 659	150	90	5	36
	0	2 612	129	59	11	24

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
Parcs nationaux	Réalisation 2019	0	793	49	7	2	2
	Prévision 2020	0	802	56	7	7	5
	Réalisation 2020	0	802	61	2	3	3
Total		0	5 146	216	77	28	48
		0	5 145	243	104	27	67
		0	5 084	214	62	25	52

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

Au PLF (PAP) 2020, le plafond en ETPT des opérateurs s'élevait à 5 137 ETPT, avec notamment une préservation du plafond d'emplois de l'OFB en cette première année d'installation de l'établissement.

En LFI 2020, à la suite de l'amendement parlementaire II-2509, le plafond d'emplois des opérateurs du programme 113 a été porté à 5 145 ETPT, soit +8 ETPT (prélevés sur d'autres opérateurs de la mission EDMD), afin d'annuler le schéma d'emploi annuel de - 3 ETPT des parcs nationaux, et de renforcer de +5 ETPT leur plafond d'emplois (en plus des 5 ETPT transférés de l'OFB vers les parcs nationaux, correspondants aux emplois portés jusque-là par l'ex-AFB dans le cadre de la préfiguration du parc national de Forêts).

Les plafonds notifiés par la tutelle diffèrent de ceux indiqués en LFI pour 3 opérateurs ou groupe d'opérateurs à la suite d'ajustements en gestion du responsable de programme, tout en respectant le plafonnement global de ETPT de 5 145 ETPT :

	Agences de l'eau		OFB		Parcs nationaux	
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT
mouvements en gestion du responsable de programme						
mises à disposition d'agents de l'OFB aux agences de l'eau	-3	2,9	3	-2,9	0	0
"prêt" d'un ETPT de l'OFB aux agences de l'eau dans le cadre de leur chantier de mutualisation	0	1	0	-1	0	0
non prise en compte du mouvement entre l'ex-AFB et les parcs voté en LFI 2019	0	0	0	5	0	-5
mouvement en gestion 2018 de 2 ETPT de l'ex-AFB vers les parcs nationaux ultramarins	0	0	0	-2	0	2
création du premier poste du service facturier en 2019 au sein du groupement comptable des parcs nationaux de l'ex-AFB	0	0	0	1	0	-1
Transfert en gestion (« mesure de périmètre ») des effectifs mis à disposition du GIP préfigurateur du 11e parc national jusqu'en 2019 par l'ex-AFB vers les parcs nationaux	0	0	-5	-5	5	5
total des mouvements	-3	3,9	-2	-4,9	5	1
plafonds et schémas votés en LFI 2020	-40	1 536	0	2 659	8	802
plafonds et schémas notifiés en 2020 par le responsable de programme	-43	1 539,9	-2	2 654,1	13	803

En réalisation 2020 les ETPT des opérateurs du programme 113 s'élèvent à 5 084 ETPT contre 5 146 ETPT en réalisation 2019, soit une diminution de 62 ETPT par rapport à 2019.

La sous exécution de 61 ETPT par rapport au plafond fixé en LFI s'explique essentiellement par la faible exécution du plafond d'emplois pour deux opérateurs ou groupes d'opérateurs :

- l'OFB (2 612 ETPT consommés pour un plafond d'emplois notifié en gestion de 2 654 ETPT soit un écart de 42 ETPT), du fait du contexte de mise en place de l'établissement nouvellement créé en 2020 et du fait de la crise sanitaire qui a entraîné un décalage des recrutements.
- les agences de l'eau (1 522 ETPT consommés pour un plafond d'emplois notifié en gestion de 1 540 ETPT soit un écart de 18 ETPT). Outre le contexte de crise sanitaire qui a contribué à allonger les délais de recrutement de certains postes et n'a pas permis de finaliser l'ensemble des procédures de recrutement, de même que des départs imprévus d'agents en mobilité en cours d'année pour certaines agences à la suite à leur réussite à des

concours de déprécarisation expliquent cette sous-exécution. Certaines agences rencontrent également un problème de faible attractivité de leur territoire, rendant difficile certains recrutements de CDD de courte durée.

Concernant les emplois hors plafond ceux-ci s'élevèrent en 2020 à 214 ETPT contre 216 ETPT en 2019 (211 ETPT si on raisonne à périmètre constant hors services civiques), soit globalement une quasi-stabilité. Toutefois cette stabilité apparente ne doit pas cacher une poursuite des dynamiques déjà entamées depuis quelques années. On constate d'une part la poursuite d'une hausse des emplois hors plafond sur conventions fléchées (127 ETPT en 2020 contre 107 ETPT en 2019), soit une hausse de 20 ETPT (+19 %) notamment pour les parcs nationaux (+43%). On observe à l'inverse la poursuite de la diminution des contrats aidés, à 62 ETPT (-15 ETPT, par rapport à 2019 soit -19%), notamment pour l'OFB et les parcs nationaux. Le nombre d'apprentis, 24 ETPT en 2020, diminue également, toutefois de manière moins marquée, essentiellement pour les agences de l'eau et le CELRL, du fait de la crise sanitaire en 2020, qui a freiné l'ouverture et le recrutement de nouveaux emplois d'apprentis.

Il est à souligner également que les services civiques ont représenté en 2020 79 ETPT au sein des opérateurs.

Concernant les mises à disposition, essentiellement à l'OFB et au CELRL, celles-ci se sont élevées à 53 ETPT en 2020 contre 48 ETPT en 2019, soit une quasi-stabilité.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	5 145	5 084

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-35	-36

Il était prévu en PLF 2020 un schéma d'emplois des opérateurs du programme 113 à hauteur de -43 ETP. En LFI 2020, à la suite de l'amendement parlementaire II-2509, ce schéma d'emplois a été augmenté de +8 ETP (prélevés sur d'autres opérateurs de la mission EDMD), afin d'annuler le schéma d'emploi annuel de - 3 ETP des parcs nationaux, et de renforcer de +5 ETP le plafond d'emplois des parcs nationaux (en plus des 5 ETP transférés de l'OFB vers les parcs nationaux, correspondants aux emplois portés jusque-là par l'AFB dans le cadre de la préfiguration du parc national de Forêts).

Le schéma d'emploi s'est ainsi élevé en LFI 2020 à -35 ETP. Celui-ci a été intégralement exécuté, voire même légèrement sursérialisé (-36 ETP). La consommation s'établit ainsi à 4 980 ETP fin 2020 contre 5 016 ETP fin 2019 (et non 5 015 ETP comme indiqué dans le RAP 2019, du fait de corrections effectuées postérieurement à la rédaction du RAP).

Pour le parc national de Forêts, l'arrivée en 2021 du directeur de l'établissement au lieu de décembre 2020 a conduit à une sous-réalisation de 0,59 ETP. A l'inverse les agences de l'eau ont légèrement sursérialisé leur schéma d'emplois de 0,42 ETP du fait essentiellement des renouvellements tardifs et imprévisibles d'agents en temps partiel thérapeutique.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
Agences de l'eau	2 131 889 403	2 136 083 217

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	1 671 929	38 000 883
Etablissement public du Marais poitevin	1 359 000	0
OFB - Office français de la biodiversité	332 254 272	0
Parcs nationaux	72 724 190	630 374
Total	2 539 898 794	2 174 714 474

OPÉRATEURS

AGENCES DE L'EAU

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Les **11^e programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau 2019-2024** ont été adoptés à l'automne 2018 par les conseils d'administration, après avis conformes des comités de bassin.

Les contrats d'objectifs et de performance (COP) pour 2019-2024, adoptés par les conseils d'administration des agences fin 2019, ont été signés par la ministre de la transition écologique et solidaire le 3 mars 2020. Ils comprennent des indicateurs communs à l'ensemble des agences avec des cibles néanmoins variables selon les enjeux locaux. Des objectifs de performance sont fixés dans chacun des principaux domaines d'intervention des agences (restaurer les milieux aquatiques, économiser la ressource en eau, etc.) et en matière de fonctions transverses.

Les actions prioritaires des agences de l'eau définies supra, déployées dès 2019, se sont poursuivies en 2020 pour répondre aux principaux enjeux induits par la Directive cadre sur l'eau, le second plan national d'adaptation au changement climatique, le Plan biodiversité, les conclusions des assises de l'eau, et aux autres obligations réglementaires. Par ailleurs, le contexte de l'année 2020 de crise sanitaire et de confinement a considérablement affecté l'organisation des agences et les a conduites à prendre des mesures d'urgence pour maintenir leur activité et répondre aux défis liés à la crise sanitaire.

Aussi, le bilan de l'année 2020 traduit non seulement les résultats atteints dans les contrats d'objectifs et de performance et les rapports d'activité, mais aussi les mesures considérables mises en œuvre pour faire face à la crise sanitaire :

- le maintien de l'activité et la capacité des agences à rester à l'écoute des besoins et des difficultés des maîtres d'ouvrages, rendu possible par la dématérialisation accélérée des procédures et le déploiement à grande échelle du télétravail ;
- l'importante mobilisation des équipes pour mettre place des mesures d'urgence non seulement dans la gestion de la perception des taxes affectées aux agences et des délais de déclaration et de paiement, mais également dans les dispositifs d'aides spécifiques visant à financer des travaux complémentaires et à accélérer les versements, afin de pallier aux problèmes de trésorerie des redevables et des bénéficiaires ;
- la réactivité des personnels et des instances pour mettre en œuvre des dispositifs de soutien, de reprise ou de rebond, via des modifications des programmes d'intervention et/ou des appels à projets spécifiques, pour soutenir l'activité économique dans le domaine de l'eau et de la biodiversité, en particulier l'appui aux collectivités pour réamorcer les investissements au service de la transition écologique ;
- la collaboration avec les services de l'Etat, particulièrement productive en 2020 pour la préparation des futurs CPER 2021-2027 et la déclinaison opérationnelle du Plan de Relance ;
- la consolidation du partenariat avec l'OFB, notamment par le travail engagé en 2020 pour élaborer une convention visant à renforcer la complémentarité et la synergie des actions de chacun dans son champ de compétence et aux différentes échelles géographiques, sa finalisation étant prévue début 2021 ;
- l'adoption des projets de SDAGE et de programmes de mesures (PDM) par tous les comités de bassin entre fin septembre et mi-octobre, conformément au nouveau calendrier arrêté au niveau national, retardé du fait de la pandémie ;
- le renouvellement des comités de bassin dans un calendrier serré qui a subi l'impact de la crise sanitaire (prolongement de leur mandat jusqu'à la fin 2020), du fait des contraintes liées aux conditions particulières de déroulement des élections municipales, à la désignation des élus du bloc communal dans un calendrier restreint;
- la poursuite du plan de mutualisation inter-agences ambitieux, constitué de 14 thématiques et 36 chantiers, adopté en 2018 pour les années 2019-2022 et dont plusieurs chantiers se concrétisent à l'instar de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences ;

- la poursuite dynamique de mise en œuvre des 11^{èmes} programmes d'intervention 2019-2024, dans un contexte contraint et difficile ;
- la continuité du travail mené en inter-agences, dont notamment le chantier technique engagé sur la refonte des redevances pour pollution et collecte domestique ;
- la mise en œuvre du suivi du plafond annuel de redevances et du reversement du dépassement au budget général de l'Etat ;
- l'atteinte des objectifs des SDAGE par des interventions importantes en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques favorisant la continuité écologique et l'augmentation générale de la biodiversité dans les zones humides, et des actions renforcées en matière de lutte contre les pollutions diffuses, notamment d'origine agricole ;
- la contribution à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive cadre sur l'eau, avec notamment la diminution des rejets polluants par temps de pluie.

La rationalisation des achats des agences se poursuit, avec notamment la mise en œuvre des chantiers de mutualisations inter-agences évoqués précédemment et le recours à des marchés mutualisés inter agences (surveillance des milieux), ainsi que la mise en œuvre d'un plan de communication national pour l'ensemble des agences de l'eau.

Dans le cadre du plan d'actions de mutualisations inter-agences, la convention relative à la création expérimentale de la DSIUN) commune aux six agences de l'eau a été signée en 2020. La création d'une DSIUN inter-agences et d'un système d'information commun (MUSE) sont désormais effectifs depuis le 1er septembre 2020.

La mise en place d'un centre de service partagé (CSP) mutualisé relatif à la paie et gestion administrative RH s'est également poursuivie en 2020. Ses fonctionnalités ont été élargies en 2020 à toutes les actions paie et à la production d'actes de gestion administrative. A titre d'exemple, le CSP paie de l'agence Rhône-Méditerranée-Corse assure de façon progressive depuis juillet 2020 la saisie centralisée de la paie de l'agence Rhin-Meuse, et ce service a été élargi en fin d'année à l'agence Adour-Garonne. Les autres agences devraient suivre au premier trimestre 2021.

Par ailleurs, avec l'impact de la crise sanitaire sur l'activité, les perspectives de diminution des déplacements devraient se traduire par une réduction du parc automobile, notamment avec des remplacements ou de nouvelles acquisitions, effectuées auprès de l'UGAP, portant sur des achats de véhicules électriques, qui s'est poursuivi en 2020.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P181 – Prévention des risques	0	7				
Transferts	0	7				
Total	0	7				

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	113 424 7 519	109 961	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	314 349	468 478	Fiscalité affectée	2 131 889	2 136 083
Intervention (le cas échéant)	1 884 343	1 538 213	Autres subventions	1 711	134
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	23 491	21 340	Revenus d'activité et autres produits	15 309	31 897
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	23 476	20 643	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 150	15 630
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	15	697	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	60	103
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		17
Total des charges	2 312 116	2 116 652	Total des produits	2 148 910	2 168 114
Résultat : bénéfice		51 462	Résultat : perte	163 206	
Total : équilibre du CR	2 312 116	2 168 114	Total : équilibre du CR	2 312 116	2 168 114

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	140 925		Capacité d'autofinancement		57 052
Investissements	180 478	151 473	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	242 306	239 333
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	321 403	151 473	Total des ressources	242 306	296 385
Augmentation du fonds de roulement		144 912	Diminution du fonds de roulement	79 096	

* Voté

Le montant total des dépenses prévisionnelles des 6 agences de l'eau (y compris les dotations aux amortissements de 23,5 M€ et les investissements, dont les avances) était de **2,492 Mds€**. Ces dépenses totales ont été **exécutées à hauteur de 2,268 Mds€** (dont 20,6 M€ de dotations aux amortissements), **soit 91,01%** des budgets initiaux répartis en quatre masses. La ligne "autres ressources" du tableau d'évolution de la situation patrimoniale comprend des remboursements d'avances pour 239,22 M€. La ligne des investissements comprend des interventions sous forme d'avances remboursables à hauteur de 138,66 M€

Par ailleurs, compte tenu des différences entre le périmètre des enveloppes budgétaires de « personnel », « fonctionnement » et « intervention » et celui des masses « personnel », « fonctionnement » et « intervention » en comptabilité générale, la comparaison s'avère délicate, notamment la contribution à l'OFB comptabilisée dans les interventions en dépenses budgétaires est inscrite en fonctionnement en comptabilité générale. En outre les aides

payées sous forme d'avances remboursables par les agences l'eau figurent dans le tableau d'équilibre financier en comptabilité budgétaire mais constituent des besoins en comptabilité générale.

Les **recettes totales** (dont les reprises sur amortissements de 15,6 M€) sont, quant à elles, **supérieures aux prévisions initiales, soit de 2,407 Mds€**. Cet écart s'explique principalement par des redevances perçues (2,136 Mds€) supérieures aux prévisions, et des remboursements d'avances de 239,22 M€.

Le résultat global de l'exercice 2020 (+51,46 M€) est excédentaire pour la dixième année consécutive.

L'apport au fonds de roulement, après prise en compte des emplois et des ressources, s'établit alors à 144,91 M€. Cet écart à la prévision traduit des recettes supérieures à ce qui était attendu et des dépenses inférieures. Au vu des éléments énoncés supra, le niveau du fonds de roulement au 31/12/2020 atteint ainsi 1 079,53 M€ (par rapport à 934,61 M€ fin 2019).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	124 109	124 109	120 945	120 945
Fonctionnement	54 256	54 733	41 637	41 077
Intervention	2 128 999	2 093 333	2 159 170	2 011 178
Investissement	17 520	18 498	12 636	14 610
Total des dépenses AE (A) CP (B)	2 324 883	2 290 673	2 334 386	2 187 808
dont contributions employeur au CAS pensions	7 519	7 519	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	2 153 611	2 193 618
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	2 137 892	2 179 888
Autres financements publics	1 308	283
Recettes propres	14 410	13 447
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	2 153 611	2 193 618
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	5 810
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	137 062	0

* Voté

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 | OPÉRATEURS

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	0 0	0 0	0 0	160 358 134 667	153 144 133 438	0 0	0 0	160 358 134 667	153 144 133 438	
Contribution à l'OFB et à l'EPMP	0 0	0 0	0 0	315 767 332 741	315 767 332 741	0 0	0 0	315 767 332 741	315 767 332 741	
Ecrêtement des redevances	0 0	0 0	0 0	700 0	700 0	0 0	0 0	700 0	700 0	
Mesures générales de gestion de l'eau - Equipements en infrastructures	0 0	0 0	0 0	639 037 680 948	734 056 676 976	0 0	0 0	639 037 680 948	734 056 676 976	
Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité - Adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé	0 0	0 0	0 0	829 767 822 517	706 297 693 420	50 0	50 0	829 817 822 517	706 347 693 420	
Primes à la performance épuratoire	0 0	0 0	0 0	183 370 188 297	183 370 174 603	0 0	0 0	183 370 188 297	183 370 174 603	
Régularisation	0 0	10 210 19 061	10 210 19 269	0 0	0 0	0 0	0 0	10 210 19 061	10 210 19 269	
Soutien et management	124 109 120 945	44 046 22 576	44 523 21 807	0 0	0 0	17 470 12 636	18 448 14 610	185 624 156 156	187 080 157 362	
Total	124 109 120 945	54 256 41 637	54 733 41 077	2 128 999 2 159 170	2 093 333 2 011 178	17 520 12 636	18 498 14 610	2 324 883 2 334 386	2 290 673 2 187 808	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	137 062	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	161 980	136 752
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	248 681	184 755
Autres décaissements non budgétaires	61 555	91 595
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	609 278	413 101
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	123 112
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	123 112
Total des besoins	609 278	536 213

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	5 810

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	242 276	239 075
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	259 220	207 033
Autres encaissements non budgétaires	41 570	84 296
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	543 067	536 213
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	66 211	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	66 211	0
Total des financements	609 278	536 213

* Voté

L'année 2020 est la deuxième année de mise en œuvre des 11es programmes d'intervention des agences de l'eau. Pour mémoire, outre le plafond des recettes issues des taxes affectées fixé à 2 156,62 M€ pour 2020, évoqué supra, les dépenses sont encadrées par un arrêté, en date du 13 mars 2019, qui fixe un plafond en autorisations d'engagement sur la période 2019-2024. Il distingue d'une part les engagements réalisés au titre des avances remboursables et, d'autre part, les autorisations d'engagement exécutées, suivant leur nature :

- le « domaine 0 » constitué des dépenses propres des agences de l'eau relatives à leur fonctionnement, au personnel et à leurs investissements supports ;
- le « domaine 1 » constitué des actions de connaissance, de planification et de gouvernance qui rassemblent l'acquisition des données, la surveillance, la prospective, la communication et le soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau et de la biodiversité, ainsi que les dépenses liées aux redevances et aux interventions ;
- le « domaine 2 » constitué des mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement) qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs aux équipements en infrastructures (petit cycle) dans une logique de solidarité envers les territoires ;
- le « domaine 3 » constitué des mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé ;
- et les primes à la performance épuratoire, mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement.

NB : L'écrêtement de redevances est désormais comptabilisé en compte de tiers en encaissements et en décaissements dans le tableau d'équilibre financier en application de l'instruction de programme signée le 18 décembre 2019 de la DEB, DB et DGFIP.

En matière de dépenses, il convient de préciser qu'avec l'impact de la crise sanitaire, les agences ont adopté des budgets rectificatifs en cours d'année qui ont modifié parfois substantiellement les enveloppes à la fois en AE et en CP. L'analyse du taux de réalisation doit donc en tenir compte. Les dépenses s'élèvent à 2 334,4 M€ en AE et à 2 187,8 M€ en CP, soit une hausse de 9% en AE et de 4% en CP par rapport à 2019.

L'enveloppe « personnel » a été exécutée à hauteur de 97,5% en AE/CP et représente environ 6% des dépenses totales des agences, soit 120,9 M€.

L'écart à la prévision traduit les phénomènes suivants observés dans certaines agences :

- des mesures d'accompagnement à la mobilité moindres,
- des délais de recrutement plus longs du fait des confinements successifs,
- des candidatures aux postes vacants moins nombreuses et des conditions de sélection plus difficiles à organiser, d'où des projets suspendus ou abandonnés, avec pour Rhin-Meuse, la problématique traditionnelle supplémentaire pour recruter due à la concurrence spécifique du Luxembourg.

Les dépenses de personnel sont quasiment stables de 2019 à 2020 (-0,17%) en dépit des réductions d'effectifs (-3% en ETPT). Cette évolution est variable suivant les agences : en hausse pour Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhône-

Méditerranée Corse et Seine-Normandie, et en baisse pour Adour-Garonne et Rhin-Meuse. En effet, la baisse des dépenses de personnel de 2019 à 2020 n'est pas proportionnelle à celle des effectifs pour les raisons suivantes :

- l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif dû au vieillissement des agents et à la progression de la rémunération qui l'accompagne,
- la hausse des impôts et taxes, en particulier dans le cadre du processus de déprécarisation dit « Sauvadet ») suite à la titularisation de certains agents, avec notamment la pension civile (cotisation retraite des personnels fonctionnaires dont le nombre est en augmentation) et les cotisations au titre du chômage,
- la mise en œuvre du protocole de rupture conventionnelle, les indemnités de départ volontaire et les primes exceptionnelles COVID-19,
- la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au profit de certains corps de fonctionnaires.

La masse salariale des emplois hors plafond s'élève à 0,3% des dépenses de personnel.

L'enveloppe « fonctionnement » a été nettement sous-consommée à hauteur de 76,7% en AE et 75% en CP par rapport aux budgets initiaux, et diminue de 4% en AE et de 5% en CP par rapport à 2019. Les dépenses de fonctionnement représentent un peu moins de 2% des dépenses des agences (41,6 M€ en AE et 41,1 M€ en CP).

Des modifications sont intervenues en cours d'année lors des budgets rectificatifs. In fine, l'écart entre réalisations et prévisions s'explique notamment par l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement quotidien des établissements, à savoir la diminution des déplacements et des frais y afférant (carburant, péage, remboursements, etc.), des actions de formation fortement perturbées voire annulées, des prestations extérieures moins importantes (restauration, nettoyage et entretien des bâtiments et du matériel), des colloques et séminaires reportés, des conseils et assemblées réalisés en visioconférence (frais de réception et de location nuls), la baisse des dépenses énergétiques du fait du télétravail massif, des frais postaux et des travaux d'aménagement repoussés.

Par rapport à 2019, les dépenses de fonctionnement support sont en régression de 2,77% en AE et 6,4% en CP, d'une part, pour les raisons évoquées précédemment liées à la crise sanitaire, et d'autre part, par les efforts constants de maîtrise et de réduction de ces dépenses, notamment grâce aux mutualisations.

Toutefois, des dépenses supplémentaires et non prévues ont été engagées pour l'équipement informatique des personnels et des installations pour lutter contre la pandémie Covid-19 (protections, gants, masques, gels, etc.). De plus, on constate une hausse des prestations informatiques, liée à la migration vers la DSIUN, notamment des prestations de tierce maintenance système et exploitation auparavant réalisées en régie et désormais externalisées dans le cadre du déploiement de la DSIUN (changement de comptabilisation des forfaits des Tierces Maintenance Applicatives, évolution des contrats de maintenance essentiellement due à un nouvel environnement Qualiatic pour l'AESN).

Les charges de régularisation principalement constituées de remboursements de redevances suite à des réductions ou des annulations de redevances sur exercices antérieurs, difficilement estimables et maîtrisables, sont en baisse d'environ 5% en AE et de 4% en CP par rapport à 2019, mais largement supérieures aux prévisions, notamment pour deux agences de l'eau. En effet, l'impact de ces reversements, aléatoires de par leur nature, peut être considérable sur l'enveloppe fonctionnement, notamment avec la loi NOTRe, certains redevables ayant changé, induisant des remboursements de redevances.

L'enveloppe « interventions » représente l'essentiel des dépenses des agences (92% soit 2 159,2 M€ en AE et 2 011,2 M€ en CP). Par rapport aux budgets initiaux, les crédits d'intervention ont été consommés à 101,4% en AE et 96,1% en CP (en 2019, 92,9% en AE et 90,7% en CP). Celle-ci augmente de 10% en AE et de 4% en CP par rapport à 2019. Des ajustements à la hausse ont eu lieu en cours d'année, les agences ayant décidé de prendre des mesures d'urgence de soutien aux porteurs de projet : financement de travaux complémentaires, accélération des versements, évolutions des interventions notamment par des appels à projets spécifiques pour soutenir l'activité économique dans le domaine de l'eau et de la biodiversité, en particulier l'appui aux collectivités pour réamorcer les investissements au service de la transition écologique. En fin de compte, l'exécution des dépenses d'interventions par rapport aux budgets rectificatifs de mi-année atteint 96,9% en AE et 93,3% en CP, ce qui montre que les mesures de soutien n'ont pas permis de consommer l'ensemble de la prévision rehaussée. Cela peut traduire également que l'engagement des projets n'a pas pu être réalisé aussi rapidement que souhaité sachant par ailleurs que le plan de relance pour 2021 était en préparation et allait donner lieu à des crédits dédiés l'année suivante 2020.

Aussi, les interventions d'un montant global d'AE de 2 159,2 M€ se répartissent comme suit :

- 134,7 M€ dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance »,

- 680,9 M€ dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau » et - 822,5 M€ dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », dont 227,1 M€ pour la restauration et gestion des milieux.

Sont également incluses dans l'enveloppe « interventions » les primes à la performance épuratoire de 188,3 M€ (contre 183,4 M€) et la contribution aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité de 332,7 M€ (contre 315,8 M€ prévus, les budgets initiaux étant élaborés avant le vote de la loi de finances, à l'automne précédent, et certaines agences n'avaient pas intégré l'augmentation de leur part due à la redevance cynégétique, la répartition n'étant pas encore calculée précisément), répartie entre celle des agences à l'OFB et de 331,9 M€ (arrêté du 4 février 2020), et celle de l'agence Loire-Bretagne à l'établissement public du marais poitevin (EPMP) de 0,846 M€.

On observe ainsi un accroissement des engagements en interventions par rapport à 2019 (1 965,5 M€), de l'ordre de 10%, soit :

- + 73,7 M€ sur le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau »,
- + 87,6 M€ sur le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité »,
- + 51,6 M€ pour la contribution à l'OFB (Cf. explication supra).

L'exécution des CP (2 011,2 M€) est, quant à elle, inférieure à la prévision initiale, répartis comme suit :

- 133,4 M€ dans le domaine 1,
- 677,0 M€ dans le domaine 2 et
- 693,4 M€ dans le domaine 3, dont 220,2 M€ pour la restauration et gestion des milieux. Comme pour les AE, les 174,6 M€ de CP relatifs aux primes à la performance épuratoire et les contributions aux opérateurs, sont comptabilisées dans les interventions.

Elle est légèrement supérieure à celle de 2019, à hauteur de 1 932,1 M€, notamment avec une augmentation de 42,8 M€ sur le domaine 3, liée à la hausse des engagements.

Ainsi, les taux d'exécution des CP de l'enveloppe interventions, calculés sur la base des budgets initiaux, comme annoncé *supra*, varient suivant l'agence concernée :

- Adour-Garonne : 89,7%
- Artois-Picardie : 104,4%
- Loire-Bretagne : 101,2%
- Rhin-Meuse : 81,7%
- Rhône Méditerranée Corse : 93,8%
- Seine-Normandie : 99,5%

Par rapport aux prévisions ajustées en budgets rectificatifs les CP ont été réalisés à 93,3%. En effet, le ralentissement de l'activité due à la crise sanitaire a occasionné un retard dans la réalisation des travaux et par conséquent un décalage des paiements, malgré des conditions de versements des aides accélérées au deuxième semestre.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » s'élève à 72,1% en AE et 79,0% en CP. Ce poste représente moins de 1% des dépenses des agences avec 12,6 M€ en AE et 14,6 M€ en CP. Ces dépenses diminuent de 6% en AE mais augmentent de 12% en CP par rapport à 2019. Cette sous exécution s'explique principalement par les travaux prévus et non réalisés en raison de la crise sanitaire, notamment les opérations d'installations et d'aménagement sur le parc immobilier et les achats de nouveaux véhicules reportés. La hausse des CP peut notamment s'expliquer par le règlement d'engagements non soldés des années antérieures à 2020 et par des travaux immobiliers importants sur certains sites.

En matière de recettes, globalement, celles-ci augmentent de 1% entre 2019 et 2020, et le **taux de réalisation s'élève à 101,9%**, avec des encaissements de redevances qui atteignent 102,0% des prévisions initiales, et ont conduit à un reversement au budget général en raison du dépassement du plafond de taxes affectées fixé en LFI

Afin de diversifier les redevances des agences de l'eau et d'élargir ces ressources à des contributions dans le champ des atteintes à la biodiversité, et dans la perspective de conforter le rôle des agences comme opérateurs principaux du financement des politiques de l'eau et de la biodiversité, la loi de finances pour 2020 a prévu que les agences de l'eau recouvrent désormais la redevance cynégétique et le droit de timbre associé, perçus jusqu'en 2019 par l'ONCFS. En parallèle, le plafond annuel de redevances a été augmenté de 51,62 M€ (soit de 2 156,62 M€ par an) pour tenir compte de cet effet de périmètre. En parallèle, la contribution des agences de l'eau à l'OFB a progressé également de 51,62 M€ pour compenser ce transfert et tenir compte de la fusion de l'ex-ONCFS dans le nouvel OFB. Ce plafond de

recettes ne comprend pas la part de redevances pour pollutions diffuses perçue par les agences et reversée à l'OFB, au titre du financement annuel du volet national du programme Ecophyto, plafonné à 41 M€ par an par l'article L213-10-8 du code de l'environnement.

Les redevances 2020 encaissées à hauteur de 2,179 Mds€, contre 2,165 Mds€ en 2019, sont constituées des encaissements entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. A noter que le dépassement du plafond de redevances est calculé au vu des redevances encaissées entre le 24 décembre 2019 et le 23 décembre 2020. Aussi la comparaison entre les deux années est délicate du fait des décalages de certains délais de paiement effectués pour pallier aux problèmes de trésorerie des redevables, en raison du ralentissement de l'activité liée à la crise. Les encaissements de redevances 2020 sont constitués majoritairement de redevances 2019 et d'acomptes 2020, le reste concerne des redevances 2018 ou de périodes antérieures.

Les recettes propres (13,5 M€) diminuent de 2% par rapport à 2019, notamment due à la fin de mises à disposition d'agents.

Ainsi, le **solde budgétaire**, initialement prévu déficitaire à hauteur de 137,1 M€ fin 2020, s'est finalement avéré excédentaire pour un montant de 5,8 M€, comme suite aux éléments décrits précédemment.

L'équilibre financier tient par ailleurs compte des opérations non budgétaires donnant lieu à décaissements et à encaissements. Ces opérations ont un impact non négligeable sur la trésorerie des agences de l'eau.

S'agissant des décaissements, ces opérations sont les suivantes :

- les avances remboursables versées d'un montant de 136,8 M€, en diminution par rapport à 2019 (178,1 M€), liée notamment au ralentissement des paiements et à leur attractivité moindre due à la baisse des taux d'emprunt de la Banque des territoires ;
- les versements d'acomptes à l'agence de services et de paiement (ASP) dans le cadre de conventions de mandat, notamment dans le domaine des aides agricoles, qui ne font l'objet de consommations de CP que lorsque les justificatifs sont fournis par l'ASP aux agences ;
- le reversement du dépassement du plafond de taxes affectées de 6,9 M€ au budget général de l'Etat, tel que prévu par l'article 83 de la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018. A noter que seules les agences Adour-Garonne, Artois-Picardie et Rhône-Méditerranée Corse ont participé à ce reversement, respectivement à hauteur de 6,245 M€, 0,45 M€ et 0,205 M€.

S'agissant des encaissements, ils sont principalement constitués des remboursements d'avances par les bénéficiaires d'aides des agences de l'eau, d'un montant de 239,1 M€, en baisse par rapport à 2019 (260,4 M€), du fait de la diminution des avances octroyées dans le cadre des 11^{èmes} programmes.

De plus, pour les agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie et Loire-Bretagne, s'y ajoutent en encaissements et en décaissements, le recouvrement et le reversement des redevances mutualisées (cynégétique, protection du milieu, pollutions diffuses et élevage), perçues pour le compte des autres agences, qui sont comptabilisées en comptes de tiers.

Ainsi, la variation de trésorerie de 2019 à 2020 se traduit par un abondement à hauteur de 123,11 M€, du fait notamment d'un solde budgétaire excédentaire de 5,81 M€, comme suite à des recettes de redevances encaissées supérieures aux prévisions, comme exposé supra, et des dépenses sous-exécutées par ailleurs.

Compte tenu des éléments présentés précédemment, le niveau global de trésorerie des agences à fin 2020 atteint ainsi un niveau élevé à 641,60 M€. Il doit être mis au regard des restes à payer qui demeurent d'un niveau quasi équivalent à celui de fin 2019. En effet, ceux-ci s'élèvent à hauteur de 3,7 Mds€ fin 2020, auxquels peuvent être ajoutés les restes à décaisser sur les aides consenties sous forme d'avances remboursables non budgétaires, de l'ordre de 200 M€, couverts par les retours d'avances à venir. Les engagements hors bilan cumulés des six agences atteignent 3 659 M€, contre 3 742 M€ fin 2019. Ils sont principalement constitués de subventions accordées mais non encore versées à hauteur de 3 455 M€ (3 270 M€ fin 2019), issus des aides engagées au titre des 10^{ème} et 11^{ème} programmes essentiellement. Par ailleurs les restes à décaisser relatifs aux aides octroyées sous forme d'avances s'élèvent à 194 M€.

Les restes à payer propres aux subventions accordées sont couverts à environ 17% par la trésorerie.

Compte tenu des engagements réalisés relativement soutenus durant cette deuxième année de mise en œuvre du 11^{ème} programme et de ceux du 10^{ème} programme, particulièrement élevés des dernières années, le niveau de trésorerie supérieur à celui initialement prévu fin 2019 permettra de faire face aux crédits de paiement à venir et aux versements d'avances remboursables.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 578	1 549	1 531
– sous plafond	1 566	1 536	1 522
– hors plafond	12	13	9
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	12	13	9
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le plafond d'emplois des agences de l'eau de 1 536 ETPT, inscrit en LFI 2020, ne tient pas compte des mouvements en gestion du responsable de programme de + 3,9 ETPT, du fait de la mise à disposition d'agents de l'OFB à destination des agences de l'eau pour 2,9 ETPT (soit 1 issu de Loire-Bretagne depuis 2014 et 1 de Seine-Normandie depuis 2016). Le « prêt » d'1 ETPT de l'OFB aux agences de l'eau en appui à leur démarche de mutualisation s'y ajoute, pour un plafond d'emplois corrigé des six agences de l'eau de 1 539,9 ETPT pour 2020.

Le plafond d'emplois des agences de l'eau a été exécuté à 99 % avec une moyenne annuelle de 1 522,18 ETPT en 2020, contre 1 565,62 ETPT en 2019. Cette sous-exécution provient principalement des agences de l'eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Adour-Garonne, et s'explique notamment par les deux phénomènes suivants :

- le contexte de crise sanitaire qui a contribué à allonger les délais de recrutement de certains postes et n'a pas permis de finaliser l'ensemble des procédures de recrutement ;
- des départs imprévus d'agents en mobilité en cours d'année pour certaines agences à la suite de leur réussite à des concours de déprécarisation de la fonction publique pour la dernière année en 2020 ;
- certaines agences rencontrent également un problème de faible attractivité de leur territoire, rendant difficile certains recrutements de CDD de courte durée, prolongeant la durée de vacance de certains postes par rapport à celle anticipée.

Le schéma d'emplois de l'ensemble des agences de l'eau, fixé à -40 ETP en LFI 2020 a été ajusté en gestion à -43 ETP par le responsable de programme, pour tenir compte des fins de mises à disposition d'agents de l'OFB pour les agences de l'eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse. Le schéma d'emplois réellement exécuté en 2020 s'établit à -43,42 ETP pour 1 498,52 ETP fin 2020, soit une légère surexécution du schéma d'emplois de 0,42 ETP. Certaines agences ont en effet connu la réintégration tardive et imprévisible d'agents en fin d'année (temps partiel thérapeutique).

Les emplois hors plafond des agences de l'eau (8,87 ETPT en 2020) correspondent à des apprentis, chiffre qui apparaît légèrement en baisse par rapport à 2019 (11,95 ETPT), du fait de la crise sanitaire qui n'a pas permis d'accueillir les apprentis dans des conditions optimales, ralentissant ainsi les recrutements.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'action du Conservatoire passe principalement par **l'intervention foncière** avec une répartition géographique et écologique des acquisitions de parcelles non bâties et une diversité des surfaces à acquérir. Au 31 décembre 2020, grâce à la signature de 435 actes, le domaine du Conservatoire atteint 210 339 hectares soit 3 533 hectares supplémentaires de surfaces protégées par rapport à 2019, dont 2 633 hectares de parcelles en propriété (dont 1 021 hectares en milieux humides) et 931 hectares de parcelles affectées. En 2020 ont notamment été acquis 1 080 hectares sur le site de la Savane Sarcelle en Guyane qui concluent près de 5 ans de négociations, 487 hectares sur les sites de Vaccarès et du Mas de Rousty en Camargue dans les Bouches-du-Rhône ou encore 66 hectares sur le site du Marais de Moëze Brouage en Charente-Maritime via la SAFER dans le cadre du projet Life Adapto. Parmi les terrains affectés en 2020 figure notamment 927 hectares sur le site du Sillon de Talbert dans les Côtes d'Armor.

Ses obligations de propriétaire impliquent pour le Conservatoire d'engager d'une part, la **réalisation de travaux de restauration du patrimoine naturel, culturel et bâti** et, d'autre part la **réalisation de travaux d'aménagement des sites principalement destinés à améliorer l'accueil ou à faciliter certains usages, tout en assurant la préservation des espaces naturels** (démolitions pour remise à l'état naturel de parcelles, maintien des usages compatibles avec les objectifs de conservation des sites, maîtrise de la fréquentation touristique...).

Ainsi en 2020 plusieurs opérations emblématiques ont été menées, notamment des opérations de restauration écologique et hydraulique des marais de Kerdual dans le Morbihan, du Payré en Vendée et des salins de Camargue dans les Bouches-du-Rhône, la renaturation de la forêt aux portes d'Arcachon en Gironde à travers un important chantier de démolition ayant permis de supprimer toute trace d'urbanisation, l'achèvement de la restauration des étangs latéraux du lac du Der dans la Marne et Haute-Marne, le désenrochement de la baie orientale à Saint-Martin aux Antilles ou encore la valorisation du patrimoine salinier des anciens salins de Frontignan dans l'Hérault à travers la restauration et la mise en trace des bâtiments vestiges de l'activité salicole, désormais ouvert au public.

En 2020, l'objectif de réaliser des opérations exemplaires de gestion souple du trait de côte en faveur de l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique est poursuivi dans le cadre du projet Life Adapt'o : des démarches de gestion souple se sont concrétisées sur plusieurs sites comme par exemple la réouverture à la mer du polder de Ploubalay (baie de Lancieux). En 2020, s'est également ouvert le chantier de capitalisation des démarches menées sur chacun des sites Adapt'o, avec notamment la publication du « Récit d'un littoral renaturé : le Petit Travers » qui met en évidence, du point de vue des acteurs locaux, les éléments marquants du long processus ayant abouti à la suppression de la route départementale.

Responsable du bon état de son patrimoine, le Conservatoire du littoral travaille à l'amélioration **constante de la gestion de ses sites en relation étroite avec les collectivités territoriales partenaires et les gardes du littoral**.

En 2020, 327 structures assurent la gestion pérenne des sites du Conservatoire en 2020. Afin de soutenir les gestionnaires associatifs les plus en difficulté du fait de la crise sanitaire, le conseil d'administration de l'établissement a approuvé fin juin 2020 le principe d'une aide exceptionnelle (6 structures sont concernées pour un montant total de 166 000 €). L'opération « Littoral 2020-sauvons nos poussins » conduite avec succès par le Conservatoire du littoral, l'Office français de la biodiversité, la Ligue pour la protection des oiseaux France, l'Office national des forêts et Rivages de France, avec l'appui des gestionnaires des sites du Conservatoire a permis de sauvegarder plus de 50 % des nichées d'oiseaux tels que le Gravelot à collier interrompu et la Sterne naine. L'évaluation simple de l'état de ses sites a également été poursuivie en 2020 avec quatre rencontres en présence de groupes d'experts régionaux et la finalisation de la seconde session d'évaluation pour les délégations Manche Mer du Nord et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Par ailleurs, l'établissement a renouvelé en 2020 de nombreux partenariats avec des collectivités territoriales, notamment avec le Département de Seine-Maritime ou la Communauté d'agglomération du Cotentin et malgré le contexte de crise sanitaire, 5 rencontres régionales des gardes et agents du littoral ont pu être organisées pour pérenniser la bonne dynamique du réseau et aboutir à une vision commune de la gestion des sites.

En 2020, le **savoir-faire et les valeurs du Conservatoire ont également été valorisés à l'international** au travers des missions d'expertise d'accompagnement de partenaires sur des démarches de cogestion de sites côtiers et insulaires en Méditerranée et sur les rivages africains, sur les enjeux de protection et de résilience des îles et les solutions mises en place pour faire face aux nouveaux enjeux affectant le territoire (écologique, sanitaire, économique)

dans le cadre de la 7e édition de l'événement international Celebrate islands, co-portée avec les associations PIM et SMILO ou encore sur le thème de l'adaptation des côtes aux changements climatiques dans le cadre de la 2e rencontre des Agences littoral d'Europe et de Méditerranée organisée au Monténégro.

Enfin, le Conservatoire a organisé en 2020 **différents évènements destinés à sensibiliser les acteurs et les scolaires aux enjeux de préservation du littoral et aux conséquences du changement climatique sur les littoraux** (exposition Rivages en mouvement, Web-ateliers sur les Outre-mer, Web-TV à destination des scolaires, supports éducatifs numériques avec le réseau Canopée...), financés pour certains avec le soutien de la Fondation P&G pour le littoral et de la fondation Total.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	282	171			650	156
Transferts	282	171			650	156
P113 – Paysages, eau et biodiversité	1 949	1 956			444	788
Subventions pour charges de service public						
Transferts	1 949	1 956			444	788
P123 – Conditions de vie outre-mer	384	143			153	
Transferts	384	143			153	
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	60	63			104	57
Transferts	60	63			104	57
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		23				24
Subventions pour charges de service public	75	11				24
Transferts	-75	11				
P162 – Interventions territoriales de l'État	1 159	152		152		500
Transferts	1 159	152		152		500
Total	3 835	2 508		152	1 350	1 525

Les financements alloués au Conservatoire du littoral par l'État au titre du programme 113 s'élèvent en 2020 à 0,74 M€, contre 1,97 M€ en 2019.

Ces crédits comprennent notamment au titre du domaine public maritime et du trait de côte (0,506 M€) le financement par fonds de concours AFITF (0,272 M€) de la valorisation des espaces naturels littoraux dans la résilience des territoires face à l'évolution du trait de côte, la mise en sécurité des blockhaus de la dune du Métro à Tarnos, le nettoyage de la mangrove des navires abandonnés en Martinique, ou encore diverses désartificialisations littorales en Normandie.

Des travaux de protections dunaires à Locmariaquer et d'aménagement des sentiers à Treach'er Goured, ou encore des travaux de restauration écologique à Combrit ont été cofinancés au titre de la DCSMM (0,077 M€).

Au titre des sites et paysages (0,138 M€), le programme 113 a financé l'adaptation du site de Fréval, la réhabilitation du Rayolet, ou encore la sécurisation de la Batterie de Niolon.

Les crédits d'intervention du programme 113 ont également permis de cofinancer (0,019 M€) notamment la mise en défens de colonies de chiroptères dans l'Aude, ou encore des tests de destructions de l'agame des colons à la Réunion.

D'autres crédits de l'État ont également affectés au Conservatoire en provenance d'autres programmes pour 0,875 M€ :

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 | OPÉRATEURS

- 0,5 M€ du programme 162 au titre de l'appel à projets sur l'accélération des actions foncières publiques de conservation des zones humides et des espaces naturels littoraux en baie algues vertes de Bretagne, ainsi que pour la restauration et mise en valeur du fortin de Girolata en Corse ;
- 0,17 M€ du programme 175 au titre de la mise en valeur et de la restauration du phare de Grave, du rejointement du mur d'enceinte de l'abbaye de Beauport, de l'amélioration signalétique des vestiges sur Loyola, la restauration des murets du site de Loyola, la restauration du mur enceinte et des façades du Lazaret, la réhabilitation du Rayolet ou encore la restauration et la sécurisation de la batterie basse de Mède ;
- 0,124 M€ de mesures compensatoires suite à la construction du collège d'Ouangani à Mayotte ;
- 0,057 M€ du programme 119 pour cofinancer la phase 1 du projet de réhabilitation de 6 bergeries de Crau ;
- 0,024 M€ du programme 112 pour financer le projet en faveur de la préservation, de la requalification et de la valorisation du réseau d'espaces naturels littoraux de Charente Maritime.

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	9 953	9 529	Subventions de l'État	207	292
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 010</i>	<i>1 011</i>	– subventions pour charges de service public		
			– crédits d'intervention(transfert)	207	292
Fonctionnement autre que les charges de personnel	28 533	24 163	Fiscalité affectée	1 672	38 001
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	38 038	1 063
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	19 256	15 233	Revenus d'activité et autres produits	12 157	10 294
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>12 600</i>	<i>14 033</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>90</i>	<i>124</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>6 656</i>	<i>1 200</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>5 812</i>	<i>1 053</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>4 100</i>	<i>6 228</i>
Total des charges	38 486	33 692	Total des produits	52 074	49 650
Résultat : bénéfice	13 588	15 958	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	52 074	49 650	Total : équilibre du CR	52 074	49 650

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	(en milliers d'euros)	
				Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	22 842	23 786
Investissements	36 637	31 391	Financement de l'actif par l'État	1 110	1 484
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	7 803	6 615
			Autres ressources	5 812	1 053
Remboursement des dettes financières		11	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	36 637	31 403	Total des ressources	37 567	32 938
Augmentation du fonds de roulement	930	1 536	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Le résultat comptable (15,96 M€) est en légère baisse de -2,7% par rapport à 2019 (16,41 M€), tandis que la capacité d'autofinancement (CAF) reste à un niveau satisfaisant (23,8 M€) au regard de la structure financière de l'établissement, soit environ 48 % des produits, et lui permet de couvrir ses besoins en matière d'acquisitions et d'aménagements. Il est en effet essentiel qu'il puisse autofinancer ses investissements de la manière la plus importante possible.

Les dotations aux amortissements demeurent à un niveau élevé (14 M€ en 2020, 13,4 M€ en 2019), ce qui est normal au regard de la mission du Conservatoire qui réalise notamment des aménagements de sites amortissables sur 20 ans. Le ratio des dotations par rapport au total des charges demeure stable à 42% environ en 2019 et 2020.

Le fonds de roulement augmente par rapport à 2019 (+ 1,54 M€) pour s'élever à 5,25 M€, retrouvant quasiment le niveau que l'établissement a connu en 2015. La capacité d'autofinancement (23,8 M€) à laquelle s'ajoutent les subventions (8,1 M€) et les cessions d'actifs (1 M€) n'ont pas été consommées en totalité pas les investissements (31,4 M€). Cette hausse permet de faire face plus facilement au décalage dans le temps entre l'enregistrement comptable des subventions et leur encaissement, d'autant que les subventions sont comptabilisées une fois que la dépense a été réalisée.

Il est à souligner une coquille au BI 2020 lors de la saisie des éléments : les montants des autres subventions et de la fiscalité affectée ont été inversés.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 715	10 715	10 370	10 370
Fonctionnement	7 700	8 545	9 850	8 331
Intervention	0	0	0	0
Investissement	37 500	36 637	35 703	31 545
Total des dépenses AE (A) CP (B)	55 915	55 897	55 924	50 246
dont contributions employeur au CAS pensions	1 010	1 010	1 011	1 011

* Voté

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	46 035	41 568
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	38 038	38 001
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	7 997	3 567
Recettes fléchées	10 792	10 083
Financements de l'État fléchés	1 317	1 615
Autres financements publics fléchés	8 407	7 308
Recettes propres fléchées	1 067	1 159
Total des recettes (C)	56 827	51 651
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	930	1 405
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Diffusion / Valorisation	750	740	1 119	0	0	0	0	1 490	1 869	
	726	561	582	0	0	16	16	1 304	1 324	
Interventions foncières	3 429	160	160	0	0	21 900	21 848	25 489	25 437	
	3 319	153	113	0	0	16 977	17 055	20 449	20 486	
Missions de propriétaire	4 500	4 300	4 704	0	0	15 100	14 253	23 900	23 457	
	4 356	5 449	5 248	0	0	18 538	14 255	28 343	23 858	
Pilotage et support	2 036	2 500	2 562	0	0	500	536	5 036	5 134	
	1 970	3 686	2 389	0	0	171	218	5 828	4 577	
Total	10 715	7 700	8 545	0	0	37 500	36 637	55 915	55 897	
	10 370	9 850	8 331	0	0	35 703	31 545	55 924	50 246	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 000	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	86	86
Autres décaissements non budgétaires	0	241
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 086	327
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	930	1 268
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 405
Abondement de la trésorerie non fléchée	930	0
Total des besoins	3 016	1 595

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	930	1 405
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 000	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	86	86
Autres encaissements non budgétaires	0	104
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	3 016	1 595
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	137
Total des financements	3 016	1 595

* Voté

Les dépenses 2020 s'élèvent à 55,9 M€ en AE et à 50,2 M€, contre 54,7 M€ en AE et à 51,0 M€ en CP en 2019, et les recettes encaissées à 51,65 M€ contre 51,4 M€ en 2019.

Dans la continuité des exercices antérieurs, l'exercice 2020 a été marqué par un niveau de réalisation élevé (100 % des prévisions de CP et 99,9% des prévisions d'AE), des prévisions d'encaissement légèrement dépassées à 102 %, ainsi qu'un solde budgétaire positif à + 1,4 M€ (soit un excédent représentant 2,7 % des recettes annuelles). Cette mobilisation particulièrement élevée des crédits budgétaires alloués témoigne de la capacité du Conservatoire à employer pleinement les ressources qui sont mises à sa disposition.

La crise sanitaire subie en 2020 n'a pas eu d'impact majeur sur les niveaux d'exécution budgétaires et comptables. Le niveau d'exécution budgétaire, proche des deux années précédentes, traduit une bonne résilience de l'activité de l'établissement dans un contexte très contraint d'activité en 2020.

- **Dépenses (55,92 M€ en AE et à 50,25 M€ en CP)**

L'activité opérationnelle de l'établissement représente une part substantielle des dépenses, puisqu'elle s'établit à 91 % de ses dépenses totales.

Les dépenses de personnel se sont établies à 10,4 M€, soit en légère augmentation par rapport à 2019 (10,3 M€). On constate une maîtrise des charges de personnel malgré des facteurs d'évolution qui s'imposent à l'établissement (GVT, quasi-statut...) et à emplois constants nécessaires pour mener les missions. L'année 2020 a été cependant marquée par la crise sanitaire qui a freiné l'ouverture et le recrutement de nouveaux emplois aidés hors plafond (apprentis ou volontaires de services civiques par exemple). Par ailleurs, on peut noter la consommation de 136 mois de vacation dont 40 mois correspondent à des décalages de recrutements (3 ETPT sur toute l'année), soit moitié moins qu'en 2019.

Les dépenses en 2020, hors crédits de personnel, s'établissent en autorisations d'engagement (AE) à 41,7 M€, et à en crédits de paiement (CP) à hauteur de 37,3 M€, se décomposant ainsi pour ces derniers par grandes missions de l'établissement :

- les dépenses consacrées aux **acquisitions de terrains et de bâtiments** ont atteint **17,1 M€** (contre 17,3 M€ en 2019) **en investissement et 0,1 M€** (montant stable par rapport à 2019) **en fonctionnement** (frais juridiques notamment dans le cadre des expropriations) ;
- les dépenses consacrées aux **missions de propriétaire** se sont élevées à **17,1 M€** (15,4 M€ en 2019) **en investissement** (travaux de démolitions, de restauration et d'aménagement des sites), avec une hausse des travaux sur les terrains et des plans de gestion, **et 5,2 M€** (4,1 M€ en 2019) **en fonctionnement** (taxes foncières, études, reversement de taxe sur les passagers maritimes...) avec une partie des coûts de fonctionnement des terrains qui augmentent mécaniquement avec l'accroissement du patrimoine ;
- les dépenses de **diffusion et de valorisation de l'activité** de l'établissement ont été comptabilisées à hauteur de **0,6 M€** (communication et coopération internationale), contre 0,7 M€ en 2019. Les

actions de diffusion à l'international sont menées dans le cadre de partenariats (Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse, Agence Française de Développement, Ville de Marseille...). Le Conservatoire finance son action de coopération internationale sur ses fonds propres à hauteur de 0,2 M€. Au-delà, l'activité opérationnelle est intégralement couverte par des recettes équivalentes.

- les dépenses nécessaires au **pilotage et au support** des activités opérationnelles ont été de **2,4 M€** (2,7 M€ en 2019) **en fonctionnement** (loyers, déplacements, télécommunications...) et **0,2 M€ en investissement** (renouvellement du matériel informatique, des véhicules...), contre 0,4 M€ en 2019.

La quasi-totalité des crédits votés ont été consommés ou basculés sur l'investissement (deux mouvements de fongibilité asymétrique de 130 000 € en AE du personnel vers l'investissement et de 380 000 € en CP du personnel vers l'investissement ont été opérés en fin d'exercice).

Les restes à payer s'établissent à 27,7 M€ au 31 décembre 2020 (contre 23,7 M€ fin 2019, montant corrigé depuis le RAP 2019). Le niveau des restes à payer reflète notamment l'importance des travaux qui se déroulent sur plusieurs années et des partenariats pluriannuels noués avec des collectivités dans le cadre du transfert de maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L.322-10 du code de l'environnement. Il traduit également l'anticipation dont fait preuve l'établissement dans sa programmation des travaux et sa gestion de la commande publique. La hausse du niveau des restes à payer entre 2019 et 2020 s'explique notamment par la forte mobilisation de l'EP pour passer des commandes pendant l'année 2020.

- **Recettes (51,65 M€ dont 41,57 M€ de recettes globalisées et 10,08 M€ de recettes fléchées)**

Les recettes globalisées représentent 80% des recettes en 2020 (78% en 2019).

- la **principale ressource de l'établissement (73 % des recettes en 2020)** est le Droit annuel de francisation et navigation (**DAFN**). L'affectation du DAFN est plafonnée à hauteur de 38,5 M€ depuis la loi de finances initiale pour 2016. A ce plafond législatif correspond un plafond réel de 37 537 500 € encaissables par le Conservatoire (38,5 M€ dont sont déduits 2,5 % de frais d'assiette). Ce plafond a pu être atteint avec le versement hebdomadaire du 30 décembre 2020. Le Conservatoire a perçu 37,5 M€ de DAFN en 2020, montant inchangé par rapport à 2019. 2020 a également été marquée par un rythme de versement atypique du DAFN au CELRL. Le constat d'un niveau d'encaissement inférieur d'1,8 M€ à celui de 2019 avait été observé à l'automne, ce qui avait conduit à réduire au budget rectificatif la prévision d'encaissement de DAFN d'1,8 M€. Cet écart a été résorbé par des encaissements inhabituellement élevés au mois de novembre et décembre (2,3 M€). Après avoir progressé en 2019 du fait du gel des abattements vétusté, mesure adoptée dans le cadre de la LFI 2019, le produit total du DAFN a cessé de croître en 2020 (0,1 M€) sous l'effet de la crise sanitaire.

Le DAFN est essentiellement perçu par l'établissement à partir du mois de mars. Cette saisonnalité particulière de la ressource principale de l'établissement impose une gestion prudente de la trésorerie sur le début d'année afin de pouvoir garantir un fonctionnement normal de l'établissement au cours du premier trimestre.

- les **versements de la taxe sur les passagers maritimes embarqués** à destination d'espaces naturels protégés ont atteint **0,5 M€** contre 0,6 M€ en 2019. Il s'agit d'un niveau inférieur de 13 % à la moyenne des 3 dernières années pour un produit fiscal en progression tendancielle depuis une dizaine d'années. Cette ressource est reversée aux gestionnaires insulaires au profit des sites concernés.
- les **recettes propres globalisées**, qui s'élèvent à **3,57 M€** (contre 1,97 M€ en 2019), sont constituées notamment :
 - des dons des particuliers pour 0,2 M€, en progression de 4 % par rapport à 2019;
 - des encaissements de legs pour un montant exceptionnel de 1,8 M€ (contre 0,623 M€ en 2019), qui s'expliquent par la réalisation de la vente de biens immobiliers issus de legs des années précédentes et la perception de legs pécuniaires et produits d'assurance vie (en particulier legs Laeit pour 1 M€);
 - des revenus du domaine qui progressent : 0,7 M€ contre 0,5 M€ en 2019. Il s'agit principalement de redevances pour occupation perçus par l'établissement, le solde étant constitué de revenus divers (coupes de bois, tournages, etc.). L'essentiel des revenus domaniaux est perçu par les gestionnaires et n'apparaît pas dans les comptes de l'établissement ;
 - d'autres produits divers à hauteur de 0,9 M€ contre 0,7 M€ en 2019. Il s'agit de divers produits liés à l'activité (indemnités d'assurance, produits de cession de véhicules, IJSS, trop perçus sur salaires, avoirs, intérêts financiers de sommes consignées, dégrèvement de taxes foncières, contentieux...).

Les recettes fléchées représentent 20% des recettes en 2020 (22% en 2019).

Les **subventions de partenaires**, indispensables à la bonne réalisation des objectifs opérationnels, s'élèvent à **10,1 M€**, en baisse par rapport à 2019 (11,3 M€) et 2018 (11,9 M€), et sont réparties comme suit :

- **Organismes publics pour 4,4 M€** (contre 3,7 M€ en 2019), dont 4 M€ des agences de l'eau (3,3 M€ en 2019) ;
- **État pour 1,6 M€** (contre 2,5 M€ en 2019) ;
- **Collectivités territoriales**, notamment régions et départements, **pour 1,6 M€** (contre 3 M€ en 2019) ;
- **Union européenne pour 1,4 M€** (contre 1,7 M€ en 2019) ;
- **ressources de mécénat pour 1,2 M€** (contre 0,4 M€ en 2019).

La baisse tendancielle des financements partenariaux observés ces dernières années se confirme en 2020.

Quelques opérations significatives ont pu être appuyées par les financements européens, qui représentent en 2020 14% des financements partenariaux : versement de la deuxième échéance du programme pluriannuel Adapto (1,2 M€ - la plus importante des 3 échéances), programme FEDER nationaux et de programmes interreg menés avec des régions d'Italie, d'Espagne et de Belgique.

Les restes à encaisser étaient de 3,5 M€ au 31 décembre 2020, progressant de 0,5 M€ par rapport à fin 2019, pour moitié en raison de l'émission de quelques redevances pour occupation sans titre pour des montants significatifs mais dont le recouvrement reste incertain. La plus grande part de ce stock de titres de recettes en attente de recouvrement concerne des titres de subventions partenariales (2,9 M€), le solde résulte pour l'essentiel de redevances d'occupation agricoles. Parmi ces subventions non encaissées, 1,1 M€ (38 %) concernent les Agences de l'eau contre 1,2 M€ fin 2019, et 0,7 M€ (24 %) concernent des programmes d'aide européens (FEDER, Interreg, FEADER) contre 0,5 M€ fin 2019. Par ailleurs, 1,8 M€ (64 %) ont été émis en 2020, situation intermédiaire par rapport à fin 2019 et fin 2018 où respectivement 81 % et 44 % des restes à encaisser correspondaient à des titres de l'année.

Le niveau de la trésorerie progresse pour la troisième année consécutive (+ 1,3 M€ en 2020) pour atteindre 4,4 M€, niveau qui demeure toutefois assez faible au regard des dépenses immédiates de début d'année auquel le Conservatoire doit faire face. Le produit du DAFN est en effet reversé au Conservatoire au fur et à mesure des encaissements par les services douaniers. La date limite de paiement du DAFN est fixée au 1^{er} avril. Les premiers encaissements significatifs de cette ressource pour le Conservatoire du littoral interviennent au cours du mois de mars. Chaque année l'établissement connaît donc une situation de trésorerie tendue au 1^{er} trimestre. Pour faire face à cette tension de trésorerie très ponctuelle, le Conservatoire souscrit chaque année un contrat de ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Le bon niveau d'encaissement du DAFN en début d'année 2020 avant la crise sanitaire a permis à l'établissement de ne pas mobiliser la ligne de trésorerie. Ce service bancaire n'a pas eu d'impact significatif sur le budget de l'établissement (coût s'élevant à moins de 5 K€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	161	164	155
– sous plafond	140	140	140
– hors plafond	21	24	15
<i>dont contrats aidés</i>	3	7	1
<i>dont apprentis</i>	2	2	2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		26	25
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		26	25

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En 2020, les moyens humains de l'établissement ont été préservés avec l'absence de suppression de poste permanent et un schéma d'emplois nul. Les autorisations d'emploi sous plafond ont été pleinement mobilisées avec 140 ETPT en exécution pour 140 ETPT votés (et 132 ETP), comme en 2019.

L'établissement a également mobilisé en 2020 des emplois hors plafond à hauteur de 18 ETPT, ou 15 ETPT si l'on n'intègre pas les 3,04 ETPT de services civiques afin d'homogénéiser le décompte par rapport aux autres opérateurs, dont 0,92 ETPT de contrats aidés, 1,54 ETPT d'apprentis et 1 ETPT de contrat CIFRE. Le Conservatoire a également pu recruter 11,12 ETPT hors plafond financés par des ressources extérieures obtenues après réponse à des appels à projet. La crise sanitaire de 2020 a freiné l'ouverture et le recrutement de nouveaux emplois aidés hors plafond (apprentis) et de volontaires de services civiques. La baisse du volume d'emplois hors plafond constatée depuis 2016 s'explique essentiellement par la fin de l'éligibilité de l'établissement au dispositif des emplois d'avenir. En 2020 les 2 derniers agents relevant de ce dispositif ont quitté l'établissement. L'établissement a compté jusqu'à 19 emplois d'avenir en 2016.

25 ETPT sont également mis à disposition, dont 1 en provenance de l'Etat, et 24 d'autres collectivités ou organismes.

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MARAIS POITEVIN

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2020 a été marquée par la mission confiée par la ministre de la transition écologique à la préfète de la région Nouvelle Aquitaine coordonnatrice des actions de l'Etat pour le Marais poitevin de mener une réflexion en concertation avec les collectivités, les agriculteurs et les associations présents sur le marais au sujet du devenir des missions dévolues à l'EPMP et leur transfert éventuel vers d'autres entités. Le rapport rendu en novembre 2020 conclut à la nécessité du maintien de l'établissement dans ses missions actuelles jusqu'en 2026, soit au-delà du terme de son contrat d'objectifs et de performance (COP) en cours qui devra donc être renouvelé.

En effet, le COP adopté par le conseil d'administration du 9 juillet 2020 court sur la période 2020-2022. Il fait suite à celui mis en œuvre entre 2016 et 2019, dont la dernière année est marquée par le rattachement de l'établissement à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) (ex-AFB, Office français de la biodiversité depuis le 1er janvier 2020), et par la fin des engagements du programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE) en direction de l'EPMP en 2020. Au cours de l'année 2020, les priorités de l'EPMP, définies sur le fondement de son COP, ont été reconduites, néanmoins avec la perspective à terme d'un changement de l'organisation des missions de l'eau et de la biodiversité sur le territoire du marais.

Les résultats suivants peuvent être soulignés au titre de l'année 2020 :

- Elaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'obtention d'une autorisation unique de prélèvement (AUP) pour le Marais poitevin, suite à son annulation, avec effet au 1er avril 2021, par le tribunal administratif de Poitiers en 2019, déposé le 8 décembre 2020 ;
- Soutien financier de l'étude de préfiguration du projet d'expérimentation pour la mise en œuvre de paiements pour services environnementaux sur une partie de la zone humide du marais déposé par le parc naturel régional (PNR) dans le cadre de l'appel à initiatives lancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Participation à la procédure de réécriture du DOCOB (document d'objectifs) du site Natura 2000, pilotée par le PNR, rédaction des fiches actions, cartographie des habitats naturels terminée, poursuite de la concertation avec les deux conservatoires botaniques nationaux (CBN), et contractualisation avec un contrat accepté et quatre chartes ;
- Lancement du second marché relatif au système d'information sur l'eau du marais poitevin (SIEMP). Les consultations de l'outil sont en progression en 2020 (210 utilisateurs par mois) par rapport à 2019 (176). Sur le terrain ont été posées environ 60 échelles et 20 sondes limnimétriques nivelées, afin de couvrir efficacement l'ensemble des compartiments hydrauliques de la zone humide ;

- Poursuite des travaux dans le cadre de la stratégie foncière à l'échelle du marais poitevin, relatifs à la déclinaison plus opérationnelle des orientations cadres validées fin 2018 (eau, biodiversité, agriculture et gouvernance) ;
- Finalisation des diagnostics hydrauliques et lancement de diagnostics environnementaux et agricoles actuellement en cours et 1 diagnostic de territoire achevé ;
- Engagement de la réflexion sur de nouveaux règlements d'eau (la Courance, le Curé), lancement de nouveaux fuseaux de gestion (4 construits à expérimenter sur le Mignon) et validation des fuseaux de gestion sur le bassin de la Vendée, poursuite des expérimentations engagées (le Lay) ;
- Engagement de 48 000 hectares de contrats de marais fin 2020, contre 46 200 fin 2019, soit 27 démarches au total, avec l'année 2020 la validation d'un contrat de marais et l'engagement de cinq démarches. 77% de la surface du marais est désormais couverte par des contrats ou des protocoles de gestion ;
- Travail conséquent de solde des opérations afin de diminuer les restes à payer, notamment dans le cadre de la poursuite de la liquidation des engagements du programme interministériel territorial de l'État (PITE).

En 2020, l'EPMP a ajusté son organisation aux conditions imposées par l'état d'urgence sanitaire, notamment pour les campagnes de terrain de l'étude biodiversité, ou l'élaboration de la demande d'autorisation unique de prélèvement, et profité d'équipements déjà au niveau avant la crise sanitaire. Les paiements 2020 s'avèrent toutefois soutenus, et l'implication de l'équipe de l'EPMP a permis le soutien de nouveaux chantiers comme l'observatoire des sources de bordure, la mise en œuvre de l'outil SYSMA destiné à enregistrer les travaux des syndicats mixtes et à préparer la prochaine évaluation des contrats territoriaux, ou encore l'expérimentation des paiements pour services environnementaux au bénéfice des éleveurs de la zone humide.

Le rattachement de l'EPMP à l'OFB, effectif depuis début 2019, et son intégration au groupement comptable dirigé par l'agent comptable de l'OFB, a entraîné le changement d'applications comptable et de paie et la prise en charge du façonnage de la paie et des déclarations sociales pour les agents de l'EPMP. Ainsi, l'enregistrement et le contrôle des factures désormais assurés par le service facturier évite les contrôles redondants entre l'ordonnateur et le comptable. La prise en charge de la gestion comptable de l'établissement par l'OFB sont un avantage pour l'accomplissement des missions de l'EPMP. En outre, le contrôle interne comptable de l'établissement s'est amélioré. En 2020, aucun achat mutualisé n'a été réalisé et seul un véhicule a été acquis via l'UGAP.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P113 – Paysages, eau et biodiversité	491	491	501	501	487	487
Subventions pour charges de service public	491	491	501	501	487	487
P162 – Interventions territoriales de l'État		969		653	85	741
Subventions pour charges de service public	13	224		653	85	640
Transferts	-12	745				102
Total	491	1 461	501	1 154	572	1 228

La subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 113 (0,487 M€ en 2020), outre le financement des dépenses de personnel et des frais de structure, a permis d'accompagner les contrats de marais, outils phares de l'EPMP, qui visent à contractualiser avec les associations syndicales de marais des mesures vertueuses de gestion des niveaux d'eau.

Par ailleurs des financements à hauteur de 0,741 M€ ont été reçus en provenance de l'action 6 du programme 162 (Interventions territoriales de l'État sur le Marais poitevin). Ces crédits, imputés en SCSP par le P162 mais en subventions de l'Etat fléchés par l'établissement, ont été exclusivement consacrés à la couverture des restes à payer en vue de la clôture de l'action en fin d'exercice 2020 afin de solder des opérations de gestion de l'hydraulique

(opérations sur le domaine public fluvial géré par l'institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise, contrat de territoire milieu aquatique, etc.) et des opérations de préservation de la biodiversité (passes à poissons, contrats de marais, etc.).

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	577	537	Subventions de l'État	937	1 228
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	93	91	– subventions pour charges de service public	487	487
			– crédits d'intervention(transfert)	450	741
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 656	1 359	Fiscalité affectée	1 359	
Intervention (le cas échéant)	680	541	Autres subventions		1 323
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	100	118	Revenus d'activité et autres produits	12	29
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	100	118	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		28
Total des charges	2 913	2 438	Total des produits	2 308	2 581
Résultat : bénéfice		143	Résultat : perte	605	
Total : équilibre du CR	2 913	2 581	Total : équilibre du CR	2 913	2 581

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	505		Capacité d'autofinancement		233
Investissements	160	142	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		70
			Autres ressources	91	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	665	142	Total des ressources	91	303
Augmentation du fonds de roulement		161	Diminution du fonds de roulement	574	

* Voté

Le résultat comptable est excédentaire à hauteur de 0,14 M€, contre un déficit de 0,18 M€ en 2019, pour les raisons précédemment évoquées (subventions fléchées en augmentation, sous-réalisation des dépenses, crédits d'intervention en baisse). Aussi, avec une capacité d'autofinancement de 0,23 M€, des investissements de 0,14 M€ et des ressources d'investissement de 0,07 M€, le fonds de roulement augmente de 0,16 M€ par rapport à 2019, dont une

diminution du fonds de roulement sur fonds propres de 0,06 M€ et une augmentation du fonds de roulement relatif au PITE de 0,22 M€.

Ainsi, au 31 décembre 2020, le fonds de roulement s'établit à 1,52 M€ (contre 1,36 M€ en 2019, en hausse de 12%), dont 1,13 M€ sur fonds propres et 0,39 M€ lié au PITE.

Il est à souligner une coquille au BI 2020 lors de la saisie des éléments : les montants des autres subventions ont été saisis par erreur sur la ligne de fiscalité affectée.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	621	621	585	585
Fonctionnement	962	1 512	1 041	1 232
Intervention	60	680	144	541
Investissement	93	160	88	142
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 736	2 973	1 857	2 500
dont contributions employeur au CAS pensions	93	93	91	91

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	1 299	1 334
Subvention pour charges de service public	487	487
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	800	846
Recettes propres	12	1
Recettes fléchées	1 100	1 289
Financements de l'État fléchés	450	741
Autres financements publics fléchés	650	547
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	2 399	2 623
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	122
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	574	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration et logistique (Support)	123	120	120	0	0	48	48	291	291
	140	92	94	0	0	14	3	246	238
Gestion de l'eau	307	336	528	0	300	45	112	688	1 247
	263	434	509	87	178	74	139	859	1 089
Gestion de la	192	506	864	60	380	0	0	757	1 436

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
biodiversité	182	514	629	57	363	0	0	752	1 174	
Total	621	962	1 512	60	680	93	160	1 736	2 973	
	585	1 041	1 232	144	541	88	142	1 857	2 500	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	574	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	54
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	574	54
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	122
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	300
Total des besoins	574	176

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	122
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	54
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	176
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	574	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	480	177
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	95	0
Total des financements	574	176

* Voté

Par rapport au BI pour 2020, l'EPMP a consommé ses AE et CP de façon contrastée, qui plus est avec de forts écarts en tenant compte des ajustements importants opérés en BR1 et BR2 en cours d'année. L'exercice 2020 a été marqué par des engagements réalisés à hauteur de 107% des prévisions initiales et de 84,1% pour les paiements, avec des recettes exécutées à 109,4%. Le budget initial ayant fait l'objet de deux budgets rectificatifs, ces taux sont ramenés respectivement à 96%, 87,2% et 96,3%.

Les dépenses 2020 s'élèvent environ à 1,9 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 2,5 M€ en crédits de paiement (CP), contre 2,4 M€ en AE et 2,5 M€ en CP en 2019, soit une diminution de 21,4% des AE et de 0,6% des CP.

L'activité opérationnelle de l'établissement représente une part substantielle de ses dépenses, qui s'établit à 87% en AE et à 90 % CP. Ainsi, les dépenses de l'EPMP se répartissent selon les destinations comme suit :

- 46,2 % pour la gestion de l'eau (39,9 % en 2019), y compris l'objectif 1 du PITE et les charges de personnel associées (soit en AE 0,86 M€ contre 0,93 M€ en 2019 et en CP 1,09 M€ contre 1,00 M€ en 2019) ;
- 40,5 % pour la gestion de la biodiversité (49,7% en 2019), y compris l'objectif 3 du PITE et les charges de personnel associées (soit en AE, 0,75 M€ contre 1,17 M€ en 2019 et en CP 1,17 M€ contre 1,25 M€ en 2019) ;
- 13,3 % pour l'administration générale et la logistique de l'établissement, y compris les charges de personnel associées (soit en AE 0,25 M€ contre 0,26 M€ en 2019 et en CP 0,24 M€ contre 0,26 M€ en 2019).

Globalement les engagements relatifs aux opérations de gestion de l'eau et de la biodiversité sont en baisse par rapport à ceux de 2019. Les CP quant à eux demeurent d'un niveau quasiment équivalent, l'année 2019 ayant été marquée par une hausse significative des crédits PITE en CP liée à la fin de programmation. On notera également un quasi équilibre entre les dépenses relatives à la gestion de l'eau et de la biodiversité, bien que leur part respective dans les dépenses totales se soit inversée. La baisse des dépenses liées à l'administration et la logistique reflète l'impact de la crise sanitaire sur l'activité interne de l'établissement, comme exposé infra.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 0,59 M€ (23% du total des CP), contre 0,58 M€ en 2019, soit une légère hausse par rapport à 2019, qui résulte de l'effet simultanée de la baisse de rémunération d'une agente en congé parental puis à temps partiel, et de l'augmentation de rémunération de trois agents suite à un changement d'échelon, une promotion et un changement de statut.

L'enveloppe de fonctionnement représente 1,04 M€ d'AE et 1,23 M€ de CP (49% des CP contre 25% en 2019), contre 1,50 M€ en AE et 0,63 M€ en CP en 2019, soit une nette baisse des AE à hauteur de 30% et une forte hausse en CP de 94% par rapport à 2019. Cette évolution est conforme à la projection prévue pour 2020 suite aux importants engagements de 2019. La crise sanitaire a essentiellement généré des décalages dans les échéanciers de paiement voire des réductions de paiements. On peut noter comme principales dépenses le marché et étude liés à l'AUP (392 K€ en AE et 388 K€ en CP), le marché SIEMP (74 K€ en CP), le marché relatif aux suivis de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau (232 K€ en AE et 209 K€ en CP), les conventions relatives à la mise en oeuvre des contrats de marais (72 K€ en AE et 39 K€ en CP), conventions DOCOB Natura 2000 avec le PNR (10 K€ en AE et 83 K€ en CP), convention avec le PNR relative aux paiements pour services environnementaux (20 K€ en AE), les conventions d'animation des MAEC (62 K€ en AE et 46 K€ en CP), marchés relatifs aux CTMA (24 K€ en AE et 46 K€ en CP). L'EPMP a également fait l'acquisition d'un terrain destiné à des échanges fonciers (26 K€ en AE et en CP).

La part des dépenses fléchées (opérations bénéficiant d'une subvention spécifique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne) dans le total de l'enveloppe de fonctionnement s'élève à 60,4% en AE (67% en 2019) et à 66% en CP (57% en 2019).

Par ailleurs les dépenses liées aux fonctions support diminuent fortement de 23% en AE et de 20% en CP entre 2019 et 2020, principalement due à l'impact de la crise sanitaire. Les principales baisses correspondent aux dépenses de maintenances diverses (12 K€ en CP contre 22 K€ en 2019), frais de mission, déplacements et réception (5,5 K€ en CP contre 13 K€ en 2019) et les frais postaux et de télécommunication (10 K€ en CP contre 14 K€ en 2019).

Les dépenses d'intervention atteignent 0,14 M€ en AE (0,19 M€ en 2019) et 0,54 M€ en CP (1,20 M€ en 2019), soit 22% des CP. Elles diminuent ainsi de 26% en AE et 55% en CP entre 2019 et 2020. Elles sont en nette diminution en AE et en CP, ce qui reflète la fin du programme PITE en engagements et le solde des conventions en cours.

En effet, elles sont composées à hauteur de 0,09 M€ d'AE des dépenses fléchées PITE (61% du total des AE), liées à la convention IIBSN (Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise) transférée par le SGAR Nouvelle Aquitaine à l'EPMP, d'une part, et de 0,06 M€ d'AE d'interventions sur fonds propres, correspondant aux conventions signées en 2020 pour l'accompagnement des contrats de marais démarré en 2019, d'autre part.

La sous-exécution en CP s'avère récurrente pour le PITE (0,52 M€, soit 97% des CP) du fait de la difficulté à établir une prévision ajustée. A noter que les années 2012, 2014 et 2015 sont soldées intégralement et seules demeurent à solder une opération au titre de 2013 et deux opérations pour 2016. Les CP sur AE d'années antérieures représentent 87% des CP sur les AE 2015, 2017, 2018 et 2019. Ainsi les restes à payer relèvent désormais principalement de 2017 à 2020. Concernant les interventions sur fonds propres (0,02 M€), les CP suivent la mise en place des contrats de marais qui peut se décaler dans le temps.

Enfin, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,088 M€ en AE (0,094 M€ en 2019) et 0,14 M€ en CP (0,10 M€ en 2019), soit une baisse de 6% en AE et une augmentation de 48% en CP (6% des CP totales) entre 2019 et 2020. La part des dépenses fléchées (opérations bénéficiant d'une subvention spécifique de l'AE LB) dans le total de l'enveloppe d'investissement s'élève à 42% en AE et à 71% en CP (85% en 2019).

Les principales dépenses d'investissement en AE concernent le marché pour la pose d'échelles limnimétriques et de supports de sonde, et l'achat de sondes télétransmises pour mesurer les niveaux d'eau, ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule (en AE pour 10 K€) le renouvellement d'un ordinateur. Les CP sont liés aux engagements de l'année et également au marché SIEMP et à celui relatif à la localisation et la réalisation de piézomètres. Ainsi, on observe une légère baisse des engagements et une augmentation des paiements, principalement due aux deux marchés engagés en 2019.

Les recettes encaissées s'élèvent à 2,62 M€, contre 2,43 M€ en 2019, soit une hausse de 7,5% expliquée principalement par l'encaissement de plusieurs soldes sur des opérations achevées (marché biodiversité année 2019, convention CNRS, convention BRGM, bilan évaluation CTMA cadre, marché piézomètres, marché SIEMP n°1).

Les recettes globalisées représentent 50,5% des recettes de l'établissement en 2020 contre 54% en 2019, et atteignent 1,33 M€ (1,32 M€ en 2019), soit une légère hausse de 1,5% par rapport à 2019.

En effet, la subvention pour charges de service public (0,49 M€ comme en 2019) et la dotation complémentaire de fonctionnement de l'AELB (0,85 M€ contre 0,82 M€ en 2019) demeurent globalement stables (+1%). Les recettes propres sont essentiellement constituées de remboursements divers.

Les recettes fléchées, à hauteur de 49% des recettes de l'établissement en 2020 contre 46% en 2019, s'élèvent à 1,29 M€ contre 1,13 M€ en 2019, soit une hausse de 15% par rapport à 2019. Elles sont constituées de 0,74 M€ (28% des recettes), contre 0,97 M€ en 2019 soit une baisse de 24%, de financements de l'Etat fléchés (PITE), dernier versement destiné à solder le programme. Les autres financements publics fléchés issus des subventions de l'AELB sont de 0,55 M€ (0,15 M€ en 2019) sont en nette hausse (21% des recettes), malgré une sous-réalisation des prévisions résultant d'un décalage dans la finalisation de certaines opérations. Au global, bien que l'EPMP connaisse pour la deuxième année consécutive des décaissements assez importants relatifs aux engagements conclus en 2018 et 2019, il a perçu des recettes fléchées conséquentes en 2020, lui permettant de conserver le niveau initial de trésorerie sur fonds propres.

Le solde budgétaire est excédentaire de 0,12 M€, du fait de la sous-consommation des CP et de la quasi conformité des recettes aux prévisions, comme présenté supra. A cet excédent, complété des encaissements non budgétaires équivalents aux décaissements, amène à un abondement de trésorerie de 0,12 M€, liée principalement à la sous-réalisation des dépenses et pour le PITE des interventions moindres. Cette variation de trésorerie se décompose en un abondement de 300 K€ sur la trésorerie non fléchée (fonds propres) et un prélèvement de 177 K€ sur la trésorerie fléchée, dont un abondement de 217 K€ pour la trésorerie fléchée PITE et un prélèvement de 395 K€ pour les autres opérations fléchées.

Au 31 décembre 2020, le niveau de trésorerie atteint ainsi 1,53 M€, contre 1,41 M€ fin 2019 (soit une hausse globale de 9%), dont 1,15 M€ de trésorerie sur fonds propres (en baisse de 7,5% par rapport à 2019) et 0,386 M€ de trésorerie spécifique au PITE (en hausse de 128% par rapport à 2019). La trésorerie sur fonds propres en augmentation de 2017 à 2019, est en légère baisse en 2020. La trésorerie issue du PITE, dont la baisse régulière ces dernières années traduit une gestion des appels de fonds adaptée aux besoins de l'établissement en dépenses sur l'année est toutefois en augmentation en 2020 du fait du retard de réalisation des opérations en cours impactées par la crise sanitaire.

Globalement, les restes à payer au 31 décembre 2020 sont en baisse de 28% par rapport à fin 2019 (-0,64 M€), mais demeurent importants (1,64 M€ contre 2,35 M€ fin 2019, ajustés au vu des retraits d'engagement à 2,29 M€) du fait du décalage de certaines dépenses sur 2021. Toutefois, il est nécessaire de distinguer d'une part les restes à payer sur fonds propres (1,26 M€) et d'autre part ceux relevant des interventions financées à 100 % par des recettes fléchées relatifs au PITE (0,39 M€). Ces derniers correspondent aux engagements hors bilan, en diminution de 53% par rapport à 2019 (0,83 M€), compte tenu du solde du programme estimé à fin 2022.

Les restes à payer se répartissent essentiellement entre les opérations pluriannuelles (SIEMP, suivi de la biodiversité, convention CNRS par exemple) à hauteur de 0,87 M€, les opérations annuelles (conventions de contrats de marais notamment) pour 0,322 M€, le PITE (0,39 M€) et les interventions sur fonds propres (0,06 M€). Le paiement des restes à payer hors PITE devrait se solder sur trois ans. S'agissant du PITE, la plupart des opérations devraient être soldées en 2021.

Le niveau de la trésorerie sur fonds propres au 31 décembre 2020, cumulé avec les recettes attendues en 2021, permettra sans difficulté de couvrir les restes à payer ainsi que les autres dépenses de 2021. Fin 2020, le taux de couverture des restes à payer sur fonds propres par la trésorerie s'élève à 91%. Pour le PITE, le niveau de trésorerie fin 2020 couvre intégralement les restes à payer spécifiques.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	8	8	8
– sous plafond	8	8	8
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

La stabilité du schéma d'emplois de l'établissement prévu en LFI 2020 s'est vérifiée avec 8 ETP à fin 2020. Par ailleurs, le plafond d'emploi de 8 ETPT (dont 3 titulaires et 5 contractuels) a été respecté avec 7,89 ETPT en moyenne annuelle. Cette légère sous exécution traduit différents mouvements au cours de l'année (changements de statut de deux fonctionnaires (promotion de grade et position normale d'activité). Une agente contractuelle a bénéficié d'un congé parental, puis a repris son activité en temps partiel. De ce fait, un agent contractuel a pu être recruté pour une durée de 3 mois, et un autre a bénéficié d'un congé sans solde de 10 jours.

OFB - OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Depuis le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité (OFB) assure la préservation et la restauration de la biodiversité. Issu de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'OFB permet de renforcer l'efficacité des politiques publiques en matière non seulement de police de l'eau et de l'environnement mais également de reconquête de la biodiversité. Il est le principal acteur dans le domaine de la biodiversité, qu'elle soit terrestre, aquatique ou marine.

Il est placé sous la double tutelle des ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture. Les missions qui lui sont confiées ont pour objectif général le développement de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau.

Elles se déclinent de la façon suivante :

- l'appui scientifique, technique et financier à la conception, à la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité ;
- la gestion d'espaces naturels (notamment des neuf parcs naturels marins existants ou encore de certaines réserves nationales de chasse et de faune sauvage), ainsi que des actions de la restauration et d'appui à la gestion d'autres gestionnaires d'aires protégées d'espaces naturels (appui technique aux parcs nationaux et plus généralement à l'ensemble des réseaux de gestionnaires d'espaces naturels) ;
- la police de l'environnement et la police sanitaire ;
- la formation et la mobilisation des citoyens et des parties prenantes (notamment rôle de centre de ressources national) ;

- le développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise sur les espèces et les milieux, ainsi que sur la gestion adaptative (notamment coordination de trois systèmes d'information fédérateurs sur la biodiversité, l'eau, les milieux aquatiques et les milieux marins).

On peut citer comme actions significatives menées en 2020 la poursuite de la mise en place de nouvelles coopérations avec les régions (installations de deux agences régionales de la biodiversité (ARB) en 2020 en Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté). On peut également noter le succès des Atlas de la biodiversité communale (ABC), et la mise en place de l'initiative des "engagés pour la nature" avec une campagne de presse pour présenter les 3 programmes qui la composent à destination des collectivités (les Territoires engagés pour la nature) avec 230 collectivités, à destination des entreprises (plus d'une centaine d'entreprises adhérentes), et des associations, fondations (les partenaires engagés pour la nature).. On peut également noter le déploiement du projet LIFE intégré Artisan (Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'adaptation fondées sur la Nature), piloté par l'OFB, avec 28 bénéficiaires associés. Il participe à la mise en œuvre du deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) et du Plan biodiversité. À travers la mise en œuvre de 40 actions, le projet Life intégré ARTISAN doit permettre la création d'un cadre propice au déploiement à toutes les échelles des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature.

Les contrats d'objectifs et de performance (COP) de l'AFB et de l'ONCFS couvraient la période 2019-2020 afin de couvrir de façon complémentaire la période de transition liée à la création de l'OFB. La première année d'exercice du nouvel établissement a été marquée par une importante mobilisation des équipes pour l'installation des instances de gouvernance, la montée en puissance général de l'établissement et le vote par le comité d'administration de plusieurs budgets rectificatifs ainsi que du budget initial pour 2021. L'élaboration du COP a débuté début 2021 avec l'objectif d'une finalisation du contrat dans l'année.

A moyen et long terme, le regroupement des ex-AFB et ONCFS doit aboutir à des résultats en matière de rationalisation des fonctions supports, notamment au niveau des sites, du parc de véhicules et en matière de prestations telles que les frais postaux et la communication. Toutefois, une année d'existence ne permet pas tellement d'établir un bilan complet en la matière. On peut toutefois noter la continuité de certains marchés mutualisés conclus par un des deux établissements et qui bénéficie désormais à l'ensemble de l'établissement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture					9	11
Subventions pour charges de service public					9	11
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation					832	579
Subventions pour charges de service public					470	529
Transferts					362	50
P113 – Paysages, eau et biodiversité			41 350	41 450	43 997	44 045
Subventions pour charges de service public			41 200	41 200	41 200	41 200
Transferts			150	250	2 797	2 845
P102 – Accès et retour à l'emploi					11	5
Transferts					11	5
Total			41 350	41 450	44 849	44 640

L'ensemble des financements alloués à l'Office français de la biodiversité par l'État s'est élevé en 2020 à 44,64 M€ en CP, dont 41,2 M€ de SCSP et 3,44 M€ en subventions fléchées ou globalisées.

Pour le programme 113 (2,845 M€ en CP), ces dernières recouvrent notamment :

- Pour 0,64 M€ ces crédits ont permis de cofinancer des opérations globalisées et/ou plutôt pérennes (annuelles) menées par l'OFB, dont notamment 0,506 M€ au titre du FAIRH (Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines), par transferts de crédits du programme 351 afin d'aider à la création et à la restructuration de l'Etablissement, ou encore 0,114 M€ au titre de la participation annuelle au fonctionnement de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon gérée par l'OFB.
- Concernant les crédits finançant des opérations fléchées pour 2,2 M€, une subvention à hauteur de 2 M€ a été allouée à l'OFB pour permettre d'assurer le financement global de l'appel à projets pour la mobilisation des associations pour la biodiversité (MobBiodiv). On peut noter également un financement au titre du projet LIFE MarHa (0,1 M€), la participation à l'élaboration du futur plan national d'action « tourterelle des bois" et en faveur des tortues marines en Guyane, ainsi qu'au plan de conservation des tortues marines de Guyane, la mise en œuvre du suivi de la population de hamsters dans le cadre du PNA "Hamster Commun", ou une subvention au titre du Life Woolfalps.

D'autres crédits de l'État ont également versés à l'OFB pour 0,59 M€ des programme 149 et 206 au titre de la convention SAGIR (0,329 M€), de la convention Peste Porcine Africaine (0,2 M€), du financement de l'analyse de la prédation de l'ours brun des Pyrénées (0,004 M€) ou encore le versement du solde du FEAMP (opération PAMPAQ).

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	184 500	168 693	Subventions de l'État	86 548	377 118
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	38 388	36 709	– subventions pour charges de service public	42 267	41 200
			– crédits d'intervention(transfert)	44 281	335 918
Fonctionnement autre que les charges de personnel	61 807	69 879	Fiscalité affectée	332 254	
Intervention (le cas échéant)	191 240	202 119	Autres subventions		44 366
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	14 050	13 906	Revenus d'activité et autres produits	10 205	5 831
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	14 000	13 551	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	5 500	1 347
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	50	355	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	650	766
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		434
Total des charges	437 547	440 691	Total des produits	429 007	427 316
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	8 540	13 375
Total : équilibre du CR	437 547	440 691	Total : équilibre du CR	437 547	440 691

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources		
			Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	
Insuffisance d'autofinancement	640	2 016	Capacité d'autofinancement		
Investissements	10 041	13 019	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	250	
			Autres ressources	400	771
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	10 681	15 035	Total des ressources	650	771
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	10 031	14 264

* Voté

Le résultat comptable est déficitaire à hauteur de 13,37 M€, pour des raisons similaires à celles explicitant le solde budgétaire, détaillées *supra*. Aussi, avec une insuffisance d'autofinancement d'un montant de 2 M€, des investissements de 13 M€ et des ressources d'investissement de 0,7 M€, le fonds de roulement diminue de 14,26 M€ (hausse de 13%) par rapport au fonds de roulement issu de l'exécution fin 2019 de l'AFB et de l'ONCFS (109,6 M€). Ainsi, au 31 décembre 2020, le fonds de roulement s'établit à un niveau de 95,38 M€, supérieur d'un peu moins de 10 M€ au niveau de la prévision du fait principalement de la sous exécution de certaines dépenses.

Le travail engagé par l'OFB au second semestre 2020, a permis de fiabiliser et d'apurer les restes à payer, notamment les restes à payer « dormants » et d'améliorer ainsi la programmation des besoins de paiement sur engagements antérieurs. Ce travail s'est appuyé sur une revue exhaustive des conventions en interventions afin de mettre à jour de manière systématique les bases de données financières.

Il est à souligner une coquille au BI 2020 lors de la saisie des éléments : les montants des autres subventions ont été saisis par erreur sur la ligne de fiscalité affectée.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	184 500	184 500	181 336	181 336
Fonctionnement	48 801	47 607	45 873	42 333
Intervention	200 575	191 240	218 445	193 352
Investissement	10 041	10 041	9 753	13 169
Total des dépenses AE (A) CP (B)	443 917	433 388	455 407	430 190
dont contributions employeur au CAS pensions	38 388	38 388	36 730	36 730

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	377 839	378 428
Subvention pour charges de service public	41 400	41 200
Autres financements de l'État	99	974
Fiscalité affectée	0	324
Autres financements publics	332 254	331 972
Recettes propres	4 086	3 958
Recettes fléchées	45 549	45 773
Financements de l'État fléchés	867	2 856
Autres financements publics fléchés	44 182	42 346
Recettes propres fléchées	500	570
Total des recettes (C)	423 388	424 201
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	10 000	5 989

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Appui à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité	0	1 501	1 281	150 929	155 825	80	71	152 510	157 177
	0	1 937	1 752	170 506	152 961	583	153	173 026	154 866
Connaissance et expertise	0	2 292	2 116	33 593	24 199	689	824	36 574	27 139
	0	3 097	2 160	31 507	30 323	590	971	35 194	33 455
Formation et mobilisation des citoyens et des parties prenantes	0	3 129	2 805	7 813	5 459	513	403	11 455	8 667
	0	4 774	4 055	9 048	5 238	177	155	13 999	9 448
Gestion et l'appui à la gestion des espaces naturels et des espèces	0	1 651	1 636	7 990	5 583	89	141	9 730	7 360
	0	2 514	1 729	7 384	4 799	273	756	10 172	7 285
Police de	0	5 047	5 514	250	174	845	872	6 142	6 560

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	10 000	5 989
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	78	706
Autres décaissements non budgétaires	20	22 099
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	10 098	28 794
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	550	5 124
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	10 098	28 794

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	1 019
Autres encaissements non budgétaires	15	25 259
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	15	26 283
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	10 083	2 511
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	10 633	7 635
Total des financements	10 098	28 794

* Voté

L'année 2020, première année de fonctionnement de l'OFB, se caractérise par un niveau de réalisation proche de la prévision rectifiée, soit de 97% en AE et 95,6% en CP, et de 99,5% en recettes. Le budget initial 2020 de l'OFB a été arrêté par décision du 1er janvier 2020 de ses ministères de tutelle technique (MTE et MAA en cotutelle) et ministère des comptes publics. Il a fait l'objet de deux budgets rectificatifs en cours d'année pour tenir compte notamment du report de crédits 2019 destinés à finaliser des opérations en cours, de transferts de crédits entre nature de dépenses et de correction des approximations dans les programmations budgétaires passées des deux ex-établissements à l'origine de la fusion. Par rapport au budget initial pour 2020, l'exécution des AE est de 103% et l'exécution des CP de 99,3%.

Les dépenses de l'OFB s'élèvent en 2020 à 455,41 M€ en AE et 430,19 M€ en CP, soit une diminution de 2% en AE et une augmentation de 7% en CP par rapport à 2019 (contre 464,63 M€ en AE et 401,26 M€ en CP en 2019). Les évolutions de 2019 (compilation des deux comptes financiers de l'AFB et à l'ONCFS) à 2020 demeurent délicates pour certaines enveloppes du fait du changement de périmètre suite à la création de l'établissement.

Hors dépenses de personnel et hors contribution aux parcs nationaux, les dépenses opérationnelles de l'établissement représentent 82% des AE et 79% des CP.

Les dépenses de personnel (42% des dépenses totales en CP) s'élèvent en 2020 à 181,34 M€ en AE et en CP, soit une exécution de 98,3%, contre 184,5 M€ inscrits en budget initial et 182,01 M€ en 2019. En 2020 et dans un contexte de crise sanitaire, l'OFB a assuré la reprise des paies de près de 1300 agents de l'ex-AFB dans l'outil de paie de l'ex-ONCFS.

L'année 2020 a été marquée notamment par la mise en œuvre des mesures salariales liées à la création de l'établissement à savoir un complément indemnitaire annuel au bénéfice des corps de l'environnement (631 K€) et l'harmonisation des pratiques indemnitaires pour les agents du quasi statut affectés en Outre-mer par le versement d'une majoration de traitement dans les mêmes proportions que celle allouée aux fonctionnaires (102 K€). De plus, l'écart à la prévision s'explique essentiellement par l'ajustement du socle 2019 et des mesures 2019 non reconductibles (+17 K€) au regard de la masse salariale 2019 réellement exécutée, l'impact du schéma d'emploi (-163 K€) et le Glissement Vieillesse Technicité plus dynamique que prévu initialement (+273 K€), l'absence de versement de la prime de restructuration de services et de l'indemnité de départ volontaire dans l'attente de la définition de la doctrine de l'établissement (-1,2 M€), le décalage ou la non mise en œuvre de certaines mesures salariales pour les agents relevant du quasi statut, le RIFSEEP (-645 K€) et le différé d'entrée en vigueur de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique (-405 K€), la minoration de la subvention accordée à l'association des personnels de l'OFB (-598 K€) au regard des dépenses réelles, une augmentation des allocations chômage (ARE) plus faible qu'envisagée (-87 K€), et l'augmentation relative au rachat des jours CET et de l'indemnité de congés non pris (+119 K€).

Les dépenses de fonctionnement atteignent 45,9 M€ en AE et 42,3 M€ en CP (10% des dépenses totales en CP) en 2020. Elles ont été réalisées à hauteur de 85,1% en AE et 80% en CP par rapport au dernier budget rectificatif (respectivement 94% et 89% par rapport au budget initial). Ces dépenses s'élevaient en 2019 à 45,01 M€ en AE (hors

compensation du transfert de gestion des plans de chasse de l'ONCFS) et 45,18 M€ en CP pour les deux établissements, soit une quasi-stabilité en AE et une baisse de 6% en CP.

Cette sous-exécution constatée provient principalement de deux facteurs :

- un décalage temporel sur les premiers mois d'activité du fait de la création du nouvel établissement qui a nécessité de sécuriser les processus de la dépense et d'arbitrer la répartition des crédits initiaux arrêtés par les tutelles dans le cadre d'un dialogue de gestion renouvelé et de l'organisation à mettre en place ;
- un ralentissement de l'activité en raison de l'impact des mesures sanitaires dues à la crise de la Covid, qui s'est traduit par des dépenses moindres en matière de déplacements des agents de terrain (-3,8M€), de colloques et séminaires annulés (-0,44 M€), de volume de commandes de matériels moins important (-218 K€), et du report d'études, d'analyses et de prestations.

Les dépenses liées à l'immobilier de 7,7 M€ (loyers et charges immobilières, dépenses énergétiques) sont en légère baisse de 2019 à 2020 (-1,8%, -93 K€) du fait de dépenses énergétiques moindres avec la mise en place du télétravail. Celles relatives aux baux demeurent stables à 6,7 M€, la location d'un nouveau plateau de bureaux à Vincennes notamment étant compensée par la rationalisation et la fermeture de sites existants pour les deux anciens établissements. La forte hausse des frais postaux et communication (3,5 M€ contre 1,2 M€ en 2019) est due à l'apurement de charges antérieures à 2020. Cette progression est inversée si l'on lisse ces dépenses sur leurs exercices respectifs (passant de 1 360 K€ à 771 K€), avec une diminution de 589 K€, soit -41%, liée à la rationalisation des prestations des deux établissements. S'agissant des frais de déplacement (missions de terrain des agents, réunions, séminaires et colloques), ils sont en nette régression par rapport à 2019 (7,2 M€ contre 10,9 M€) en raison de l'impact de la crise sanitaire qui justifie également leur sous réalisation par rapport à la prévision. Concernant les prestations diverses (-372 K€ globalement), si celles relatives à l'entretien, à la formation continue, à la sous-traitance sont en diminution, celles liées à la maintenance, à la communication, aux personnels « hors tout » (mises à disposition notamment), aux prestations informatiques et aux assurances sont en augmentation.

Les conventions sur recettes fléchées (1% des CP de fonctionnement) ont été largement sous exécutées, du fait de décalages en raison du ralentissement de l'activité des programmes (partenaires ayant subi l'impact de la crise sanitaire), de la création de l'OFB nécessitant une sécurisation, une professionnalisation et une fiabilisation des processus et du suivi en matière des recettes fléchées. Certaines opérations ont aussi été reportées ultérieurement du fait de l'impossibilité de missions à l'étranger, de suivi d'espèces au printemps, etc.

Les dépenses d'intervention (48% des dépenses totales en AE et 45% en CP) atteignent 218,4 M€ en AE et 193,4 M€ en CP, et 151,9 M€ en AE et 126,9 M€ en CP hors contribution aux parcs nationaux de 66,5 M€ en 2020. Elles ont été exécutées à hauteur de 99,4% en AE et 94,3% en CP et atteignent près de 100% des prévisions hors recettes fléchées, par rapport au dernier budget rectificatif. L'exécution par rapport au BI est de 109% en AE et 101% en CP. Le premier budget rectificatif de 2020 avait en effet relevé la prévision d'AE d'intervention de 17 M€ à 217,6 M€. Ces dépenses augmentent de 20% en AE et de 17% en CP par rapport à 2019, et de 29% (+34 M€) en AE et de 24% en CP (+25 M€) hors contribution aux parcs nationaux.

Les dépenses reflètent les missions confiées à l'OFB et ont été marquées par une bonne tenue malgré le contexte d'installation de l'établissement et de crise sanitaire. Les interventions de l'OFB concernent :

- le plan Ecophyto II+ exécuté à hauteur de 46,32 M€ en AE et 36,9 M€ en CP (19% des CP d'intervention) a nécessité un ajustement des prévisions en cours d'année, afin de mettre en œuvre les maquettes financières 2019 et antérieures notifiées par le Gouvernement et de tenir compte d'une exécution 2019 assez faible (35,75 M€). De plus, des projets nouveaux issus de la maquette 2020 notifiée par le gouvernement en novembre ont été engagés. Par ailleurs les CP sont en augmentation de 7,17 M€ par rapport à 2019, du fait du caractère pluriannuel de ces dépenses, des décalages de décaissements et des ajustements au solde des conventions avec les chambres d'agriculture.
- la contribution de l'OFB aux parcs nationaux de 66,5 M€ en AE et CP a été réalisée conformément aux montants indiqués dans l'arrêté ministériel annuel.
- les interventions en Outre-mer sont conformes aux prévisions ajustées, soit de 32,3 M€ en AE et 20,54 M€ en CP (11% des CP d'intervention), dont la solidarité inter bassins à hauteur de 22,1 M€ d'AE et 15,7 M€ de CP.
- la mise en œuvre du soutien financier de l'OFB au profit des actions « concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité », dispositif dit d'écocontribution instauré par l'article 13 de la loi du 24 juillet 2019, avec

la création et la gestion d'un fonds à destination des fédérations de chasse, pour un montant de 8,2 M€ en AE et de 5,4 M€ en CP. Ces montants correspondent à des engagements et des paiements relevant d'une part de la saison cynégétique 2019-2020, d'autre part de la saison cynégétique 2020-2021.

- l'appui aux stratégies, le soutien aux acteurs et la mobilisation citoyenne (grands partenariats associatifs, formation et mobilisation des acteurs, programmes d'éducation à l'environnement et agences régionales de la biodiversité, les ABC ou Agrifaune) atteignent 22,9 M€ en AE et 16 M€ en CP (8% des CP d'intervention).

- connaissance et recherche (connaissance, données, diffusion, observations, recherche) regroupent notamment les partenariats avec de grands opérateurs publics ou parapublics sous la forme de subventions ou de contrats de coopération. Les montants alloués à ces opérations se sont élevés à 32,5 M€ en AE et 31,7 M€ en CP (16% des CP d'intervention).

- les parcs naturels marins et le sanctuaire Agoa ont consommé 5,85 M€ d'AE et de 3,97 M€ de CP.

- et les autres dépenses à hauteur de 3,74 M€ d'AE et 12,23 M€ de CP, regroupent les interventions dans le domaine des relations internationales et des partenariats internationaux, de la communication, de la police, de l'informatique, etc., dont la principale dépense en CP concerne la compensation du transfert de la gestion des plans de chasse, versée à la Fédération nationale des chasseurs, pour un montant de 9,13 M€ en 2020.

Enfin, les dépenses d'investissement s'élèvent à 9,75 M€ en AE et 13,17 M€ en CP (3% des CP totales), contre 10,3 M€ en AE et 8,6 M€ en CP (dont 2% de CP fléchées), soit une baisse de 5% des AE et une hausse de 52% des CP. Elles ont été exécutées à près de 88% en AE et 74% en CP, par rapport aux prévisions ajustées qui avaient nettement rehaussé leur programmation. In fine, l'exécution est plus proche des niveaux arrêtés dans le budget initial (10M€ en AE et en CP).

Les principales opérations concernent l'acquisition de véhicules divers en remplacement du parc vieillissant de l'OFB (134 K€ en AE et 1 498 K€ en CP), de véhicules spécifiques de terrain (122 K€ en AE/CP), de semi rigides, hors bords et vedettes (529 K€ en AE et 796 K€ en CP), des travaux sur les implantations pour 663 K€ en AE et 527 K€ en CP (réaménagements des locaux la Roche sur Yon, etc.) et les matériels et logiciels informatiques (logiciels, matériels pour le télétravail, etc.) pour 3 383 K€ en AE et 4 806 K€ en CP.

Concernant le projet de véhicules « *Police de l'Environnement* » (2 126 K€ en AE et 2 562 K€ en CP), initié en 2017 par l'ONCFS, il entre dans le cadre d'un partenariat entre la Gendarmerie Nationale et l'OFB pour l'utilisation du réseau de radiocommunication « RUBIS » de la Gendarmerie Nationale par l'OFB. La cible actuelle de 200 véhicules, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, correspond ainsi à deux véhicules par département. En 2020, compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, les véhicules ont été livrés en septembre 2020 au prestataire et malgré des efforts conséquents, l'OFB n'a pu en prendre réception.

Enfin, au niveau des directions nationales et régionales, les crédits utilisés pour le mobilier et les petits matériels pour les services administratifs, les équipements pour les agents de terrain (matériels techniques, jumelles, longues vues, armement, etc.) et les matériels scientifiques (GPS, balises, matériels de captures, appareillages pour laboratoire), ont été consommés à hauteur de 52% en AE (809 K€) et de 41% en CP (1 180 K€). Cette sous exécution est en partie liée à la mise en place tardive du catalogue Equipement pour l'OFB, suite aux travaux engagés en matière de mutualisation et de rationalisation.

De même les opérations sur recettes fléchées, principalement les achats du matériel pour le suivi et l'étude des populations, compte tenu des décalages précités, les taux de consommation sont de 35% en AE (195Kk€) et de 35% en CP (231 K€).

Les recettes s'établissent à 424,2 M€ soit 0,8M€ de plus que la prévision initiale. Elles se répartissent entre les recettes globalisées (378,43 M€) pour 89% et les recettes fléchées (45,77 M€) pour 11%.

Les recettes globalisées sont constituées de :

- la subvention pour charges de service public de 41,2 M€ allouée par le programme 113 (10% des recettes totales) ;
- concernant les autres financements de l'Etat, ceux-ci sont constitués notamment de la subvention de 329 K€ dans le cadre de la convention relative à la participation financière du Ministère de l'Agriculture relative au réseau national SAGIR de suivi sanitaire de la faune sauvage, d'une subvention allouée par le MTE dans le cadre du FAIRH (Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines) pour aider à la création et à la restructuration de

l'établissement (505 K€), et de frais de gestion facturés dans le cadre de la mise en œuvre des conventions sur recettes fléchées (25 K€) ;

- la fiscalité affectée au titre des redevances cynégétiques et du droit de timbre, perçues jusqu'au 31 décembre 2019 par l'ONCFS et depuis le 1er janvier 2020 par les Agences de l'eau, a fait l'objet de recettes de 324 K€ issues des produits à recevoir constatés en 2019 et encaissés par l'OFB en 2020.

- les autres financements publics proviennent majoritairement de la contribution des agences de l'eau à hauteur de 331,9 M€ (88% des recettes globalisées et 78% des recettes totales), conformément à l'arrêté du 4 février 2020, en augmentation de 51,62 M€ par rapport à 2019. En effet, la contribution annuelle des agences de l'eau à l'OFB a été augmentée en 2020 du montant de la redevance cynégétique et du droit de timbre précédemment perçus par l'ex-ONCFS et désormais prélevée pour le compte des six agences de l'eau par l'agence Adour-Garonne. A cette contribution, s'ajoutent des frais de gestion facturés dans le cadre de la mise en œuvre des conventions sur recettes fléchées (53 K€).

- les recettes propres globalisées de 4 M€, en baisse de 14% par rapport à 2019, sont principalement constituées des permis de chasser (en baisse de 31,5% par rapport à 2019), du fait de la crise sanitaire. Celles-ci sont également constituées de ventes diverses (notamment publications et élevages, en diminution de 40 K€ par rapport aux prévisions pour ces derniers du fait du confinement, cession des locaux de Marly pour 428 K€ et ventes de véhicules (268 K€), de la facturation des formations, et autres recettes diverses (remboursements, prestations de services, réparations civiles), sous exécutées pour les mêmes raisons.

Les recettes fléchées proviennent :

- de financements de l'Etat fléchés de 2,87 M€, avec notamment une subvention complémentaire du MTE (2 M€) pour permettre d'assurer le financement global de l'appel à projets pour la mobilisation des associations pour la biodiversité et pour 200 K€ dans le cadre de la lutte contre le développement de la peste porcine africaine (mise en œuvre de moyens humains et matériels pour mener des actions de police sanitaire), l'aide publique à l'emploi pour les contrats aidés, et 100 K€ dans le cadre de la participation financière du programme 113 au Life Marha pour renforcer les actions de 164 sites Natura 2000 français désignés pour leurs habitats naturels marins afin de rétablir leur bon état de conservation.

- des autres financements publics fléchés de 42,3 M€, répartis entre les 41 M€ au titre du reversement de la part de redevance pour pollutions diffuses perçue par les agences de l'eau destinée au financement du programme national « Ecophyto » visant la réduction de l'usage des pesticides dans l'agriculture et la maîtrise des risques qui y sont liés, et diverses recettes fléchées sur conventions (agence de l'eau Seine-Normandie, conseil régional de Guadeloupe, FranceAgrimer, Ifremer, etc.).

- des autres recettes propres fléchées de 570 K€ (1% des recettes fléchées totales) correspondant essentiellement à des opérations de mécénat et de prestations (GMF, FAO, Inaporc...).

En raison des écarts aux prévisions de dépenses exposés supra et d'un taux d'encaissement de recettes totales de près de 100%, le solde budgétaire déficitaire, prévu à hauteur de 10M€ dans le budget initial puis 23,51 M€ dans le dernier budget rectificatif 23,52 M€, s'établit en définitive à 5,99 M€ en 2020 de déficit, contre un déficit de 19,1 M€ fin 2019.

A ce déficit budgétaire s'ajoutent les opérations non comptabilisées en comptabilité budgétaire avec :

- en décaissements des opérations pour compte de tiers pour 0,706 M€ (0,676 M€ dans le cadre du projet Life Artisan et les opérations de TVA déductibles pour 0,03 M€) et des autres décaissements non budgétaires (22 M€) ;

- en encaissements des nouveaux emprunts (5 K€), des opérations pour compte de tiers pour 1,018 M€ (0,99 M€ encaissés dans le cadre du Life Marha et 0,03 M€ pour les opérations collectées de TVA) et des autres encaissements non budgétaires (25 M€).

Ceci amène à une diminution de la trésorerie de 2,511 M€ fin 2020, dont un abondement de 5, 1 M€ sur la trésorerie fléchée. L'écart à la prévision (prélèvement de 24,9 M€) résulte de la sous exécution des dépenses exposée supra. Ainsi, au 31 décembre 2020, le niveau de trésorerie atteint 113,08 M€, contre 115,6 M€ fin 2019, soit une légère baisse de 2%.

Au 31 décembre 2020, les restes à payer atteignent 265,33 M€, en nette hausse de 14,65 M€ (11%) par rapport à 2019 (240,11 M€), après neutralisation des annulations d'engagements à hauteur de 10,56 M€, par rapport à la situation cumulée des deux établissements fin 2019.

Les restes à payer sur les dépenses d'intervention (243,61 M€) représentent près de 92 % des restes à payer de l'établissement, traduisant l'importance de ces dépenses pluriannuelles dans le budget de l'établissement. Fin 2020, ils sont constitués de restes à payer sur engagements antérieurs à hauteur de 153,02 M€ (soit 63% du stock), en baisse de 68,65 M€, et de restes à payer sur engagements 2020 qui s'établissent à 90,59 M€ (37%).

L'augmentation de près de 22 M€ des restes à payer sur des dépenses d'intervention entre 2019 et 2020 s'explique par :

- la hausse des AE programmées en intervention en 2020 par rapport à l'exécution 2019 ;
- la caractère pluriannuel de nombreuses conventions en interventions, qui se déroulent sur trois ans en moyenne, voire plus dans le cas des subventions de travaux au titre de la solidarité interbassins ;
- le décalage conjoncturel marqué du calendrier d'engagement au cours de l'année 2020, en raison de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'OFB et de ses partenaires (20 % des engagements de l'année, soit 44 M€, ont été réalisés au mois de décembre). Aussi, une partie des paiements liés à ces engagements tardifs ont été comptabilisés en charges à payer.

Déduction faite des charges à payer sur engagements de fin d'année 2020 (10,33 M€), réduit la hausse des restes à payer structurels à 11,61 M€ en 2020.

Les engagements hors bilan s'élèvent à 239 M€ fin 2020. Leur augmentation par rapport au montant des EHB de l'AFB fin 2019 s'explique principalement par l'intégration dans les dépenses de l'OFB du transfert des plans de chasse engagés par l'ONCFS fin 2019 (engagement pluriannuel à hauteur de 36 M€ qui donneront lieu à des paiements en CP de 9 M€ par an jusqu'en 2024). Ils sont constitués, outre les 36 M€ relatifs aux plans de chasse, des EHB spécifiques au plan Ecophyto de 46,89 M€ et des autres engagements issus des interventions (programme de solidarité interbassins en faveur de l'eau et de l'assainissement dans les départements et territoires d'outre-mer et la compensation des engagements résiduels pour l'eau et l'assainissement en Corse au bénéfice de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse notamment) à hauteur de 159,19 M€. Ces quatre thématiques d'intervention regroupent 70 % des restes à payer de l'établissement.

Fin 2020, le taux de couverture des restes à payer par la trésorerie atteint 43%.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 773	2 809	2 741
– sous plafond	2 639	2 659	2 612
– hors plafond	134	150	129
<i>dont contrats aidés</i>	67	90	59
<i>dont apprentis</i>	12	5	11
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		36	24
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		36	24

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En LFI 2020, le plafond d'emplois de l'OFB s'élevait à 2 659 ETPT, soit l'addition des plafonds 2019 de l'AFB et l'ONCFS pour la première année de création du nouvel établissement. Le plafond d'emplois effectivement notifié par le responsable de programme s'est établi à 2654,1 ETPT suite aux différents mouvements en gestion, pérennes (décrits dans la partie "Emplois en fonction au sein des opérateurs de l'Etat" de la JPE) et plus ponctuels (-2,9 ETPT). Ces dernières consistent en la contribution temporaire d'un ETPT de l'OFB au profit des agences de l'eau pour appuyer le chantier de mutualisation inter-agences, ainsi qu'en des mises à disposition d'agents par l'OFB auprès des agences de l'eau, diminuant le plafond d'emplois de l'OFB chaque année. Il est également à noter le transfert en gestion des 5

ETP/ETPT (« mesure de périmètre ») des effectifs mis à disposition du GIP préfigurateur du 11e parc national jusqu'en 2019 par l'ex-AFB vers les parcs nationaux.

En exécution 2020, les emplois sous plafonds s'élèvent à 2 612,14 ETPT, ce qui marque une sous-exécution du plafond d'emplois de 40,9 ETPT par rapport aux 2653 ETPT votés au BR2. Cette sous-exécution s'explique principalement fait du contexte de mise en place de l'établissement nouvellement créé en 2020 et du fait de la crise sanitaire qui a entraîné un décalage des recrutements.

Le schéma d'emplois de l'établissement était nul en LFI 2020, et celui notifié par le responsable de programme du fait des mouvements en gestion (et notamment +3 ETP du fait des retours de mise à disposition de deux agents en 2020 entre l'OFB et deux agences de l'eau, impactant à la hausse le schéma d'emplois de l'OFB), a été fixé à -2 ETP. Le schéma d'emplois finalement exécuté s'est élevé à -2,2 ETP, soit 2 588,17 ETP fin 2020, contre 2 590,35 ETP fin 2019. Le schéma d'emplois a donc connu une légère sur-exécution (+0,2 ETP) par rapport aux prévisions 2020.

Les emplois hors plafond s'élèvent à 129 ETPT en 2020, chiffre légèrement en baisse par rapport à 2019 (134 ETPT). Les emplois aidés représentent 59 ETPT, contre 67 ETPT en 2019, du fait de la réforme de ce dispositif depuis 2018, la baisse (-8 ETPT) étant toutefois relativement limité par rapport à d'autres opérateurs. Les apprentis représentent 11 ETPT contre 12 ETPT en 2019, ce dispositif s'est ainsi maintenu en 2020 malgré le contexte de la crise sanitaire rendant parfois l'accueil d'apprentis plus complexe. Les emplois sur conventions fléchées sont restés relativement stables en 2020 à 59 ETPT contre 55 ETPT en 2019, la crise sanitaire ayant retardé ou annulé la réalisation de certains projets cofinancés et donc les recrutements de personnels hors plafond afférents. Les services civiques ont représenté 43 ETPT en 2020 (pour un coût associé de 846 K€), dont 28 volontaires de services civiques, soit un chiffre en relative hausse par rapport à 2019 (40,2 ETPT dont 34,2 VSC).

On peut également noter en 2020 24 ETPT de mises à disposition, montant stable par rapport à 2019.

PARCS NATIONAUX

■ ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2020 a été marquée par l'impact de la crise sanitaire sur l'activité et l'organisation des établissements publics de parcs nationaux (reports de projets, annulation d'évènements, notamment d'accueil et de sensibilisation des publics). Les activités de terrain (acquisition de connaissances, surveillance du territoire, accueil du public) ont été considérablement réduites lors du premier confinement correspondant aux mois de mars et d'avril 2020, et se sont déroulées en veillant au respect du protocole sanitaire en vigueur pour assurer la sécurité des agents sur le terrain et dans les bureaux. Les établissements publics se sont rapidement adaptés afin d'accroître les modalités de travail à distance pour les agents travaillant au siège. Les parcs nationaux ont été confrontés à une augmentation sans précédent de la fréquentation touristique de leur territoire pendant la saison estivale. La faible connaissance d'un public nouveau de certains milieux géographiques (méditerranéens, montagnards) et des contraintes réglementaires qui s'appliquent dans un espace protégé, a généré une forte mobilisation des équipes de terrain. Les principaux enjeux ont consisté à limiter les conflits d'usage et les atteintes aux milieux naturels.

Malgré ces aléas, les parcs nationaux ont assuré la continuité de leurs activités sur le territoire, ce qui a limité le report de dépenses en fin d'année liés à la conduite des projets. En revanche, ils enregistrent une diminution de leurs recettes propres (vente des produits des boutiques) et fiscales (diminution de la taxe sur les transports de passagers maritimes à destination des espaces naturels protégés dite taxe « Barnier »).

L'année 2020 a également été marquée par la tempête Alex les 2 et 3 octobre dans les Alpes Maritimes qui a durement touché le cœur du parc national du Mercantour. Les infrastructures routières sont particulièrement affectées en Tinée, Vésubie et Roya et de nombreuses maisons sont détruites. De même, les dégâts constatés sur les ouvrages du parc national sont très importants notamment sur les entrées de parc, passerelles, ouvrages et franchissements, pistes et sentiers (160 km de sentiers sur un total de 550 km ne sont plus praticables). Le coût des dégâts est estimé à 5 M€ par le président du conseil d'administration du parc national et président du conseil départemental des Alpes-Maritimes,

dont 3.5M€ en 2021. Le Parc national du Mercantour a immédiatement mis à disposition ses moyens humains et matériels, en coordination avec les forces de secours et les collectivités locales, pour apporter de l'aide aux sinistrés dans les trois vallées.

Enfin, l'année 2020 a été marquée par la montée en puissance du parc national de Forêts, nouvel établissement public créé le 8 novembre 2019. Le projet de Parc national de Forêts est issu des engagements (n° 74) du Grenelle de l'Environnement et constitue une mesure-phare du Plan Biodiversité présenté par le Gouvernement le 4 juillet 2018 (mesure n°36).

Les actions suivantes ont été réalisées par les parcs nationaux en 2020 :

Surveillance du territoire et police de l'environnement : des actions de police interservices, consacrées à l'application du code de l'environnement (réglementation des espaces protégés, braconnage, pollution, etc.) ont été menées par tous les établissements publics de parcs nationaux en concertation avec l'OFB et l'ONF et dans le cadre des MISEN. Ces missions donnent bien souvent lieu à des avertissements aux usagers, mais également à des timbres-amendes et procès-verbaux et dans quelques rares cas des transactions pénales. A titre d'exemple, 5 opérations interservices ont été réalisées au parc national du Mercantour afin de vérifier si les dérogations en matière de régulation des espèces chassables étaient respectées en période de confinement. Au parc national des Cévennes, les actions de police de l'environnement conduites en coeur de parc national au bénéfice des patrimoines et du territoire ont sensiblement augmenté en 2020 : 244 jours réalisés pour 197 programmés dans le cadre du plan de contrôle de l'État. Par ailleurs, de nombreuses autorisations dérogatoires sont délivrées par les établissements publics aux usagers en matière de circulation de véhicules motorisés, de prélèvements d'espèces, de travaux, de survols d'aéronefs, de prises et de vue et de manifestations publiques. Au parc national des Cévennes, ce sont 304 autorisations qui ont été instruites et 301 accordées, dont 55% concernent des travaux dans divers domaines (architecture, agriculture, forêt, eau) et 45% concernent diverses activités (circulation, prises de vue avec ou sans survol, manifestations sportives principalement).

En Guyane, l'établissement public du parc amazonien a poursuivi ses missions de police terrestre pour lutter contre l'orpaillage illégal : missions hélicoptères sur les sites impactés pour un total de 4 jours, missions hélicoptères pour la signalétique, missions terrestres conjointes avec les forces armées de Guyane et la gendarmerie.

Les parcs nationaux de montagne (Vanoise, Mercantour, Ecrins et Cévennes) ont tous participé à la mise en œuvre du plan national d'action pour le loup. A ce titre, ils mettent en place des permanences et réalisent des constats de dommage. Ils accompagnent les éleveurs par la mise en place d'un service de gardiennage et de berger mobile, de mise à disposition de cabanes pastorales et d'actions de médiation et d'animation territoriale afin de sensibiliser les usagers aux comportements à adopter.

Des équipes d'agents vacataires non assermentés, des volontaires de service civique et des agents de la garde régionale forestière renforcent les équipes des parcs des Calanques et de Port-Cros en période estivale, en partenariat avec la région et les SDIS concernés. Ainsi, 26 agents ont été mobilisés dans ce cadre au parc des Calanques en 2020, ainsi que 12 gardes régionaux forestiers spécifiquement tournés vers la prévention du risque incendie.

Acquisition et diffusion des connaissances : la connaissance des patrimoines naturels, culturels et paysagers constitue un enjeu scientifique (amélioration des connaissances fondamentales des territoires, de leur biodiversité et des usages qui y sont pratiqués), économique (valorisation des patrimoines dont les patrimoines génétiques et des savoir-faire associés) et d'efficience des financements publics des établissements de parcs nationaux.

Les données naturalistes collectées alimentent les bases de données nationales, en particulier l'Inventaire national du patrimoine naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle, mais répondent aussi aux besoins propres de gestion des parcs, comme le montrent divers observatoires thématiques mis en place dans les établissements (suivi des lacs d'altitude, des alpages, des forêts, de certaines espèces faunistiques et floristiques tels que le tétras-lyre, le livre variable, les chouettes de montagne, le lagopède alpin, l'aigle royal, le gypaète barbu, l'aigle de Bonelli, les abeilles sauvages, etc). Ainsi, en 2020, 8 625 nouvelles observations naturalistes (vertébrés et invertébrés) au parc national de la Vanoise ont été mises à disposition du SINP et 6 695 observations (flore) ont été récupérées par la plateforme régionale du Pôle flore qui est une représentation régionale du SINP.

Les données naturalistes sont également intégrées au logiciel Géonature, outil open source destiné à saisir, gérer et diffuser des données multiprotocoles faune et flore. Au début de l'été, le Parc national du Mercantour a migré son système d'informations pour la gestion des données faune et flore sur une seconde version de la plateforme GeoNatureV2, permettant de faire évoluer l'outil avec les technologies actuelles et de faciliter l'échange des données avec les partenaires.

C'est aussi dans ce cadre qu'un effort important a été consacré à la mise en œuvre des priorités nationales, dont le suivi des changements climatiques et de l'évolution de la biodiversité, démontrant ainsi la fonction essentielle de territoires de référence et d'expérimentation remplie par les parcs nationaux.

Les parcs alpins participent ainsi au projet de recherche Sentinelles des Alpes, action partenariale pour travailler à l'élaboration, au partage et à l'intégration des dispositifs d'observation des relations climat-homme-biodiversités à l'échelle du massif alpin français. Le parc national de la Vanoise poursuit aussi son implication dans les programmes de la Zone Atelier Alpes et Sentinelles des Alpes : mise en œuvre des protocoles de suivi pour les « Lacs sentinelles » (phyto-planctons, zooplancton, chlorophylle, chimie de l'eau) et les « Alpagnes sentinelles » (analyse de la dynamique de déneigement, suivi de la diversité floristique et suivi de la biomasse, suivi des pratiques pastorales) et participation aux réunions et groupes de travail mis en place à l'échelle du réseau alpin sous la coordination scientifique de l'Institut national de la recherche agronomique.

Enfin, tous les parcs nationaux ont développé la démarche des Atlas de la biodiversité communale, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (Guyane, Cévennes, Mercantour, Vanoise, Ecrins, soit sur 45 communes) qui a lancé en 2020 son quatrième appel à manifestation d'intérêt.

Soutien au développement local durable, études et ingénierie : les équipes de tous les parcs nationaux ont poursuivi leur contribution aux politiques de planification, d'aménagement des territoires et de développement durable local.

Le nombre de prestations d'appuis aux porteurs de projets (expertises, avis écrits, demandes d'autorisation), et de conseil juridique et technique auprès des collectivités et socioprofessionnels augmente avec la mise en œuvre des chartes. De nombreux domaines d'activités sont concernés : planification des territoires, pollution lumineuse (Cévennes, Pyrénées et Mercantour), architecture, agropastoralisme (dispositif d'aides aux bergers et des médiateurs pastoraux, construction de cabanes héliportables pour les parcs des Ecrins, Mercantour et Vanoise), développement de l'écotourisme (poursuite du projet cofinancé, « Destination touristique infrarégionale » au parc des Ecrins financé par le Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur et dont l'objet est de renforcer l'attractivité du territoire, poursuite d'un programme européen transfrontalier au Mercantour sur la promotion écotouristique des patrimoines du territoire des Alpes de la Méditerranée) et d'une agriculture intégrant la biodiversité (maintien des prairies naturelles de fauche au parc national des Cévennes dans le cadre d'un projet agri-environnemental et climatique initié en 2017 financé par le fonds européen FEDER, amélioration des connaissances des activités vivrières agricoles et forestières du Haut-Maroni au parc amazonien de Guyane).

Les crédits consacrés par les parcs au soutien de ces actions sont mobilisés le plus souvent dans le cadre des contrats de projets Etat-Région et des programmes européens (FEDER, FEADER, LIFE), avec une mobilisation de leurs crédits propres parfois important sur ces projets (taux d'autofinancement en moyenne de 15% en 2020).

Les parcs nationaux promeuvent la marque Esprit Parc national, créée en 2015. La marque est régie par un règlement d'usage générique publié à l'INPI et par des règlements d'usages catégoriels par grande famille de produits et de services. Déployée sur 9 parcs nationaux, elle implique plus de 536 bénéficiaires et près de 1000 produits ou services marqués. En 2020, le parc amazonien de Guyane a engagé le déploiement de la marque sur le territoire du Sud Guyane. Une première brochure présentant les ambitions et valeurs de cette marque commune aux parcs nationaux a été réalisée et diffusée auprès des potentiels bénéficiaires.

Protection et restauration du patrimoine naturel, culturel et paysager : en vue de restaurer et de maintenir un bon état de conservation des patrimoines dont ils assurent la gestion, les établissements publics mènent de nombreuses opérations : mesures agro-environnementales et climatiques dans les parcs montagnards pour préserver les espèces et les milieux et adapter la gestion agro-pastorale pour concilier biodiversité et production, lutte contre les espèces invasives végétales et animales (figuier de barbarie, agave d'Amérique, griffes de sorcière au parc des Calanques, chats et chiens à la Réunion, griffes de sorcière et rats noirs sur l'île de Bagaud à Port-Cros), réintroduction d'espèces emblématiques, (bouquetin des Alpes et bouquetin ibérique dans les parcs des Ecrins, Mercantour et Pyrénées), projets « Life + » consacrés à différentes espèces et écosystèmes (gypaètes barbus, oiseaux marins, pétrel, forêt sèche, etc.), implication dans l'exécution des plans nationaux d'actions (Loup, chiroptères, etc.).

Ainsi, le parc national de la Vanoise a poursuivi sa mobilisation pour la visualisation ou suppression des câbles dangereux au sein de 17 domaines skiables qui peuvent être à l'origine d'une mortalité importante chez certains oiseaux (grands rapaces et galliformes). Le Parc national de la Vanoise est pilote de la convention pour la protection de l'avifaune en Savoie avec Enedis Alpes depuis 2012 et s'est associé avec RTE AuRA aux côtés d'ASTERS (CEN 74) en 2016.

Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs : les parcs nationaux développent et entretiennent un réseau d'équipements d'accueil du public de qualité répondant aux attentes des visiteurs et conformes aux normes de sécurité et de mise en accessibilité des publics handicapés : sentiers et pistes (fin des travaux d'entretien du sentier des Laquettes de la réserve naturelle nationale du Néouvielle au parc national des Pyrénées), signalétique et balisage, refuges et maisons de parc. Des chantiers exemplaires en matière de consommation énergétique et de performance environnementale ont ainsi été menés (projet de l'implantation du secteur Ouest à la Réunion, fin des travaux à la maison de parc de St Etienne-de-Tinée, réhabilitation de refuges et maison de gardes aux Ecrins, rénovation énergétique du refuge du Prariond en Vanoise).

Enfin, les actions des parcs nationaux sont récompensées par de nombreux labels prestigieux : label de réserve internationale de ciel étoilé au Mercantour, liste verte de l'UICN aux Ecrins, renouvellement de la labellisation "réserve de biosphère" aux Cévennes. Au total, 22 labels de qualité attribués par des instances internationales reconnaissent l'excellence des parcs nationaux soit une hausse de 18 labels par rapport à 2014.

La sensibilisation des différents publics aux missions confiées aux établissements publics des parcs et aux grands enjeux environnementaux, réalisée en application d'une politique d'éducation et d'accueil du public ambitieuse, a permis la poursuite de très nombreuses actions destinées au public scolaire (programmes pédagogiques d'accueil des élèves et de découverte de la richesse écologique des territoires) et la participation des établissements aux manifestations locales comme à certains grands événements nationaux et internationaux. A l'instar du parc national du Mercantour qui a lancé la première aire éducative terrestre, le parc national des Cévennes a initié 5 aires éducatives terrestres.

A noter que le contexte de crise sanitaire a entraîné l'annulation de nombreux événements et manifestations culturelles au sein des parcs nationaux. Néanmoins, une partie a pu être maintenue en respectant le protocole sanitaire en vigueur.

A ce titre, le parc national des Cévennes a fêté l'anniversaire de ses 50 ans d'existence. Le parc national a mis au point un programme d'actions organisées tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les acteurs locaux concernés (habitants, élus, agents du parc). Cet anniversaire a été le fil rouge de l'action du parc depuis janvier 2020 et ce en dépit de l'annulation du programme d'animation du printemps, dû au contexte de crise sanitaire. Le point d'orgue de ces manifestations a eu lieu les 25 et 26 septembre 2020 à Florac. A cette occasion des ateliers « Imaginons la vie dans les Cévennes dans 50 ans » ont été organisés, ainsi que des découvertes des contributions des jeunes du territoire et des ateliers « présentation des initiatives, expériences et projets pour un avenir soutenable », puis des concerts.

Les actions d'information à destination des populations locales ont été intensifiées pour faciliter et faire connaître la mise en œuvre des chartes, ainsi que les nombreuses opportunités qu'elles offrent aux territoires et aux acteurs locaux. Les supports de communication ont été réactualisés et plusieurs sites internet modernisés et rendus plus conviviaux et interactifs, en particulier ceux consacrés à la pratique de la randonnée dans les parcs.

Montée en puissance du parc national de Forêts : consacrant l'aboutissement d'un projet lancé en 2009, le Parc national de forêts (PNFor) a été créé par le décret n°2019-1132 du 6 novembre 2019. En 2020, l'établissement public s'est investi dans de nombreux chantiers pour consolider son organisation et son fonctionnement. Il a ainsi achevé la phase d'adhésion des communes à sa charte, lancée le 18 novembre 2019 par la préfecture de la région Grand Est. Achevée en juin 2020, cette phase s'est traduite par l'adhésion de 95 des 127 communes de l'aire optimale d'adhésion à la charte du parc. Le taux élevé d'adhésion des communes à la charte du PNFor (75%) traduit la dynamique et les fortes attentes du territoire vis-à-vis de l'établissement public.

Le conseil d'administration de l'établissement public a également été constitué au cours de l'été 2020. Un arrêté préfectoral désigne les 54 membres du conseil d'administration, qui a été installé le 23 septembre 2020.

Le parc national en coordination avec la direction de l'eau et de la biodiversité a également initié les travaux liés à la constitution de la réserve intégrale de 3100 ha située au sein de la forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain. Après avoir procédé au premier semestre aux consultations nationales préalables, la direction de l'eau et de la biodiversité finalise la rédaction d'un projet de décret permettant la création de cette réserve.

La fin d'année 2020 et l'année 2021 sont marquées par l'entrée en fonction d'un directeur de l'établissement en janvier 2021, la mise en place du conseil économique, social et culturel, la mise en œuvre des missions mutualisées prévues par voie conventionnelle entre opérateurs (EP, ONF, OFB) dont la convention-cadre a été adoptée en 2020, la réalisation des travaux d'aménagement du siège de l'établissement public pour accueillir les 20 emplois supplémentaires qui sont alloués au parc en 2021 et 2022 et l'adoption et le début de mise en œuvre de conventions d'application de la charte avec les 95 communes adhérentes.

Mise en œuvre du plan biodiversité : les parcs nationaux ont également fortement contribué à la mise en œuvre de nombreuses actions du plan biodiversité depuis son lancement : information et sensibilisation du public (action 75 - développement des aires terrestres et marines éducatives), stratégie de connaissance scientifique (action 4 - projet Sentinelles des Alpes qui vise à proposer une stratégie d'observation des réponses des socio-écosystèmes aux changements globaux à l'échelle du massif des Alpes françaises), accompagnement des acteurs locaux au développement durable (action 26 - pollution lumineuse au parc national des Pyrénées/ actions 23 et 24 – développer le concept de territoire accueillant pour les pollinisateurs au parc national des Cévennes), gestion adaptative des espèces chassables (action 44 – mise en place d'un observatoire agro-sylvo-cynégétique au parc national des Cévennes), protection et restauration des écosystèmes (mouillages et protection des milieux marins en Guadeloupe et à Port-Cros).

Enfin des efforts ont également été faits pour rationaliser les frais de fonctionnement en 2020. Ainsi, par exemple :

- la poursuite du recours au marché interministériel d'assurance automobile et d'entretien de la flotte automobile permet de contenir les dépenses liées à l'entretien et à l'assurance du parc automobile pour deux parcs en 2020. Un marché d'interconnexion internet et téléphonie a été passé fin 2020 avec un nouvel opérateur ZEOP moins coûteux. Concernant les véhicules certains appels d'offres d'entretien des véhicules permettent des réductions substantielles (allant jusqu'à 25%). D'autres parcs adhèrent également à des marchés DAE d'électricité, ou encore ont recours aux prestations de l'UGAP (assurance de véhicules, achat de véhicules dont électriques et de photocopieurs).
- certains parcs mutualisent la gestion de certains sites d'accueil avec les collectivités territoriales (3 maisons du Parc national des Pyrénées (Arrens Marsous – Saint Lary Soulan et Cauterets depuis 2019 avec une estimation des économies réalisées à environ 45 K€, ainsi que la maison du tourisme et du parc des Cévennes à Florac qui a ouvert ses portes en juillet 2019 et dont le fonctionnement est mutualisé avec la communauté de communes Florac Sud Lozère).
- 19 ETPT sur des postes d'intérim ont également été recrutés dans les parcs nationaux pour 0,759 M€, notamment pour l'entretien des sentiers et l'accueil au sein des points d'information / maison de parc ou encore des aides bergers dans le cadre du dispositif d'aide face à la prédation ;
- les parcs adhèrent également au marché Groupement Environnement Habillement piloté par l'OFB (ex-ONCFS) pour l'équipement des agents sur le terrain ;
- les parcs nationaux de Forêts, du Mercantour, des Pyrénées, de Port-Cros et de la Vanoise ont intégré en 2020 le service facturier (SFACT), après une expérimentation en 2019 avec le parc national des Calanques. Les parcs 11 nationaux disposent d'une feuille de route afin d'intégrer progressivement le service facturier par convention adoptée par chaque CA de parc.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture						
Transferts						
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	25	20				
Transferts	25	20				
P175 – Patrimoines	80	230			254	94
Transferts	80	230			254	94

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	72	72				
Transferts	72	72				
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					25	25
Transferts					25	25
P113 – Paysages, eau et biodiversité	4 678	4 973	1 694	1 690	4 387	4 318
Subventions pour charges de service public					23	9
Dotations en fonds propres	2 359	2 617	994	990	1 437	1 416
Transferts	2 320	2 356	700	700	2 928	2 893
P123 – Conditions de vie outre-mer	28	15			-26	7
Transferts	28	15			-26	7
P102 – Accès et retour à l'emploi	47	24				
Transferts	47	24				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	123	193			400	287
Transferts	123	193			400	287
Total	5 053	5 527	1 694	1 690	5 040	4 731

Le programme 113 a en fait alloué 4,39 M€ d'AE et 4,715 M€ de CP en 2020 aux 11 parcs nationaux (4,584 M€ hors 11e parc), dont 1,437 M€ d'AE et 1,416 M€ de CP de dotations de fonds propres. Les dotations en fonds propres sont commentées dans la partie relative à la synthèse des crédits versés aux opérateurs.

Concernant les subventions au Conservatoire botanique national (CBN) de Porquerolles, les subventions se sont élevées à 1,228 M€ en 2020, comprenant notamment la subvention de fonctionnement de 0,5 M€ et les 0,19 M€ d'agrément de ce CBN, des subventions dans le cadre du programme de cartographie des habitats (CARHAB), de la participation à la stratégie de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes des bords de routes du réseau de la DIRMED, du pilotage, animation et coordination du pôle flore fonge habitats naturels du SINP ou encore du soutien au réseau RESEDA Flore.

Il est à noter également des subventions exceptionnelles versées à trois parcs en 2020 pour 0,238 M€, afin de compenser les pertes de recettes des refuges liées à la crise sanitaire.

Deux parcs ont par ailleurs bénéficié de dotations complémentaires exceptionnelles de 0,512 M€ pour financer des dépenses de la masse salariale. Une subvention a été accordée au PNCaI en 2020 afin de financer le programmes d'actions visant à assurer l'accueil des congressistes lors du congrès mondial de l'UICN initialement prévu en 2020 (0,451 M€). Une dotation exceptionnelle de 0,04 M€ pour permettre l'indemnisation d'importants dégâts d'ours aux exploitants locaux a également été versée au PNP, ainsi que pour le financement de l'organisation des animations prévues à l'occasion des 50 ans du parc des Cévennes (0,03 M€) ou l'accompagnement des collectivités dans un plan pluriannuel de rénovation d'équipement pastoraux (0,025 M€).

Concernant la connaissance des milieux marins, 0,125 M€ ont été versés pour l'animation et la recherche du sanctuaire Pélagos. Au titre de la participation des parcs nationaux au PNA Loup, le P113 leur a versé 0,161 M€ en 2020. Le P113 a participé à hauteur de 0,093 M€ au projet européen LIFE+ Forêt sèche en 2020. On peut noter également une subvention de 0,02 M€ au PAG dans le cadre du projet RENFORESAP.

Au titre des sites et paysages, le P113 a participé à hauteur de 0,07 M€ à divers projets, comme par exemple l'étude du projet de requalification architecturale et paysagère du village de Port-Cros, à l'élaboration du plan de paysage sous-marin et des études sur les points noirs paysagers du PNCaI, du plan de paysage du PNRun, à une étude de paysage de l'archipel des îles d'Hyères, ou encore à la subvention d'études diverses pour les travaux du Fort du Pradeau au PNPC.

Des crédits d'autres programmes de l'Etat ont également été versés pour 0,413 M€ en CP aux parcs nationaux en 2020 :

- 0,119 M€ des programmes 175 et 224, notamment au titre d'une subvention dans le cadre de la mission de conservation des gravures rupestres du Mont Bégo de la Vallée des Merveilles à Tende et l'emploi de personnels saisonniers dédiés (0,055 M€), des travaux de restauration du fort du Pradeau (0,04 M€), du cofinancement d'une œuvre artistique pour un bâtiment du PNRun (0,032 M€), ou encore une subvention projet muséo-scénographique sur le thème de l'agropastoralisme du Mont Lozère, une subvention au projet artistique et culturel du programme "Nature et culture" dans le cadre du dispositif "Vacances apprenantes" ou encore une subvention d'un projet de résidence d'artistes ;
- 0,287 M€ du programme 112 au titre notamment du FNADT (0,228 M€) concernant notamment des subventions pour le projet Grand Tour des Ecrins 2 et Grandes itinérances alpines au coeur des Ecrins, l'opération Lacs Sentinelles au Mercantour, une subvention pour l'élaboration et mise en oeuvre de stratégies de conservation pour les milieux caractéristiques du Massif central, le projet NaturClima au PNP, ou encore une subvention pour la réhabilitation du refuge du Prariond au PNV ;
- 0,007 M€ du programme 123 au titre de la contrepartie nationale dans le cadre du FEDER île de La Réunion 2014-2020.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	54 590	51 367	Subventions de l'État	2 377	69 792
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	9 975	9 239	– subventions pour charges de service public		
			– crédits d'intervention(transfert)	2 377	69 792
Fonctionnement autre que les charges de personnel	27 308	27 625	Fiscalité affectée	72 724	630
Intervention (le cas échéant)	2 038	1 665	Autres subventions	775	3 899
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	6 618	7 524	Revenus d'activité et autres produits	5 468	5 419
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	6 238	7 058	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 318	471
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	380	466	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	815	1 198
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	363	1 310
Total des charges	83 936	80 656	Total des produits	81 344	79 741
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 592	915
Total : équilibre du CR	83 936	80 656	Total : équilibre du CR	83 936	80 656

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources		
			Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	530	3 630
Investissements	8 476	7 212	Financement de l'actif par l'État	1 214	1 569
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 097	1 512
			Autres ressources	837	1 198
Remboursement des dettes financières		3	Augmentation des dettes financières	19	4
Total des emplois	8 476	7 215	Total des ressources	3 697	7 913
Augmentation du fonds de roulement		698	Diminution du fonds de roulement	4 779	

* Voté

Du point de vue comptable on observe un résultat déficitaire (-0,915 M€), toutefois à un niveau moindre qu'en 2019, ainsi qu'une capacité d'autofinancement (3,63 M€) contre une IAF de 0,88 M€ en 2019. Le niveau du fonds de roulement des parcs nationaux augmente ainsi de 3% entre 2019 et 2020 (0,698 M€) pour s'élever à 23,714 M€ contre 23,016 M€ en 2019 (hors 11^e parc celui-ci augmente de 2% (0,394 M€) pour s'élever à 23,128 M€ contre 22,734 M€, montant corrigé par rapport au RAP 2019). Cette hausse s'explique par des décalages de trésorerie, en partie liés à l'animation de projets cofinancés, avec des encaissements supérieurs aux décaissements. Par ailleurs l'autofinancement des investissements, en particulier liés à l'entretien du patrimoine immobilier vieillissant, a été moindre qu'en 2019.

Il est à souligner une coquille au BI 2020 lors de la saisie des éléments : les montants des autres subventions et de la fiscalité affectée ont été inversés.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	55 598	55 598	54 362	54 362
Fonctionnement	17 670	19 887	17 346	17 088
Intervention	2 278	2 098	1 866	1 767
Investissement	7 583	8 476	7 038	6 987
Total des dépenses AE (A) CP (B)	83 129	86 059	80 612	80 204
dont contributions employeur au CAS pensions	9 975	9 975	9 239	9 239

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	72 457	71 373
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	1 844	1 440
Fiscalité affectée	775	614
Autres financements publics	66 500	66 500
Recettes propres	3 339	2 820
Recettes fléchées	11 019	9 515
Financements de l'État fléchés	3 180	3 810
Autres financements publics fléchés	7 087	5 181
Recettes propres fléchées	752	524
Total des recettes (C)	83 476	80 888
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	684
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 583	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	6 962	1 905	2 091	1 292	999	293	808	10 452	10 860
	6 590	2 050	1 841	1 411	1 222	764	1 083	10 814	10 736
Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	13 092	3 072	3 393	202	191	1 253	1 594	17 619	18 270
	11 078	3 274	3 271	247	204	1 797	2 066	16 395	16 618
Gérer l'établissement public	12 459	7 673	8 458	32	69	4 972	5 228	25 136	26 213
	15 137	7 726	7 831	2	27	1 988	2 183	24 853	25 178
Piloter la politique du Parc national	2 625	1 472	1 878	273	312	171	205	4 542	5 021
	2 777	390	475	37	135	349	45	3 553	3 433
Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	8 704	1 664	1 846	94	102	109	148	10 572	10 801
	8 311	1 876	1 624	74	65	146	157	10 407	10 157
Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	11 755	1 884	2 222	386	426	785	493	14 809	14 895
	10 468	2 030	2 045	96	114	1 995	1 454	14 589	14 081
Total	55 598	17 670	19 887	2 278	2 098	7 583	8 476	83 129	86 059
	54 362	17 346	17 088	1 866	1 767	7 038	6 987	80 612	80 204

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 583	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	41
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	716	752
Autres décaissements non budgétaires	106	1 644

Paysages eau et biodiversité

Programme n° 113 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 406	2 436
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	325
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 067
Total des besoins	3 406	2 762

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	684
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	19	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	835	821
Autres encaissements non budgétaires	48	1 256
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	903	2 762
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 503	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	229	1 741
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 275	0
Total des financements	3 406	2 762

* Voté

L'exercice 2020 a été marqué par un niveau de réalisation de 97 % des prévisions de dépenses en AE, 93 % des prévisions de dépense en CP, et 97 % des prévisions de recettes, témoignant d'un impact de la crise sanitaire sur certaines activités, notamment de terrain. Au global, l'activité des parcs nationaux se maintient et la continuité des fonctions supports a été assurée. L'année 2020 a également été marquée par la mise en place du 11e parc national de Forêts créé par le décret du 6 novembre 2019.

Les dépenses des parcs nationaux s'élèvent en 2020 à 80,612 M€ en AE et à 80,204 M€ en CP (dont 14% de dépenses liées à des opérations sur recettes fléchées). A périmètre constant, sans comptabiliser les dépenses du 11e parc national, celles-ci s'élèvent à 79,249 M€ en AE et à 79,076 M€ en CP, soit une diminution de 1 % en AE et une augmentation de 1 % en CP entre 2019 et 2020. Concernant certains ratios (dépenses fixes/total des dépenses) des écarts significatifs d'une année sur l'autre peuvent exister, ce qui s'explique notamment par le passage au SFACT, qui a permis d'homogénéiser et d'améliorer l'imputation des demandes de paiement par l'agent comptable.

Les dépenses consacrées aux fonctions opérationnelles des parcs nationaux s'élèvent à 69 % du total des AE/CP (60 % hors dépenses de personnel), les dépenses support représentant 31 % des dépenses.

Les dépenses de personnel des parcs nationaux s'élèvent à 54,36 M€ en 2020, et à 53,9 M€ hors 11e parc contre 53,11 M€ en 2019 (AE = CP). Cela représente une hausse maîtrisée de 1% entre 2019 et 2020. Ces dépenses représentent 68 % des dépenses en CP des parcs nationaux, niveau stable par rapport à 2019 avec cependant une proportion qui varie entre 60 % et 79 % du total des CP pour les 10 parcs historiques (et 41 % pour le 11e parc).

Concernant les emplois sous plafond, les ETPT augmentent de 0,1 % et la masse salariale sous plafond de 0,4 % entre 2019 et 2020 (49,7 M€ contre 49,6 M€) hors 11e parc, et de 1% (à 50,2 M€) en prenant en compte les données du 11e parc), représentant 92 % des dépenses de personnel

La rémunération moyenne par ETPT sous plafond s'élève ainsi à 62 600 € hors 11e parc) (62 543 € avec le 11e parc), contre 62 464 € en 2019.

On observe une baisse de 3% de la masse salariale des titulaires (56 % des ETPT) par rapport à 2019 ainsi qu'une baisse de 5% des ETPT, plusieurs départs n'ayant pas été remplacés de manière concomitante, ou par des contractuels faute de candidats titulaires au profil adapté. Quelques parcs ont également versé une indemnité de départ volontaire en 2020. Les contributions au CAS pensions (9,3 M€) diminuent de 3% entre 2019 et 2020.

La masse salariale des non-titulaires (44 % des ETPT, dont 24 % sous quasi-statut) est en hausse de 6% et les ETPT de 7%.

La masse salariale des titulaires détachés (11% des ETPT) augmente de 8% (et les ETPT de 4%), du fait de nombreux renouvellements de contrats de détachement, avec une mise à jour parfois significative des dispositions financières.

La masse salariale des CDI sous quasi-statut augmente de 6% et les ETPT de 3%, du fait notamment du recrutements d'agents et de la CDisation de plusieurs agents, de l'extension en année pleine des agents CDisés ou recrutés en cours d'année 2019, de changements de grade du quasi-statut ou d'échelon ainsi que des promotions au choix, du rebasage des régimes indemnitaires (ISR), ou encore du paiement de compléments d'ISR et de parts variables. La masse salariale des CDD sous quasi-statut diminue de 14%, en cohérence avec la baisse de 11% des ETPT.

La hausse de 55% de la masse salariale des CDD hors quasi-statut et de 61% des ETPT (10% des ETPT) s'explique par le besoin de pallier aux vacances temporaires de postes des titulaires ou à des retards de prises de fonctions par l'augmentation de nombre de mois saisonniers estivaux et de recrutements temporaires de renfort dont le niveau de rémunération a été moindre que des titulaires.

Les dépenses de personnel hors plafond, représentant 5 % des dépenses de personnel, sont en hausse de 35 % par rapport à 2019 (2,63 M€ en 2020 contre 1,96 M€ en 2019). On observe une forte baisse de 32% de la masse salariale des contrats aidés et apprentis, en cohérence avec la baisse des ETPT, mais une hausse de 39% de la masse salariale des emplois sur projets cofinancés (2,55 M€ contre 1,84 M€ en 2019), du fait de l'augmentation des projets cofinancés.

Concernant les autres rémunérations, on note globalement une diminution des allocations de retour à l'emploi (ARE), avec des demandes plus faibles qu'en 2019, ainsi que du fait de la conclusion d'une convention avec Pôle Emploi par le biais de l'OFB. Les dépenses liées aux constats effectués par les vacataires « loups » ont par ailleurs été en diminution. La taxe reversée au FIPHFP a pu être diminuée dans certains parcs grâce au recrutement d'agents au titre des emplois dits réservés. Par ailleurs, les accidents du travail ont été moins nombreux, conséquence des deux périodes de confinement qui ont marqué l'année 2020, ainsi que le nombre de visites médicales, moins de saisonniers ayant été recrutés en 2020, mais sur des périodes plus longues.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17,346 M€ en AE et à 17,088 M€ en CP en 2020. A périmètre constant (hors 11e parc national dont les dépenses ont été consacrées essentiellement à l'achat de petits matériels et licences informatiques et téléphonique, à la location de véhicules en location longue durée, à des dépenses de communication, au loyer et charges locatives), ces dépenses s'élèvent à 16,837 M€ en AE et à 16,668 M€ en CP, contre 18,8 M€ en AE et à 17,9 M€ en CP en 2019, soit une baisse de 10% en AE et de 7% en CP. Ces dépenses représentent 21% des dépenses en CP des parcs nationaux, niveau stable par rapport à 2019 (23 %).

Cette diminution, que l'on retrouve à la fois dans les dépenses de fonctionnement courant et de projets, résulte de la crise sanitaire qui a engendré l'annulation ou le report de l'exécution de plusieurs opérations métiers. De nombreux postes liés aux opérations vers les publics extérieurs du parc ont ainsi été impactés (actions liées à l'EEDD, aux actions de communication et à destination de l'écotourisme, projet de mise en valeur du site des gravures Bégo, Atlas de la Biodiversité Communale). Cette sous-consommation concerne également les projets cofinancés (24% des CP de fonctionnement) dont certains ont dû être prolongés. La tempête Alex d'octobre 2020 a affecté à la baisse les dépenses (travaux sentiers, projet des « Fouilles de la Tournerie »). 2020 est également marquée l'achèvement de plusieurs opérations fléchées emblématiques (Life + Pétrel et Forêts Sèche, lacs et alpages sentinelles, etc.).

Concernant les dépenses supports, l'effet de la crise sanitaire a été double :

- une réduction des dépenses en raison du premier confinement ainsi qu'au recours massif à la visioconférence de -250 K€ environ (postes nettoyage, carburant/péage, chauffage, énergie et fluides, frais de mission et de réception, frais de déplacement, formations, communications, organisation des instances, frais postaux et de télécommunications, fournitures administratives, dépenses liées aux articles et produits vendus dans les maisons du parc) ;
- une augmentation des besoins de 141 K€ en matière d'informatique et de télécommunication (renouvellement des équipements, dotations en ordinateurs portables, achats de VPN, abonnements STARLEAF, solution de scan et d'impression), des fournitures de protection sanitaires (masques, produits virucides et gel hydroalcooliques) et

aménagement des espaces d'accueil du public, de certaines prestations de nettoyage (nettoyage spécial Covid 19 et augmentation des fréquences de nettoyage). En Guyane, des missions hélicoptérées non reportables dans le cadre de la LCOI ont été réalisés par des compagnies privées.

La baisse de 5% des restes à payer de fonctionnement entre 2019 et 2020 (43% des restes à payer totaux fin 2020) s'explique principalement par une forte réalisation d'engagements juridiques 2019 et antérieurs et une diminution des engagements juridiques 2020 non réalisés à fin 2020.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 1,866 M€ en AE et à 1,767 M€ en CP contre 2 M€ en AE et 1,9 M€ en CP, soit une baisse de 6% en AE et de 5% en CP. Le 11e parc n'a pas exécuté de dépenses d'intervention en 2020 du fait de sa mise en place, qui n'a pas permis au parc national de verser des crédits à des tiers dès 2020. Ces dépenses, dont 69% concernent l'accompagnement des territoires au développement durable, représentent 2 % des CP des parcs nationaux, stable par rapport à 2019. Les dépenses d'intervention fléchées représentent 4 % des CP.

La baisse des AE s'explique notamment par la difficulté à mener à bien des projets en partenariat, des projets envisagés mais non déposés, ainsi que par le report des élections municipales suite à la crise sanitaire qui a pesé sur le nombre de projets.

La sous-exécution en CP est due essentiellement à la crise sanitaire qui a retardé la réalisation de certains projets et décalé les opérations prévues dans les conventions de subventions en 2021, mais aussi en raison de l'impact de la tempête Alex, et également du fait de la non transmission des livrables (rapport de fin d'exercice notamment) par les associations dans les délais permettant les mises en paiement.

Afin de limiter les risques de sous-consommation de cette enveloppe, certains parcs ont mis en place des appels à projets en cours d'année. Le parc national de Guadeloupe a par ailleurs mis en place des aides à la reprise économique post Covid-19 (0,28 M€ en AE et 0,182 M€ en CP) sur les territoires en aire d'adhésion afin d'accompagner des communes, des entreprises partenaires dont les bénéficiaires de la marque « esprit parc national » et des associations de paysans dans la transition agroécologique.

Les restes à payer d'intervention diminuent de 10% entre 2019 et 2020 (21 % des restes à payer totaux) en dépit de la crise sanitaire qui a contribué à ralentir l'avancement de certains projets et la mise en œuvre d'actions et donc le décaissement des crédits, du fait de la clôture de conventions d'opérations accordées antérieurement à 2020 dont les bénéficiaires n'ont pas justifiés le paiement des remboursements, à l'abandon de certaines opérations qui ont fait l'objet d'un retrait d'engagement juridique, et de l'apurement de certaines conventions anciennes dont les arrêtés étaient caduques. Les CP sur AE antérieures à 2020 représentant 49 % des CP décaissés en 2020.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7,038 M€ en AE et à 6,987 M€ en CP. A périmètre constant (hors 11e parc dont les dépenses ont été consacrées essentiellement aux travaux du siège du parc et à son aménagement, à des acquisition informatiques (ordinateurs, serveurs, visio conférence), ainsi qu'à l'acquisition d'un véhicule) ces dépenses s'élèvent à 6,650 M€ en AE et à 6,744 M€ en CP, contre 6,2 M€ en AE et 5,6 M€ en CP en 2019, soit une hausse de 7 % en AE et de 21 % en CP malgré le contexte de crise sanitaire. Ces dépenses, dont 64 % des CP (67% hors 11e parc) correspondent à des dépenses fléchées sur projets cofinancés, représentent 9 % des CP des parcs nationaux, en légère hausse par rapport à 2019 (7 %).

En 2020, les dépenses ont notamment porté, outre sur les projets européens cofinancés (LIFE Habitat Calanques, CClimat, phase 3 du projet de réintroduction du bouquetin ibérique, etc.) sur :

- la réhabilitation des infrastructures d'accueil (30 % des CP) comme la réhabilitation du refuge de Prariond, des travaux de remplacement des menuiseries et de la toiture du refuge du Bois, ainsi que la réfection de la maison des gardes de Méribel (Vanoise), la poursuite ou la finalisation de constructions ou de réhabilitations et d'aménagements sur des maisons de parc (Guyane avec les maisons de parcs de Maripasoula et Camopi, Mercantour, Cévennes), travaux de réaménagement du parking de Vallouise (Ecrins), des travaux importants d'aménagement de sentiers et sur les pistes (Mercantour, Calanques notamment) et de signalétique, travaux sur le lactosérum et le programme expérimental sur la gestion environnementale exemplaire (volet énergétique et assainissement en site isolé, au refuge d'Ayous dans les Pyrénées ;
- travaux sur des bâtiments à caractère patrimonial (21 % des CP) comme les travaux de restauration et d'aménagement du Fort du Moulin et les premiers travaux du Fort du Pradeau, les travaux dans le Fort Sainte-Agathe

(Port-Cros), maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la Villa Michel Simon (Calanques), ou la mise en œuvre du projet 1% artistique et l'équipement pour les ateliers de valorisation du patrimoine (Réunion) ;

- les dépenses supports (30 % des CP) comme le renouvellement de matériels techniques et de nouveaux matériels roulants ou flottants (véhicules dont véhicules électriques, vélos, pirogue et canoés-kayak). Il est à souligner que dans le cadre de la crise covid les parcs ont procédé à des investissements supplémentaires en informatique (serveurs, renouvellement des équipements, matériels de visioconférence, équipements de sécurité numérique) ;

- des travaux dans les bâtiments de sièges de parcs nationaux (Mercantour, toitures du siège et du château aux Cévennes, travaux d'aménagements légers en Guyane) et délégations (construction d'un point d'informations à Saül), des travaux de mises aux normes bâtementaires (Port-Cros) ;

- d'aménagements et achats de matériels divers (passerelles, carbet, poursuite de la mise à niveau du réseau radio aux Ecrins et Mercantour, achat de matériels pour les maisons de parcs, l'aménagement de la zone de mouillage et d'équipements légers dans la passe de Bagaud).

Le rythme d'investissement a été soutenu en 2020 en CP en raison de l'achèvement d'une majorité d'opérations structurantes (toitures du siège et du château, aménagements extérieurs de la Serreyrède, cabane pastorale de la Borie du Pont, parcours d'interprétation de la magnanerie de la Roque, maison de parc de Saint-Etienne de Tinée et siège du PNM, refuge du Prariond, abris d'urgence), ainsi que de meilleures capacités financières des établissements pour financer des opérations de travaux (recettes fléchées perçues à la toute fin d'exerce 2019 n'ayant pu être décaissées en 2019).

Les restes à payer d'investissement, portant principalement sur des soldes de facturations des chantiers achevés, diminuent de 15 % entre 2019 et 2020 (37 % des restes à payer totaux), du fait que de nombreux engagements sur les marchés portant sur des opérations significatives achevées et des dépenses SI ont été soldés.

Au total, les restes à payer s'élèvent à 13,708 M€ en 2020 (13,474 M€ hors 11e parc) contre 14,75 M€ à fin 2019, soit une baisse de 7%. Les CP 2020 sur AE d'années antérieures s'élèvent à 29% des CP en 2020. Les retraits d'engagements effectués en 2020 font suite à l'annulation de prestations, ou encore au changement de comptabilisation des gratifications de services civiques, à l'ajustement des engagements suite à la consommation réelle constatée sur l'exercice (fluide, téléphonie, ...), aux clôtures des conventions arrivées à terme sans versement de solde car devenues sans objet.

Les recettes encaissées par les parcs nationaux s'élèvent à 80,888 M€ en 2020. A périmètre constant hors 11e parc, celles-ci s'élèvent à 79,25 M€ contre 78,6 M€ en 2019, soit une augmentation de 1% entre 2019 et 2020.

Les recettes globalisées, qui s'élèvent à 71,373 M€ en 2020 (69,735 M€ hors 11e parc), augmentent de 2%, représentant 88 % des recettes en 2020 (87 % en 2019).

Les contributions de fonctionnement, versées par l'OFB pour le compte de l'Etat, augmentent de 5% par rapport à 2019 (3% hors 11e parc qui bénéficie d'une dotation de 1,5 M€ en 2020) à 66,5 M€, avec un financement en interparcs d'un poste mutualisé pour les 10 parcs nationaux. Ces recettes représentent 82% du total des recettes et 93 % des recettes globalisées des parcs nationaux.

Les autres financements de l'Etat correspondent aux subventions de fonctionnement destinées au CBN Méditerranée, rattaché au parc national de Port-Cros (ainsi qu'au titre de son agrément en tant que CBN), ainsi qu'à des subventions ponctuelles exceptionnelles de la tutelle destinées d'une part à financer des compléments de dépenses de masse salariale de deux parcs nationaux, et d'autre part à compenser les pertes de recettes des refuges liées à la crise sanitaire pour trois parcs nationaux. Ces financements s'élèvent en 2020 à 1,44 M€ (2 % des recettes), et à 1,308 M€ hors 11e parc, en hausse de 13% par rapport à 2019.

Les recettes liées à la fiscalité affectée (taxe sur les transports de passagers maritimes à destination des espaces naturels protégés ou "taxe Barnier") connaissent globalement une forte baisse de 29% par rapport à 2019 à 0,614 M€ (1 % des recettes), du fait de la crise sanitaire et des mesures de confinement qui ont fortement impacté cette recette.

Les recettes propres, qui s'élèvent à 2,8 M€ en 2020 contre 3,2 M€ en 2019, diminuent de 12%, et représentent 3,5% des recettes totales.

Cette baisse s'explique notamment par l'impact de la crise sanitaire sur les encaissements (baisse des redevances, avec par ailleurs la décision d'exonérer les gardiens de refuge de certains parcs du paiement de la part fixe 2020 des contrats d'affermage, compte tenu de la fermeture des refuges pendant le confinement, baisse des recettes

d'exploitation des services payants des maisons du parc, baisse des ventes des produits de boutique des maisons de parc). L'annulation de manifestations a entraîné la baisse des recettes de vente de produits via les régies de recettes. La réduction ou l'exonération du versement des redevances au titre des adhésions à la marque « Esprit Parc national » a également été décidée par les parcs afin de prendre en compte le contexte économique lié à la crise sanitaire, en soutien à ces partenaires économiques. Il est à noter toutefois la hausse des produits de cessions immobilières pour trois parcs (1 M€, soit le double de 2019). Les recettes des régies de Port-Cros et Porquerolles et les droits de douane sont en diminution également par rapport à 2019, tout comme les produits des redevances en matière de prises de vues en cœur du Parc national des Calanques.

Les recettes fléchées s'élèvent à 9,515 M€ en 2020 contre 10,6 M€ en 2019, soit une diminution de 5% entre 2019 et 2020, représentant 12 % des recettes des parcs (13 % en 2019). Leur part relative au sein des recettes illustre la stratégie des parcs pour rechercher une diversification des financements des actions.

Les financements de l'Etat fléchés (3,81 M€ en 2020 contre 5,4 M€ en 2019) diminuent de 23% entre 2019 et 2020 et représentent 40% des recettes fléchées (5 % des recettes totales), notamment du fait de l'absence de versements supplémentaires de crédits de dotations en fonds propres en fin d'année.

Les autres financements publics fléchés (5,162 M€ contre 4,6 M€ en 2019) augmentent de 14% entre 2019 et 2020 et représentent 54% des recettes fléchées (6,5 % des recettes totales).

Les recettes provenant des fonds européens (par exemple le programme ALCOTRA (Lemed ibex, Cobiodiv, Alp Méditerranée), Cclimatt, FEDER (lacs sentinelle, Marques), Life+ Pétrels/Forêts sèche, Life Wolfalps et Gyphelp, FPOIA Birdski, etc.) constituent 37% de ces recettes, les produits versés par des collectivités locales dans le cadre de conventions 44% (par exemple pour la gestion des terrains du CELRL) et par des établissements publics liées à des partenariats scientifiques à 18%. Les parcs sont parvenus à encaisser d'importantes subventions en 2020, comme par exemple des versements non prévus par les partenaires des financements pour les opérations Life + Forêts Sèches et Pétrels.

Les recettes propres fléchées s'élèvent à 0,543 M€ en 2020 (0,6 M€ en 2019), et diminuent de 8% entre 2019 et 2020, représentant 6 % des recettes fléchées (1 % des recettes totales). Ces recettes sont issues de mécénats divers (notamment de la GMF), ainsi que de conventions de partenariat (avec EDF notamment) et de dons (notamment en faveur de la réintroduction du bouquetin ibérique dans le Parc National des Pyrénées). Une partie des recettes prévues au titre du mécénat n'ont pas été encaissées en raison de la crise sanitaire et du report des opérations.

Le solde budgétaire excédentaire et le rétablissement de la trésorerie est lié, pour certains parcs nationaux, à l'augmentation d'une part de la dotation de fonctionnement, mais également au report de dépenses non réalisées en 2020 du fait de la crise sanitaire. Le parc national des Pyrénées a quant à lui bénéficié d'encaissements exceptionnels en 2020 : subvention de l'Etat pour financer sa masse salariale de janvier 2020, vente des appartements de Cauterets en décembre 2020.

A cet excédent budgétaire de 0,684 M€ (0,174 M€ hors 11e parc) s'ajoutent les opérations non comptabilisées en comptabilité budgétaire, entraînant un prélèvement de la trésorerie de 0,325 M€, qui se décompose en un prélèvement sur la trésorerie fléchée de 1,741 M€ (matérialisant l'autofinancement des opérations par les établissements), et un abondement de la trésorerie non fléchée de 2,07 M€. Concernant les encaissements et décaissements liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers (0,751 M€ en décaissements et 0,821 M€ en encaissements), outre les opérations relatives à l'encaissement et au décaissement de la TVA collectée ou déductible, ces opérations concernent des projets, notamment européens, que les parcs nationaux doivent ensuite reverser à des partenaires en tant que chef de file sur ces projets (programme FEDER pour les forêts anciennes pour le PNC, Alcotra Lemed IBEX pour le PNE, POIA Birdski pour le PNV ou encore les programmes "marques" du FEDER et du FNADT pour le PNM avec remboursement de leur part à deux parcs). Concernant les prêts, des avances de trésorerie (donc des prêts) IPAMAC ont été comptabilisées pour régularisation car comptabilisées à tort en compte de tiers en 2019, ainsi que l'avance 2020 pour l'expérimentation de nouvelles formes d'itinérance. Des cautions de nouveaux bailleurs ont également été comptabilisées.

Les autres décaissements et encaissements non budgétaires regroupent notamment un reversement à un partenaire qui n'a pu être réalisé en 2020.

A fin 2020, le niveau de la trésorerie des parcs nationaux s'élève ainsi à 19,89 M€ contre 19,56 M€ en 2019, soit une augmentation de 2% (hors 11e parc, la trésorerie diminue de 0,185 M€, soit -1%, pour s'établir à 19,05 M€ contre 19,23 M€). Ce niveau de trésorerie est en grande partie « gagé », d'une part, par le besoin de financement pour apurer les

restes à payer générés chaque année, d'autre part, par l'encaissement de recettes dites « fléchées » avant la réalisation complète des actions et des dépenses auxquelles ils se rapportent. Le décalage entre les décaissements nécessaires à l'avancée des projets cofinancés et l'encaissement tardif des contributions et des subventions en recettes nécessite ainsi des avances de trésorerie (représentant environ 20% du coût des opérations). Les parcs essaient, dans la mesure du possible, de valoriser leur masse salariale afin d'éviter de faire peser sur leur trésorerie des décaissements nouveaux. Le montant des restes à payer doit être mis en regard du niveau de trésorerie à fin 2020, leur taux de couverture par la trésorerie s'élève à 69%.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	842	858	863
– sous plafond	793	802	802
– hors plafond	49	56	61
<i>dont contrats aidés</i>	7	7	2
<i>dont apprentis</i>	2	7	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		5	3
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		5	3

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Au PAP 2020, le plafond d'emplois des parcs nationaux s'élevait à 794 ETPT et a été porté à 802 ETPT en LFI 2020, à la suite de l'amendement parlementaire II-2509 visant à annuler le schéma d'emploi annuel de - 3 ETPT des parcs nationaux, et de renforcer de +5 ETPT leur plafond d'emplois. Le responsable de programme a notifié un plafond d'emplois à 803 ETPT afin de prendre en compte les différents mouvements en gestion non entérinés en loi de finances, qui sont détaillés dans les commentaires du tableau "Emplois en fonction au sein des opérateurs de l'État" dans la partie JPE. Il est notamment à noter le transfert en gestion (« mesure de périmètre ») des effectifs mis à disposition du GIP préfigurateur du 11e parc national jusqu'en 2019 par l'ex-AFB vers les parcs nationaux à hauteur de 5 ETP/ETPT.

Le plafond d'emplois effectivement réalisé en 2020 s'est élevé à 801,8 ETPT, dont 7,8 ETPT pour le parc national de Forêts. Cette sous-exécution relative de 1,2 ETPT du plafond d'emplois s'explique notamment par le contexte de crise sanitaire conjugué à des aléas de gestion particuliers et notamment les aléas conjoncturels de recrutement (départs d'agents non prévus et difficultés de recrutement principalement d'agents saisonniers dans le contexte de la crise sanitaire tout au long de l'année 2020). Par ailleurs la comptabilisation tardive de la directrice par intérim de l'établissement public, dont l'intégration à l'établissement public prévue en juin 2020 n'a pu être réalisée qu'à compter du 1er novembre 2020, explique également cette sous-exécution.

Le schéma d'emplois fixé au PLF 2020 s'élevait à -3 ETP mais a été ramené en LFI à +8 ETP (cf. plus haut). Du fait du transfert des 5 ETP des agents mis à disposition du GIP préfigurateur du 11e parc national jusqu'en 2019 par l'ex-AFB le schéma d'emplois notifié par le responsable de programme s'est établi à +10 ETP.

Ce schéma a été sous-exécuté avec une réalisation à + 9,4 ETP, soit une exécution à 753,2 ETP fin 2020 pour un objectif de 754,5 ETP.

Cette sous-exécution s'explique notamment par l'arrivée en janvier 2021 du directeur du 11e parc national, au lieu de décembre 2020, et également par de nombreuses modifications de quotités de temps de travail d'agents, ainsi que le temps partiel thérapeutique de 2 agents.

Concernant les emplois hors plafond, ceux-ci s'élèvent à 61 ETPT en 2020 contre 49 ETPT en 2019, soit une hausse de 13 ETPT. En 2020 ces emplois sont essentiellement des emplois fléchés sur conventions après appel à projets pour 57 ETPT (soit une forte hausse par rapport aux 40 ETPT de 2019). Ces ETPT correspondent notamment à des projets

européens mais également à des projets cofinancés par les collectivités territoriales ou des autres opérateurs (Life Habitat Calanques, MPA Engage, Lemed Ibex, Grandes itinérances alpines, Karuego, Renforesap, Leader, Feder Bouquetins, POIA BirdSki, Life+ Forêt Sèche/Pétrels). Les emplois hors plafond sont également constitués des contrats aidés avec des emplois d'avenir et CAE (2 ETPT contre 7 ETPT en 2019, soit une baisse qui se poursuit, liée à la réforme des emplois aidés) et 3 ETPT d'apprentis (quasi stabilité par rapport à 2019). Les parcs nationaux intègrent également, en 2020, 33 ETPT de services civiques, par exemple des médiateurs de gestion des ressources naturelles ou pour des missions d'accueil et d'information du public.

Les autres emplois en fonction dans les parcs nationaux sont constitués en 2020 de 3 ETPT mis à disposition (offices de tourisme dans le cadre de conventions de mutualisations, collectivités territoriales pour la gestion d'un secteur de territoire de parc).